



Le Président,

Séances des 15 et 16 décembre 2016

BUDGET PRIMITIF 2017

Cette année 2017 marquera un tournant décisif dans l'affirmation du fait régional. Le niveau régional s'affirme comme majeur au cœur de la réorganisation des compétences entre les collectivités publiques.

La Région portera en 2017 de nouvelles compétences fortes pour le développement de l'économie régionale, les transports et le plan régional des déchets.

En plus des responsabilités nouvelles concernant l'élaboration des stratégies et plans concernant des domaines essentiels du développement du territoire régional, la Région confirme ses responsabilités en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. A partir de demain, au service de l'économie régionale avec une compétence claire en matière d'animation territoriale, d'innovation et d'internationalisation. De même, la Région prendra une part de responsabilité plus globale au service des transports avec la gestion des transports scolaires et inter-urbains en complément du transport ferroviaire (TER).

Parallèlement à cette évolution très significative de ses compétences, la Région va connaître dès 2017, une évolution très sensible de ses ressources. Jusqu'alors composée de dotations d'Etat, la Région va désormais disposer de ressources dynamiques lui permettant de mieux faire face à ses responsabilités.

Une modification majeure est engagée par le biais du doublement de la part de la CVAE dès cette année d'une part et le transfert d'une fraction de TVA jusque-là versée à l'Etat et qui sera versée au budget des Régions à partir de 2018 d'autre part La Région Centre-Val de Loire avec l'ensemble des Régions exprime la volonté que ce transfert de la DGF par la TVA se fasse dès 2017.

Cette évolution des ressources constitue une marque de confiance vis-à-vis de l'échelon régional et conduit à l'affirmation d'un niveau de collectivité mature et cohérent pour mener des politiques publiques structurantes et ambitieuses.

Un budget courageux

Ces évolutions favorables ne peuvent occulter que le renforcement des compétences de notre Région dans la vie de nos concitoyens s'opère dans un contexte budgétaire particulier. Le programme national de réduction des déficits de la France impacte fortement le budget 2017 et impose à la collectivité régionale de dégager des priorités, de réaliser des économies afin de conserver un haut niveau d'investissement et d'avoir les moyens nécessaires à des politiques ambitieuses concernant l'éducation, la formation, l'économie, les transports, l'aménagement dynamique et équilibré du territoire, les politiques liées à l'environnement et à la transition énergétique.

Un budget d'action

Ce budget 2017 sera donc un **budget d'action**, où chaque euro dépensé est un euro utile au service des habitants et des territoires. La majorité régionale résolue à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les engagements pris devant les habitants de la région, engagera concrètement les mesures fortes de la mandature à travers ce budget. Il est marqué par un niveau d'investissement historique, permettant d'engager de nombreux projets pour le développement de nos territoires.

Ces nouvelles compétences et ce contexte budgétaire en mutation amènent une nouvelle étape de développement et appellent toujours plus **le courage des décisions, l'ambition des priorités partagées, la solidarité en direction des territoires et des habitants.**

Face aux peurs et à la crainte du déclassement exprimées par beaucoup de nos concitoyens, confrontés aux défis économiques, sociaux et climatiques que notre société traverse, la collectivité régionale met en œuvre un plan d'action cohérent et volontariste face aux défis de l'avenir et aux attentes de nos concitoyens.

Dans ce contexte, la majorité régionale **placera l'emploi, le développement économique, la transition écologique, l'attractivité des territoires et la solidarité au cœur de son action.**

Ce budget portera également la mise en œuvre de **plus de la moitié des engagements pris devant les habitants de la région Centre-Val de Loire** dès la première année du mandat et il s'articule autour des six objectifs que s'est fixé la majorité régionale.

Pour l'emploi, priorité à l'innovation, à la transition écologique et à la révolution numérique

La mobilisation pour mettre l'emploi au cœur du développement des entreprises.

2017 marque l'affirmation de la responsabilité de la Région en matière de développement économique. Nous voulons que chaque entreprise trouve un écosystème favorable à son développement et des démarches simplifiées pour les porteurs de projet économique. La création de « DEV'UP », l'agence de développement économique de la Région, répondra à cette ambition.

Les choix budgétaires et financiers de la collectivité régionale, permettront une mobilisation totale pour la recherche, l'innovation, la transition écologique de notre modèle économique et pour la révolution numérique.

L'innovation est le cœur du développement de l'économie régionale, qu'il s'agisse des grands groupes comme des TPE/PME/PMI, des artisans, des agriculteurs et de l'économie sociale et solidaire. Elle est la condition *sine qua non* de la création d'emplois durables sur le territoire.

Pour l'emploi et le développement économique, des salariés plus sécurisés et toujours mieux formés.

Le passeport pour l'emploi c'est la formation. Former et qualifier est indispensable pour maintenir les salariés dans leur travail, faciliter l'accès et le retour à l'emploi et améliorer l'insertion des jeunes. Sécuriser les parcours professionnels, adapter

l'offre de formation aux besoins d'emplois des territoires, préparer aux métiers de demain, ces axes constituent les principes forts de notre action.

Dans le prolongement du plan lié aux 500 000 formations supplémentaires, la Région réaffirme son objectif de garantir pour tous les demandeurs d'emploi l'accès à une formation qualifiante.

Les Cordées du territoire et les Etats généraux de l'économie et de l'emploi ont mis l'accent sur la nécessité de **mieux anticiper**, par la formation, les évolutions de l'emploi dans les secteurs structurants et innovants de notre économie que sont entre autre, l'énergie, la cosmétique, la pharmacie, les soins aux personnes, le tourisme... Nous approfondirons cette démarche en lien avec les entreprises par bassin d'emploi en 2017.

La mobilité et la solidarité territoriale au cœur de notre action.

Le sentiment croissant éprouvé par de nombreux concitoyens d'un éloignement accru du service public appelle la Région à inscrire le développement et la solidarité des territoires au cœur de ses priorités.

Aussi en 2017, nous poursuivrons les investissements prévus au Contrat de Plan Etat-Région notamment concernant le ferroviaire, l'enseignement supérieur, la lutte contre la désertification médicale et le développement du très haut débit.

La prise de responsabilité en matière de transports inter-urbains et scolaires vient compléter la compétence TER et **dote la région d'une véritable capacité à organiser les transports en commun**, articulés au niveau régional. Le lien avec l'ensemble des territoires comme la volonté de développer une offre au plus près des besoins des usagers est une opportunité pour renforcer l'efficacité de l'action régionale.

Une Région attentive à sa jeunesse et à ses aînés.

L'éducation et la formation des jeunes doivent contribuer à ce qu'ils trouvent leur place dans la société, en leur donnant toutes les chances d'une insertion rapide et durable dans l'emploi et la citoyenneté. Il est alors essentiel pour notre région de développer une politique éducative ambitieuse qui réponde pleinement tant aux attentes des jeunes et de leur famille qu'aux besoins socio-économiques des territoires.

Face à un environnement en constante évolution, aux défis de notre société et à l'ère du numérique, nous poursuivrons notre **mobilisation en faveur de notre jeunesse**, à travers un investissement soutenu dans nos lycées et nos CFA, toujours plus réactifs, plus participatifs et plus innovants.

Parallèlement, nous poursuivrons les politiques de solidarité envers nos aînés, afin de faire de notre région, un territoire de solidarité intergénérationnelle.

Une région attractive et reconnue pour sa qualité de vie.

Notre région est connue et reconnue par beaucoup pour la qualité de son cadre de vie, la richesse de son patrimoine culturel, historique et naturel, pour la beauté de son paysage, ainsi que pour son dynamisme associatif, culturel et sportif.

Ces atouts font du Centre-Val de Loire une région touristique de premier plan, notamment pour le tourisme de nature et de culture. Nous poursuivrons notre mobilisation en faveur du développement touristique dans tous les territoires.

Les investissements pour améliorer l'offre d'hébergement et de restauration, le développement de la formation initiale et continue pour une qualité d'accueil renforcée et pour une fidélisation de nos touristes sont des priorités.

Pour cela, il nous faut aussi **protéger notre cadre de vie**. C'est pourquoi nous poursuivons la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel.

La vie associative, la culture et le sport continueront en 2017 de bénéficier du fort soutien de la collectivité. Leur dynamisme constitue un puissant facteur de développement économique et social.

Une région participative et citoyenne.

Etats généraux de l'économie et de l'emploi, Cordées du territoire, Etats généraux du numérique, Etats généraux de la culture, la première année de mandature a été marquée par le positionnement du citoyen au centre de la construction des politiques publiques régionales.

Conscients des défis démocratiques auxquels elle est confrontée, désireuse d'être au plus près des besoins et des attentes des habitants-acteurs du territoire, la Région **réinvente les formes de la participation citoyenne**. Il s'agit non pas d'une participation passive, mais bien de permettre à nos concitoyens de **co-construire les politiques régionales avec une vision offensive et confiante de l'avenir**.

Ce budget 2017 traduit la double volonté de l'exécutif régional : sérieux et ambition. Il conforte les engagements de maîtrise des dépenses avec un travail de rationalisation des interventions régionales. L'intégration dynamique de nouvelles compétences et le maintien d'un haut niveau d'investissement, constituent un gage du développement de notre région et de soutien à l'économie régionale, en particulier le secteur du bâtiment. Ce budget confirme notre volonté de maintenir la gestion saine de notre collectivité saluée dans les derniers exercices par les agences de notation, comme par les experts.

Ce budget permet de répondre aux défis en matière d'économie, de transport, de déchets. Il s'exercera dans un souci de plus grande proximité des citoyens et favorisera la prise en compte des dynamiques des territoires, en co-élaborant les politiques publiques à tous les niveaux tout en tenant compte des enjeux des révolutions numériques, industrielles et énergétiques.

Il nous permet enfin d'exercer la responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des territoires.

François BONNEAU.

BUDGET PRIMITIF 2017

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A - PRESENTATION GENERALE DES POLITIQUES	7
B – LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES	7
C – LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES	8
D – LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D’ENGAGEMENTS (AE)	10
E – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION	10

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	14
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	15
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	33
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	60
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE.....	71
EUROPE	96
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	101
COMMUNICATION	102
MOYENS GÉNÉRAUX DE L’ADMINISTRATION	103
MOYENS GENERAUX FINANCIERS.....	107
RESSOURCES HUMAINES	120

III – Décisions budgétaires 2017

A – LE VOTE PAR FONCTION.....	125
<i>Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE</i>	<i>125</i>
<i>Les AP et AE par fonction et par politique régionale</i>	<i>126</i>
B – LE VOTE DE L’ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	131
C – MODIFICATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL EN MATERIE DE DETTE ET DE TRESORERIE	132
D – LES DISPOSITIONS DIVERSES.....	135
<i>Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2017</i>	<i>135</i>
<i>Coût standards de formations sanitaires et sociales 2017</i>	<i>137</i>
<i>Remises gracieuses.....</i>	<i>137</i>
<i>Admissions en non valeurs.....</i>	<i>138</i>
<i>Participation des familles à la rémunération du personnel de service d’hébergement des établissements publics d’enseignement.....</i>	<i>139</i>
<i>Autorisations</i>	<i>139</i>
<i>Attribution de la subvention 2017 au COS et approbation de la convention</i>	<i>139</i>
<i>Modification des dates limite d’affectation pour les AP/AE.....</i>	<i>140</i>
<i>Annulations-clôture des AP/AE.....</i>	<i>140</i>
<i>Modification de libellés des AP/AE</i>	<i>142</i>

IV - Annexes

ANNEXE N° 1 CHANGEMENT ARCHITECTURE : LES PRINCIPAUX EFFETS PERIMETRE	144
--	-----

PRESENTATION GÉNÉRALE

A - Présentation générale des politiques

Depuis le début de la mandature, le budget régional est réparti en 6 blocs :

- 1) Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies
- 2) Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle
- 3) Transports et mobilités durables
- 4) Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne
- 5) Optimisation des ressources
- 6) Europe

Ces blocs regroupent les programmes budgétaires dont le contenu est détaillé dans le présent rapport. **Afin de tenir compte des changements induits par la mise en œuvre de la loi NOTRe et de simplifier la gestion de certains dispositifs, le périmètre des blocs et des programmes a été amendé, certains libellés ont été modifiés, des programmes créés, d'autres fusionnés. La comparaison des crédits de BP à BP doit en tenir compte.**

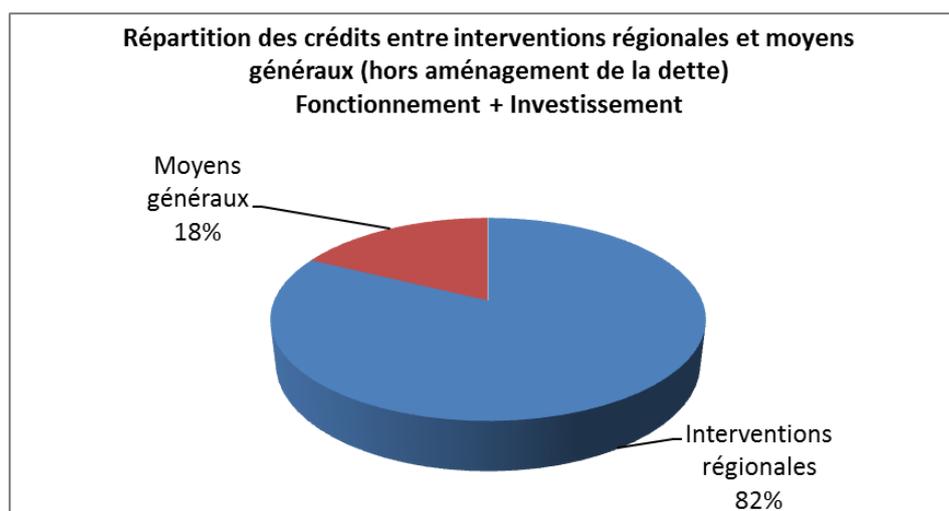
Le détail figure en annexe du présent rapport

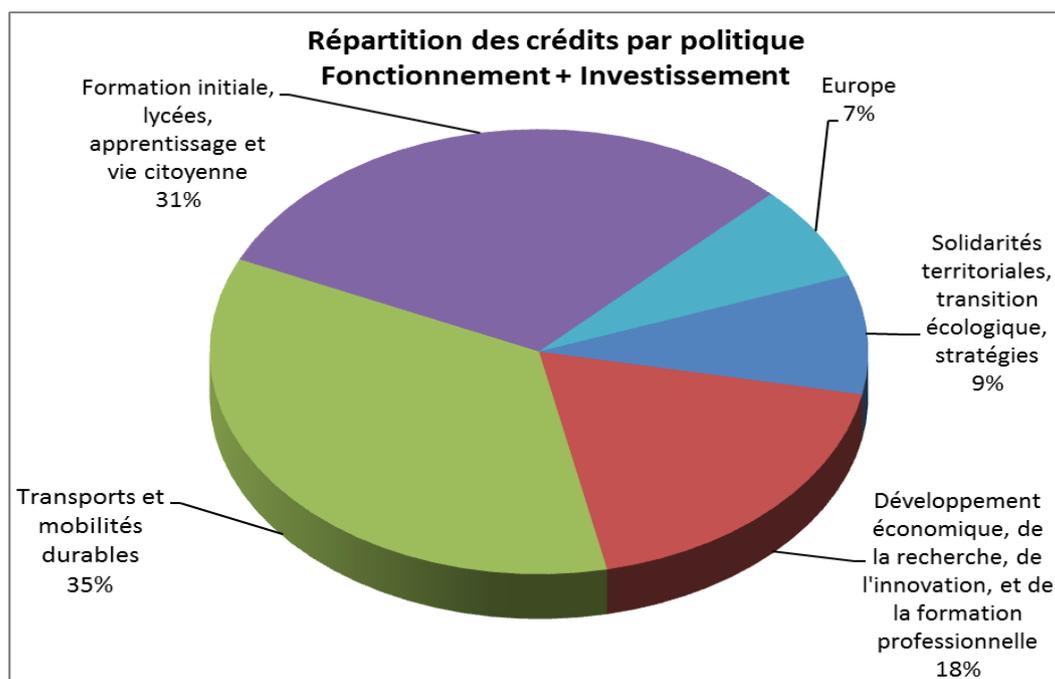
B – La répartition globale des dépenses

Le budget 2017 s'équilibre au global à **1,317 Md€** (dont 25 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes et 73 M€ de crédits européens en dépenses).

En considérant celui-ci hors gestion des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à **1,219 Md€** dont :

- En investissement : 365 M€ d'investissement régional (dont 54,15 M€ de remboursement en capital de la dette).
- En fonctionnement : 854 M€ de crédits régionaux (dont 13,7 M€ de frais financiers).





C – La répartition globale des recettes

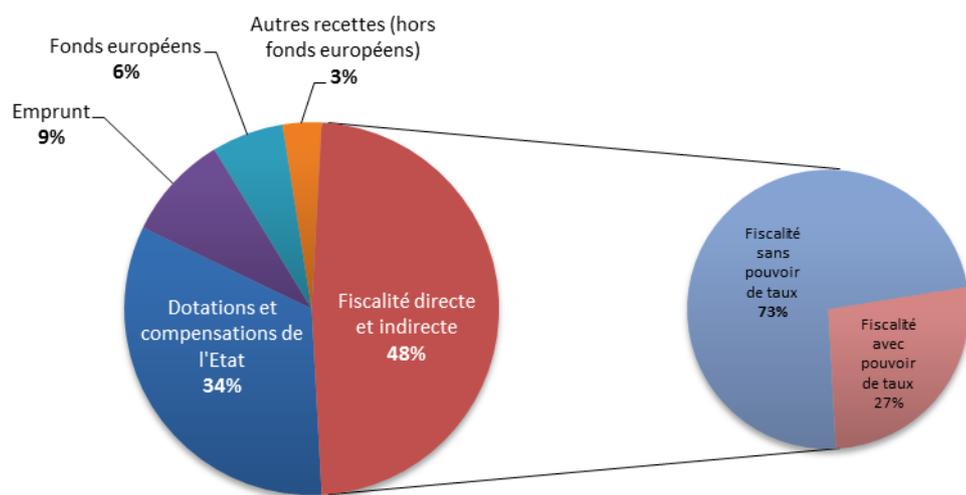
Sous l'effet conjugué de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, de la mise en œuvre d'un fonds de compensation en faveur de l'action économique régionale et du transfert de 25 points de la CVAE des Départements aux Régions en compensation des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, le profil des ressources régionales est de nouveau profondément modifié. Les recettes inscrites au budget primitif 2017 se répartissent comme suit :

	BP 2017
Dotations et compensations de l'Etat	426 939 056,00
Fiscalité directe et indirecte	623 986 779,00
Emprunt	118 000 000,00
Autres recettes (hors fonds européens)	43 428 466,00
Fonds européens – Région bénéficiaire final	10 469 350,00
Sous-total	1 222 823 651,00
Fonds européens	69 677 450,00
Total hors réaménagement de la dette (25 M€)	1 292 501 101,00

Si la part des dotations et participations de l'Etat recule de près de 5 points (34 %) par rapport au BP 2016, celle de la fiscalité directe et indirecte progresse de près de 8 points (48 %) sous l'effet du transfert de 25 points de la CVAE ainsi que de la majoration du tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation. La mise en œuvre concomitante du fonds de compensation en faveur de l'action économique régionale (+ 17,250 M€), de la minoration des ressources comprises dans le périmètre des « variables d'ajustement » (- 5,865 M€) et de la dernière contribution régionale au titre du redressement des comptes publics (- 18,762 M€) a pour effet de dégrader légèrement le montant des dotations et participations de l'Etat avec une baisse de - 1,6 % (contre - 9,2 % au BP 2016). De la même manière, le transfert de 25 points de la CVAE (+ 149,699 M€) et la majoration du

tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation (+ 24,063 M€) contribuent à la forte progression du produit de la fiscalité directe et indirecte (+ 41,6 %). Les dotations et participations de l'Etat ainsi que la fiscalité directe et indirecte concentrent 82 % de l'ensemble des ressources régionales (+ 3 points par rapport au BP 2016).

Les autres ressources régionales (18 %) comprennent l'emprunt (9 %), les fonds européens (6 %) et les autres ressources (3 %). Si la part des fonds européens recule de 2 points et celle de l'emprunt de 1 point, la part des autres ressources demeure stable (3 %) sous l'effet de leur forte progression (+ 45,4 %).



L'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire – obtenue par le rapport du total des ressources propres sur l'ensemble des ressources régionales hors emprunt – progresse fortement en 2017 (67,85 %) par rapport à la projection réalisée au titre du BP 2016 (+ 12 points). Sur la période comprise entre 2011 et 2017, c'est-à-dire à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle, l'autonomie fiscale de la Région – sans valeur constitutionnelle contrairement à la première – demeure stable (14,12 %). La faculté pour les Régions de fixer le taux et l'assiette de tout ou partie de leurs ressources fiscales demeure en effet limitée à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, à la modulation et à la majoration du tarif de la TICPE dans les limites d'un seuil.

Si l'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire progresse sous l'effet du transfert de 25 points de la CVAE dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, l'autonomie fiscale demeure stable dans la mesure où les Régions ne disposent d'aucun pouvoir d'assiette ni de taux sur le produit transféré.

Le financement du budget 2017 de la Région est assuré :

- en maintenant le tarif de la modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément aux délibérations prises en octobre 2016 ;
- en maintenant le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € ;
- en portant le tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,80 € par cheval fiscal et en supprimant l'exonération en faveur des véhicules les moins polluants ;

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	42,45 €/CV	42,45 €/CV	49,80 €/CV
Taxe sur les permis de conduire	0 €	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 118 M€, soit 9 % des ressources régionales.

En définitive, les ressources régionales progressent de 180,054 M€ (+ 16,2 %) par rapport au budget primitif 2016 sous l'effet de l'augmentation du produit de la fiscalité directe et indirecte (+ 183,337 M€, soit + 41,6 %) et des autres recettes hors fonds européens (+ 13,492 M€, soit + 45,2 %). Le recours à l'emprunt, fixé à 118 M€, progresse par rapport au BP 2016 (+ 4,154 M€, soit + 3,6 %). Quant à l'effet de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales (- 18,762 M€), elle peut paraître atténuée par la mise en œuvre d'un fonds de compensation en faveur de l'action économique régionale (+ 17,250 M€).

D – Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE)

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2017 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits

Le montant total des AP ouvertes en 2017 s'élève à 399,475 M€ (149,3 M€ au BP 2016).
Le montant total des AE ouvertes en 2017 s'élève à 547,669 M€ (50,4 M€ au BP 2016).

E – Les principaux indicateurs de gestion

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 3,37 ans ce qui est conforme à la durée plafond de 5 ans que s'est fixée la Région (3,40 ans au BP 2016) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 18,6 % (21,3 % au BP 2016), ce qui est conforme à l'objectif de dépasser les 15 %.
- l'épargne nette atteint 148,7 M€ et permet de financer 42,6 % des investissements (134,6 M€ au BP 2016), ce qui est conforme à l'objectif de dépasser les 35 %.

	Budget Primitif 2015 (*)	Budget Primitif 2016 (**)	Budget Primitif 2017 (**)
Recettes de fonctionnement	896 867 321	903 566 124	1 092 017 452
- Dépenses de fonctionnement	679 210 710	703 781 162	875 821 601
= Epargne de gestion	217 656 611	199 784 962	216 195 851
- Intérêts de la dette	15 376 000	13 390 000	13 300 000
= Epargne brute	202 280 611	186 394 962	202 895 851
- Remboursement de la dette en capital	49 335 000	51 800 000	54 150 000
= Epargne disponible	152 945 611	134 594 962	148 745 851
+ Dépenses d'investissement	318 825 600	343 475 724	349 411 500
- Recettes d'investissement	78 579 969	95 035 641	82 665 649
= Besoin de financement en investissement	240 245 611	248 440 083	266 745 851
Emprunt	87 300 000	113 845 121	118 000 000

(*) hors FUE

(**) avec FUE

BP 2017 : répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2016 DEPENSES	BP 2017 DEPENSES	BP 2016 RECETTES	BP 2017 RECETTES	BP 2017 AP et AE
Investissement	420 275 724	428 561 500	233 880 762	189 814 749	399 474 806
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	104 765 410	85 045 069	0	0	116 270 656
Crédits d'intervention	88 710 710	75 897 800	-	-	116 270 656
fonds européens	16 054 700	9 147 269	-	-	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	59 025 588	80 683 635	7 376 944	6 268 588	86 730 000
Crédits d'intervention	48 294 588	65 057 100	7 376 944	6 268 588	86 730 000
fonds européens	10 731 000	15 626 535	-	-	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	22 648 200	50 040 200	0	0	149 825 550
Crédits d'intervention	22 648 200	50 040 200	-	-	149 825 550
fonds européens	-	-	-	-	
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	128 579 826	113 662 900	1 592 507	3 730 500	39 840 000
Crédits d'intervention	128 579 826	113 662 900	1 592 507	3 730 500	39 840 000
fonds européens	-	-	-	-	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	82 251 500	85 516 600	175 133 161	179 815 661	5 758 600
Dont Communication	-	-	-	-	
Dont Moyens généraux de l'administration	2 501 500	3 416 600	-	-	4 758 600
Dont Ressources humaines	-	-	-	-	
Dont Moyens généraux financiers	79 750 000	82 100 000	175 133 161	179 815 661	1 000 000
dont remboursement en capital de la dette	51 800 000	54 150 000	-	-	
dont réaménagement de la dette	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	
EUROPE	49 790 900	38 386 900	99 443 550	35 850 900	1 050 000
Dont fonds européens ventilés	26 785 700	24 773 804	49 665 400	35 850 900	1 050 000
Dont fonds européens non ventilables	22 879 700	13 613 096	49 665 400	-	
Hors fonds européens	125 500	-	112 750	-	
Fonctionnement	717 171 162	889 121 601	868 049 473	1 058 190 902	547 668 629
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	19 824 540	18 729 831	15 500	249 500	2 098 379
Crédits d'intervention	16 314 290	16 103 900	15 500	249 500	2 098 379
fonds européens	3 510 250	2 625 931	-	-	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	129 237 702	152 033 157	97 906	8 857 778	52 323 370
Crédits d'intervention	117 163 232	132 806 400	97 906	8 857 778	52 323 370
fonds européens	12 074 470	19 226 757	-	-	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	174 105 670	323 808 700	7 817 600	8 416 000	425 400 000
Crédits d'intervention	174 105 670	323 808 700	7 817 600	8 416 000	425 400 000
fonds européens	-	-	-	-	
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	220 180 930	215 044 200	9 293 300	9 736 100	57 480 880
Crédits d'intervention	217 760 930	212 470 700	9 293 300	9 736 100	57 480 880
fonds européens	2 420 000	2 573 500	-	-	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	160 423 100	167 956 401	841 864 917	1 020 462 174	10 666 000
Dont Communication	4 260 000	4 110 000	-	-	
Dont Moyens généraux de l'administration	14 956 400	16 200 600	-	2 500 000	9 666 000
Dont Ressources humaines	124 642 000	130 287 500	3 622 000	3 822 000	
Dont Moyens généraux financiers	16 564 700	17 358 301	838 242 917	1 014 140 174	1 000 000
EUROPE	31 403 940	35 975 500	39 308 370	44 295 900	-300 000
Dont fonds européens ventilés	18 004 720	24 426 188	30 348 120	33 826 550	-300 000
Dont fonds européens non ventilables	12 343 400	10 184 462	-	-	
Hors fonds européens	1 055 820	1 364 850	8 960 250	10 469 350	
Reprise anticipé du résultat			5 168 531		
TOTAL GENERAL	1 137 446 886	1 317 683 101	1 137 446 886	1 317 683 101	947 143 435
Investissement	420 275 724	428 561 500	233 880 762	225 665 649	399 474 806
Fonctionnement	717 171 162	889 121 601	903 566 124	1 092 017 452	547 668 629
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 032 433 366	1 219 685 551	1 032 433 366	1 223 005 651	945 793 435
Investissement	345 610 324	365 174 600	159 215 362	164 814 749	398 424 806
Fonctionnement	686 823 042	854 510 951	873 218 004	1 058 190 902	547 368 629

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF
PAR POLITIQUE**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES ORIENTATIONS 2017

Parce que l'affirmation de l'identité de notre région passe par la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains, la préservation de notre cadre de vie, la valorisation du patrimoine naturel, la solidarité intergénérationnelle, nous faisons figurer parmi les engagements forts de la mandature, notre soutien financier aux territoires de la région.

Depuis 1998, la Région accompagne les projets de tous les territoires portés par des acteurs locaux dynamiques et qui œuvrent au développement.

Au fil des années **un partenariat unique en France s'est institué entre la Région et ses territoires**. Une relation basée sur le souhait commun de soutenir les projets locaux, tout en ayant une cohérence régionale. Nous maintiendrons nos engagements auprès des départements, des pays, des communautés de communes et d'agglomérations.

Conformément à cette orientation, 2017 sera marquée par la mise en œuvre d'« A vos ID », avec pour ambition de faire émerger 500 initiatives à l'horizon 2020, à la ville comme à la campagne.

Malgré des disparités de déploiement entre les départements, l'effort de la Région en faveur du THD est confirmé. Loin d'être uniquement une question de réseaux, **le numérique pose des enjeux de société majeurs** comme l'accès aux soins, au numérique éducatif, à la culture et aux services publics. Par le déploiement de la fibre optique d'une part, le développement des usages d'autre part, la Région anticipe sur les défis posés par la révolution numérique.

La problématique de l'accès aux soins demeure un sujet central pour 2017. **La désertification médicale est une réalité** à ne pas nier et la Région use de tous les leviers mis à sa disposition pour enrayer ce phénomène et promouvoir une qualité et une égalité d'accès aux soins pour tous.

L'investissement de la Région en faveur de l'exercice médical et paramédical regroupé et coordonné sera poursuivi pour garantir au plus grand nombre un accès aux soins de premier recours. Avec 59 Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) en service à la fin de l'année 2016, l'année 2017 sera importante pour engager de nouvelles opérations et tenir l'engagement de 100 MSP en région à l'horizon 2020.

Le déploiement d'outils de télémédecine sur l'ensemble du territoire sera poursuivi. L'accompagnement des contrats locaux de santé montera en charge au fur et à mesure de l'implication des territoires dans la démarche.

Afin de préserver les ressources et la richesse naturelle de ses territoires, **la Région est volontariste pour la protection de l'environnement** et la mise en œuvre de la transition énergétique. Trois grandes orientations constitueront les priorités de la Région en 2017 dans les domaines ces domaines.

D'une part, la concrétisation du Service Public Régional de l'Energie qui vise à stimuler la rénovation énergétique de l'habitat, des bâtiments publics et le financement du développement des énergies renouvelables.

D'autre part, la Région s'engage en 2017 dans la réalisation d'une planification territoriale ambitieuse pour la prévention et la gestion de l'ensemble des déchets, qui prendra le relais des plans départementaux ou sectoriels de gestion de déchets spécifiques. Ce sera l'occasion d'inscrire la Région dans une logique d'économie circulaire où chaque déchet sera valorisé comme une ressource potentielle.

Enfin, l'année 2017 verra la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Dans notre région, la préexistence de l'EcoPôle constitue un socle solide sur lequel s'appuyer pour la création de cette Agence Régionale pour la Biodiversité.

Notre région est une région **citoyenne** et **ouverte** sur le monde. Cela participe à son attractivité. Pour cela, nous maintiendrons nos engagements dans nos zones de coopération et ferons vivre l'idée européenne dans les territoires (mobilité des jeunes et réseau d'acteurs dans les territoires pour porter la dimension européenne). Parallèlement, nous engagerons le processus d'actualisation de notre politique de coopération internationale.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE

PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies	Crédits Région			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2014-2020	FEADER		
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	12 550 000	150 000	-	12 700 000	-
Fonctionnement	150 000			150 000	
Investissement	12 400 000	150 000		12 550 000	
CONTRATS VILLE MOYENNE	570 000	-	-	570 000	-
Investissement	570 000			570 000	
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	18 512 721	-	-	18 512 721	-
Fonctionnement	789 100			789 100	
Investissement	17 723 621			17 723 621	
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	1 360 000	-	-	1 360 000	-
Fonctionnement	860 000			860 000	
Investissement	500 000			500 000	
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	24 994 900	-	2 965 700	27 960 600	-
Fonctionnement	1 691 900		1 059 645	2 751 545	
Investissement	23 303 000		1 906 055	25 209 055	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	4 105 000	205 500	-	4 310 500	-
Fonctionnement	381 000			381 000	
Investissement	3 724 000	205 500		3 929 500	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12 159 379	-	-	12 159 379	-
Fonctionnement	380 000			380 000	
Investissement	11 779 379			11 779 379	
EXPERTISE MUTUALISEE	240 000	-	-	240 000	-
Fonctionnement	240 000			240 000	
TRANSITION ENERGETIQUE	3 742 552	-	-	3 742 552	-
Fonctionnement	1 142 668			1 142 668	
Investissement	2 599 884			2 599 884	
GESTION DE L'EAU	1 661 417	-	250 000	1 911 417	-
Fonctionnement	814 237		89 325	903 562	
Investissement	847 180		160 675	1 007 855	
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	2 281 505	-	-	2 281 505	-
Fonctionnement	2 011 254			2 011 254	
Investissement	270 251			270 251	
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	2 734 235	-	570 000	3 304 235	-
Fonctionnement	1 808 789		203 661	2 012 450	
Investissement	925 446		366 339	1 291 785	
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	2 250 891	450 000	-	2 700 891	-
Fonctionnement	1 608 352	400 000		2 008 352	
Investissement	642 539	50 000		692 539	
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	2 580 000	5 666 000	1 000 000	9 246 000	-
Fonctionnement	2 580 000		357 300	2 937 300	
Investissement	-	5 666 000	642 700	6 308 700	
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	715 100	516 000	-	1 231 100	-
Fonctionnement	347 600	516 000		863 600	
Investissement	367 500			367 500	
COOPERATION DECENTRALISEE	547 000	-	-	547 000	-
Fonctionnement	497 000			497 000	
Investissement	50 000			50 000	
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE	997 000	-	-	997 000	-
Fonctionnement	802 000			802 000	
Investissement	195 000			195 000	
TOTAL	92 001 700	6 987 500	4 785 700	103 774 900	-

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	127 400 500,00	-11 129 844,35
Autorisations d'engagement	9 260 000,00	-7 161 620,65

CRÉDITS DE PAIEMENT

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
Investissement	88 955 710,00	75 897 800,00	0,00	0,00
Fonctionnement	17 613 290,00	16 103 900,00	75 500,00	249 500,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS RÉGIONAUX D'AGGLOMERATION

- Les crédits de paiement

CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
	Investissement	15 562 000,00	12 400 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	200 000,00	150 000,00	0,00	0,00

En 2017, les 6 Contrats d'Agglomérations encore actifs génèreront des crédits de paiement pour un montant estimé de 12,4 M€.

Le montant de 0,15 M€ inscrit en fonctionnement permettra de payer principalement des études inscrites au volet fonctionnement des Contrats.

Les crédits contractualisés concernent prioritairement les thèmes « Mobilité » et « Sport » (16% chacun), « Habitat » et « Rénovation urbaine » (15% chacun), « Culture » (12%), « Economie » (10%) et « Energie » (8%).

Il est à noter que l'Agglomération de Montargis bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 7 Contrats d'Agglomération de 3^{ème} génération ont été signés pour un montant total de 129,8 M€ dont 71% fléchés vers le 1^{er} bloc de priorités.

CONTRATS VILLE MOYENNE

- Les crédits de paiement

CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
		661 000,00	570 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), a été mise en exergue la fonction de 16 pôles de centralité comme principaux points d'ancrage du développement des bassins de vie qu'ils irriguent.

La négociation de leur programme d'actions est donc, pour plus de cohérence, concomitante à celle du programme d'actions porté par le Pays, et l'enveloppe afférente réservée au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Le dispositif contractuel précédent (Contrats Ville moyenne) n'est donc plus activé depuis 2014.

Les crédits 2017 permettront à la Région d'honorer ses engagements au titre des Contrats non achevés, pour un montant estimé à 0,57 M€, notamment pour le Programme de Rénovation Urbaine de Châteaudun ou les espaces publics de Buzançais.

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	27 538 000,00	17 723 621,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 714 000,00	789 100,00	0,00	0,00

Les crédits engagés fin 2016 (plus de 121 M€) génèrent un besoin en crédits de paiement 2017 à hauteur de 17,7 M€ en investissement, notamment en direction des Pays Loire Beauce, Loire Touraine, Touraine Côté Sud, Vierzon, Saint-Amandois, Vallée du Cher et Romorantinais, avec plus de 1 M€ chacun). A noter que ce montant intègre les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité », « logement » et « espaces publics », ainsi que des crédits inscrits aux Contrats 3G pour le déploiement du Très Haut débit (plus de 2,265 M€).

Les crédits de paiement en fonctionnement (0,789 M€) correspondent d'une part au volet fonctionnement des Contrats (études ou animations liées à la santé, à la biodiversité, à la mobilité, au tourisme...), et d'autre part à l'animation territoriale assurée par les équipes des pays.

Les crédits contractualisés concernent prioritairement les thèmes « Services » (23%), « Energie » (13%), « Sport-Loisirs » (12%), « Culture » (11%), « Economie » (11%) et à égalité « Habitat », « Tourisme » et « Agriculture » (6% chacun).

Les Pays de Bourges, Grande Sologne et Giennois bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 26 Contrats de Pays de 3^{ème} génération ont été signés pour un montant total de 150,1 M€ dont 60% fléchés vers le 1^{er} bloc de priorités.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1783	31/12/2024	A VOS ID (INVEST)	7 850 000,00	150 000,00	800 000,00
AE	2017	1782	31/12/2024	A VOS ID (FONCT)	9 050 000,00	100 000,00	473 775,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2013	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	550 000,00	-454 954,35
AP	2015	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	250 000,00	-241 390,00
AP	2015	1613		IDEC : VOLET INVESTISSEMENT	14 000 000,00	-11 500 000,00
AE	2013	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	3 934 751,00	-671 620,65
AE	2015	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	8 250 000,00	-7 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 060 000,00	500 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	860 000,00	860 000,00	0,00	0,00

Le dispositif ID en campagne adopté en décembre 2010 a permis de détecter, susciter et expérimenter 144 initiatives de développement rural, représentant 454 projets, ne pouvant pas être accompagnées au titre des politiques régionales sectorielles ou contractuelles.

Le dispositif, réformé en Session du 14 octobre 2016, se dénomme désormais « A VOS ID » et est étendu aux territoires des Agglomérations au fur et à mesure du franchissement d'une étape contractuelle. Le cadre d'intervention et les enveloppes, fonction de la dotation du Contrat, sont unifiés sur le territoire régional. La composition du dispositif en 2 volets, fonctionnement et investissement, a été confirmée.

Aussi, il est nécessaire de créer pour 2017 une autorisation d'engagement (AE) et une autorisation de programme (AP) pour la mise en œuvre d'A VOS ID, correspondant aux enveloppes nécessaires pour la périodicité contractuelle de 5 ans. L'AE créée doit également supporter le marché relatif à l'animation de l'outil de capitalisation et de mise en réseau des acteurs du développement territorial qui sera mis en place pour 5 ans (financement 50 % FEADER, 50 % Région via les enveloppes contractuelles dédiées à A VOS ID).

Les différentes AP et AE, adossées initialement aux appels à projets, ont vocation à subsister jusqu'aux termes des engagements et mandatements liés, en particulier celles de 2012 et 2013. Toute nouvelle initiative sélectionnée sera affectée sur des crédits de la nouvelle AE, de même que tout nouveau projet d'investissement validé par la Commission Permanente Régionale (CPR) relèvera de la nouvelle AP.

En 2017, 0,86 M€ de crédits de paiement en fonctionnement sont nécessaires pour accompagner les initiatives sélectionnées ou à venir et 0,50 M€ pour les investissements.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1488	31/12/2023	CRST BERRY SAINT AMANDOIS	10 052 500,00	0,00	800 000,00
AP	2017	1489	31/12/2023	CRST PAYS DE LA CHATRE	7 140 000,00	300 000,00	600 000,00
AP	2017	1490	31/12/2023	CRST PAYS LOIRE BEAUCE	10 800 000,00	300 000,00	800 000,00
AP	2017	1491	31/12/2023	CRST FORET ORLEANS VAL DE LOIRE	11 000 000,00	200 000,00	800 000,00
AP	2017	1492	31/12/2023	CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	2 400 000,00	0,00	200 000,00
AP	2017	1493	31/12/2023	CRST PAYS LOIRE TOURAINE	15 017 500,00	0,00	1 200 000,00
AP	2017	1494	31/12/2023	CRST PAYS DE VIERZON	10 914 000,00	0,00	900 000,00
AP	2017	1495	31/12/2023	CRST AGGLOMERATION DE BOURGES	15 820 000,00	700 000,00	1 400 000,00
AP	2017	1496	31/12/2023	CRST AGGLO ET PAYS CASTELROUSSIN	16 280 000,00	0,00	1 400 000,00
AP	2017	1497	31/12/2023	CRST AGGLO BLOIS ET PAYS DES CHATEAUX	18 126 500,00	0,00	1 600 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1891		CRST PERCHE	7 961 500,00	-1 061 500,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	5 586 500,00	1 213 500,00
AP	2016	1896		CRST PAYS DUNOIS	7 675 500,00	1 324 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	13 656 000,00	23 303 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	763 000,00	1 691 900,00	0,00	0,00

L'Assemblée plénière des 24 et 25 octobre 2012 a donné un nouvel élan aux politiques territoriales conduites par la Région Centre-Val de Loire qui constituent un outil majeur de mise en œuvre du SRADDT.

Il est ainsi apparu nécessaire de renouveler nos dispositifs contractuels pour, d'une part, gagner en cohérence, d'autre part, animer et partager avec l'ensemble des acteurs locaux via la démarche « Ambition 2020 pour le Bassin de Vie ».

Fin 2016, 18 Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) sont actifs : Agglomérations de Tours (intégrant le programme d'actions de l'Agglomération et le programme d'actions du Pays Indre et Cher), d'Orléans et de Montargis ; des Pays Issoudun et Champagne Berrichonne, Brenne, Bourges, Grande Sologne, Giennois, Sancerre Sologne, Beauce, Combray et Courvillois, Portes franciliennes, Gâtinais, Beauce-Gâtinais en Pithiverais, Sologne Val Sud, Vendômois, Loire Val d'Aubois et Valençay en Berry.

Il est nécessaire de prévoir, pour un montant total de 117,55 M€, la création des 10 autorisations de programme relatives aux Contrats dont la négociation est envisagée en 2017 : Agglomération de Bourges, Agglomération de Blois-Pays des Châteaux, Agglomération-Pays Castelroussin ; Pays : Berry/St Amandois, La Châtre en Berry, Loire Beauce, Forêt d'Orléans Val de Loire, Beauce Val de Loire, Loire Touraine, Vierzon.

Il est également nécessaire d'adapter les AP des CRST Perche, Dunois, et Loire Nature, afin de tenir compte ou d'anticiper des évolutions de périmètres.

Les crédits de paiement nécessaires (23,303 M€ en investissement), estimés à 6,803 M€ pour les territoires des agglomérations et 16,5 M€ pour les territoires des pays, intègrent également pour ces derniers les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité », « logement » et « espaces publics Cœurs de Village ». Un montant d'environ 5,7 M€ devrait être mandaté au titre de ces Contrats pour le déploiement du Très Haut Débit.

Les crédits de paiement en fonctionnement (1,692 M€) correspondent principalement au financement des équipes d'animation des Syndicats de Pays engagés dans un CRST (Issoudun, Brenne, Bourges, Grande Sologne, Giennois, Gâtinais, Beauce, Sancerre Sologne, Chartrain), ainsi qu'au financement d'études inscrites à ces Contrats.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1721		E-LOGEMENT (FONCT)	100 000,00	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	7 958 000,00	3 724 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	345 800,00	381 000,00	0,00	0,00

Ce programme d'actions concerne les 3 axes de la politique régionale du logement : l'hébergement et le logement spécifique pour personnes âgées, l'hébergement des jeunes et de façon plus marginale le logement social, pour honorer les derniers crédits engagés au titre des Conventions 2007-2013.

✓ **LE VOLET HEBERGEMENT/LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES (3,483 M€ de crédits de paiement)**

Les crédits de paiement prévus en 2017 au titre du volet EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) des précédentes conventions Région-Département et du précédent CPER (2007-2013) s'élèvent à 1,080 M€.

La Région a signé les 6 Conventions Région-Département en 2015 au titre desquelles, elle a réservé une enveloppe totale de 27,25 M€, en faveur, d'une part des EHPAD, et d'autre part des structures pour personnes handicapées dans l'Indre.

Près d'1,450 M€ devrait être mandaté pour les EHPAD au titre de ces nouvelles conventions.

Concernant les autres dispositifs, contribuant au titre des conventions 2015-2020 au maintien à domicile pour les plus personnes âgées les plus autonomes :

Dispositifs	Montants réservés aux conventions	Crédits de paiement proposés au BP 2017
L'adaptation au vieillissement du parc privé dans l'Indre (PIG 36)	1,022 M€	150 000 € en investissement + 24 575 € en fonctionnement
L'adaptation des logements du parc public social sur les départements 18 et 37	Cher 0,4 M€ Indre et Loire 0,5 M€	150 000 €
Le programme de construction de logements adapté dans l'Eure et Loir, « Euréliales »	1,104 M€	360 000 €
« Dom@dom41 » qui vise le déploiement d'équipements domotiques et de téléassistance	1,990 M€	283 900 € (en fonctionnement)

✓ **LE VOLET LOGEMENT SOCIAL (0,290 M€ de crédits de paiement)**

0,29 M€ de crédits de paiement sont prévus au BP 2017 pour solder les dernières opérations engagées au titre des conventions Région-Départements 2007-2013, dont 0,25 M€ pour l'Eure et Loir et 0,040 M€ pour le Cher.

✓ LE VOLET LOGEMENT DES JEUNES

0,331 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce volet, dont 0,073 M€ en fonctionnement :

- ✓ Les Foyers des Jeunes Travailleurs : Pour 2017, 0,24 M€ devraient être mandatés pour accompagner les premiers dossiers au titre des Conventions Région-département 2015-2020
- ✓ L'intermédiation locative : 49 900 € de crédits de paiement sont proposés (fonctionnement)
- ✓ La Plate-forme e-logement : il convient de revaloriser une AE de 0,100 M€ pour accompagner le déploiement de la plate-forme. 31 625 € seront mandatés en 2017 pour solder les crédits prévus au titre de la Convention signée entre la Région et le GIP Alfa Centre sur 2015-2016, dont 22 625 € au titre du fonctionnement.
- ✓ Le Soutien au dépôt de garantie : Issue du Plan Avenir Jeunes, cette mesure prend la forme d'une avance remboursable de 300 € accordée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre d'une première installation.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0702	31/12/2017	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2017	2 000 000,00	1 750 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	15 275 000,00	11 779 379,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	610 000,00	380 000,00	0,00	0,00

Ce programme est composé de 2 volets principaux :

➤ LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (au titre du CPER, des conventions Région-Département et du Fonds Sud)

Afin d'accompagner l'objectif du SRADDT d'équiper 70% des habitants en Très Haut Débit (THD), et 100% au Haut Débit, la Région finance à un taux situé entre 20% et 30% les programmes départementaux, sur la base d'un coût plafonné à 100 M€ par département, soit un engagement régional de plus de 170 M€.

Les besoins en crédits de paiement 2017 sont estimés en investissement sur ce programme à 6,33 M€ : 4,8 M€ au titre des Conventions Région/Départements et 1,5 M€ au titre du Fonds Sud, auxquels s'ajoutent les crédits qui seront versés au titre des Contrats territoriaux (8 M€), soit un total prévisible d'environ 14,3 M€.

Il convient également de prévoir des crédits en fonctionnement à hauteur de 0,380 M€ pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de portage des investissements auxquels la Région est adhérente.

➤ **LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER 2007-2014, du CPER 2015-2020, du Fonds Sud, des conventions Région-Département)**

Il est nécessaire de créer l'autorisation de programme annuelle Fonds Sud à hauteur de 2 M€.

Les besoins en crédits de paiement (environ 5,4 M€) correspondent essentiellement à des paiements relatifs à des subventions attribuées au titre :

- des Conventions Région-Départements pour 2,559 M€ au titre des conventions 2015-2020
 - o 2007-2013 : 1,892 M€ pour 4 opérations dont 3 dans le Loir-et-Cher (Agroparc du Controis, GIAT Salbris et espaces publics de Chaumont-sur-Loire), soit un besoin de 1,084 M€ et pour des zones d'activité dans le Loiret (0,808 M€)
 - o 2015-2020 à hauteur de 0,668 M€ pour 5 opérations (campus innovation à Chateaudun, hangar de maintenance aéronautique à Châteauroux, locaux action sociale à La Châtre, voie verte Chinon Richelieu, pistes cyclables entrée sud de l'agglomération de Blois) pour le Cher (salle de sport INSA), l'Eure et Loir (fonds en faveur des entreprises), l'Indre (action sociale La Châtre) et l'Indre-et-Loire (Voie verte Chinon-Richelieu...)
- du Fonds Sud pour 0,8 M€ (+ 1,5 M€ au titre du THD déjà cités), le reste pour solder des opérations déjà engagées, comme la Voie verte Argenton-Le Blanc, le centre routier de Vierzon ou la viabilisation de la ZAC pour l'extension de l'entreprise Caillau à Romorantin ou verser les acomptes d'opérations nouvelles
- du CPER :
 - 2007-2013 : 0,189 M€ pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) de Nogent-le-Rotrou, Sandillon/Vienne en Val, Luçay le Mâle) et un la reconversion du site de la Brèche à Chinon
 - 2015-2020 : 1,9 M€, dont 1,2 M€ pour les aménagements des pôles multimodaux de Dreux, Tours et Orléans ; 0,3 M€ au titre des MSP (Vierzon, Neuillé Pont Pierre, Cloyes/Loir, Luant, Cléry St André, Noyers/Cher, Le Blanc...) ; 0,2 M€ pour l'équipement en télé-médecine des MSP et EHPAD, et 0,2 M€ pour la reconversion de friches (Québecor à Blois, friche GEODIS à Dreux...).

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	0,00	240 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020, l'Etat et la Région soutiennent l'ingénierie :

- au titre du Fonds Régional de Soutien au Développement Local (FRSDL) sur la période 2015-2020, via le financement d'études stratégiques, qui n'a pas encore été activé sur crédits régionaux
- via le financement du Centre de ressources politique de la Ville « Villes au carré », pour lequel il est prévu 0,07 M€ en crédits de paiement pour 2017.

La Région soutient également le fonctionnement de l'Association Nationale des Pôles et Pays (ANPP) et de l'Association Pour la Politique des Pays en région Centre (A3P). Un montant de 0,02 M€ est proposé à ce titre.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en place du Plan isolation dans le cadre des Contrats territoriaux, la Région est maître d'ouvrage d'un marché à bons de commande permettant de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des prestations de conseil préalables aux travaux d'isolation (outil d'aide à la décision quant au choix des travaux et des progressions d'étiquettes énergétiques).

Cette prestation régionale rencontre un vif succès et un premier marché avait permis de soutenir 250 prestations (dites « PCI »).

Le second marché régional, actif depuis novembre 2014, a permis, quant à lui, de soutenir au 1^{er} octobre 2016, 209 prestations « Energétis Collectivités Bâtiment », complétées de 49 prestations « d'accompagnement » destinées à assister le maître d'ouvrage dans le suivi des travaux.

Celui-ci devrait générer un besoin en crédits de paiement de 0,15 M€ en 2017.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 176 657,00	2 599 884,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 244 000,00	1 142 668,00	0,00	150 000,00

En investissement, les crédits de paiements (2,35 M€) permettent :

- De solder certains dossiers relevant du précédent CPER, notamment sur les projets d'énergie renouvelable et les projets de rénovation énergétique des bâtiments.
- De poursuivre l'émergence de projets d'énergie renouvelable par le biais d'appels à projets (AAP) cofinancés pour partie par le FEDER (AAP Méthanisation, AAP Chaleur renouvelable, géothermie...) et de projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment de l'Appel à projets « bâtiments démonstrateurs », dans le cadre du CPER 2015-2020.

0,25 M€ de crédits sont également réservés pour les premières prises de participation du Service Public Régional de l'Energie suite à l'étude de préfiguration en cours.

1,143 M€ de crédits de paiements sont inscrits en fonctionnement (dont 1,058 M€ au titre du CPER 2015-2020), afin de :

- poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables, l'information / sensibilisation des particuliers aux rénovations énergétiques (espaces info énergie) et la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de rénovation énergétique conformément à la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte qui confie à la Région, la réalisation d'un plan de déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE),
- mandater les crédits engagés sur les dispositifs Isolaris et Energétis,
- mandater l'étude sur le Service Public Régional de l'Energie.

De plus, 0,150 M€ de recettes sont inscrites au titre du SPRE.

GESTION DE L'EAU

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
GESTION DE L'EAU	Investissement	850 000,00	847 180,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 000 000,00	814 237,00	15 500,00	0,00

En investissement, les 0,847 M€ sont réservés pour le mandatement des dossiers concernant, tant l'actuel CPER que le précédent, pour des soldes d'opérations des dossiers relatifs aux contrats signés et des contrats en émergence.

Les crédits de paiements inscrits en fonctionnement (0,814 M€) concernent principalement les dossiers relatifs à l'animation des contrats signés et des contrats en émergence, ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1679	31/12/2017	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	30 000,00	30 000,00
AE	2017	1974	31/12/2017	MANIFESTATIONS DE MOBILISATION POUR L ECOLOGIE	150 000,00	150 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	211 065,00	270 251,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 649 142,00	2 011 254,00	0,00	67 500,00

S'agissant de l'investissement, 0,27 M€ permettront de financer :

- les dossiers relatifs aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes,
- le premier acompte à Lig'air pour les investissements réalisés en 2017,
- les dossiers retenus au titre des appels à projets économie circulaire 2016 et 2017.

En fonctionnement, 1,1 M€ sont réservés pour le financement des actions d'éducation à l'environnement et de connaissance de la biodiversité dans le cadre des conventions vertes.

La loi Biodiversité ouvre la possibilité, pour les Régions, de créer des agences régionales de la Biodiversité (ARB). Pour la région Centre-Val de Loire, ses missions pourraient porter sur le renforcement et la structuration de la connaissance naturaliste, la sensibilisation et l'appui à l'émergence d'ingénierie territoriale sur la biodiversité. L'option retenue est de faire évoluer l'EcoPôle en ARB et de lui confier dès à présent l'expertise et l'ingénierie dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques (transfert d'un poste de la Région à l'EcoPôle). 0,265 M€ sont ainsi inscrits pour mandater la subvention de fonctionnement annuelle de l'EcoPôle intégrant cette nouvelle mission.

0,093 M€ sont par ailleurs inscrits pour mandater la subvention de fonctionnement annuelle de Lig'air.

Par ailleurs, 0,25 M€ sont inscrits pour solder les actions de fonctionnement de l'appel à projet économie circulaire de 2016 et mandater les acomptes des projets qui seront retenus dans l'appel à projet économie circulaire 2017. Ils permettront également de mandater les acomptes de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), compétence transférée à la Région par la loi Nôtre.

Enfin, 0,094 M€ sont inscrits pour soutenir la réalisation d'agendas 21 par les collectivités.

Ces crédits s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Par ailleurs, hors CPER, 0,15 M€ sont prévus pour le soutien aux manifestations de mobilisation pour l'écologie. Quant à l'Arboretum des Barres, il fait l'objet d'un soutien à hauteur de 0,06 M€ pour ses actions d'éducation à l'environnement.

Les crédits inscrits en recette (0,067 M€) correspondent au versement de la subvention forfaitaire de la convention d'objectif avec l'ADEME pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	954 604,00	925 446,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 964 003,00	1 808 789,00	0,00	0,00

En investissement, afin d'honorer le solde des opérations retenues dans les appels à projet AMBRE (Biodiversité) organisés de 2011 à 2015, 0,81 M€ sont réservés.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, 0,471 M€ de crédits de paiements sont inscrits pour mettre en œuvre les plans de gestion des 5 Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...).

Par ailleurs, 0,176 M€ de crédits de paiements sont réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Enfin, 0,197 M€ sont inscrits pour mettre en œuvre les programmes d'investissement des trois parcs naturels régionaux.

En fonctionnement, dans le cadre du CPER 2015-2020, les crédits de paiements inscrits (0,719 M€) permettent d'accompagner, d'une part, la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), et d'autre part, la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...).

Par ailleurs, hors CPER, les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux sont inscrites pour un montant de 1,032 M€. Enfin, des actions d'animation sont accompagnées pour favoriser l'émergence d'un Parc Naturel Régional « Bocages du Gâtinais ».

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	931 384,00	642 539,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 608 345,00	1 608 352,00	0,00	0,00

Les crédits de paiements en investissement (0,643 M€) permettent de :

- mandater les dossiers du précédent CPIER, notamment les travaux sur les levées de Loire,
- poursuivre l'action en matière de prévention du risque inondation (l'aménagement de champs d'expansion de crues),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens, aménagement du Cher canalisé...),
 - accompagner les travaux dans les maisons de Loire.

En fonctionnement, dans le cadre du CPIER 2015-2020, 0,697 M€ de crédits de paiements sont réservés pour :

- poursuivre les actions en matière de prévention du risque inondation (amélioration de la connaissance, appui à l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque inondation, actions de sensibilisation par les maisons de Loire des scolaires au risque inondation, élaboration de documents d'information communaux sur les risques majeurs...),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels...)
- accompagner actions des maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Les dotations au fonctionnement de la Mission Loire et de l'Etablissement Public Loire sont également inscrites pour un montant de 0,911 M€.

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 700 000,00	2 580 000,00	0,00	0,00

L'année 2017 sera tout particulièrement marquée par une augmentation des débits dans les établissements scolaires. En effet, le déploiement des Environnements Numériques de Travail et des nouveaux usages pédagogiques nécessitent une connectivité des établissements optimisée (2,330 M€).

La contribution statutaire au GIP RECIA est identique à celle de 2016 (0,250 M€) à parité avec celle de l'Etat.

Une partie des crédits de ce programme est redéployée vers le nouveau programme « numérique éducatif ».

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	15105		CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	760 000,00	-410 000,00
AE	2015	15153		CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	240 000,00	410 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	394 000,00	367 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	656 000,00	347 600,00	0,00	0,00

2017 concrétisera l'appel à projet CPER concernant le dispositif WeboCentre (Espace Public Numérique). L'objectif est d'accompagner les acteurs de la médiation numérique de proximité autour de deux axes : inclusion sociale et innovation territoriale (0,105 M€ en investissement et 187 500 € en fonctionnement).

Par ailleurs, des crédits sont réservés afin d'accompagner les projets innovants notamment dans le domaine de la créativité numérique (0,075 M€ en fonctionnement et 0,262 M€ en investissement).

Enfin, dans le cadre de la mutualisation et de la redistribution de l'information géographique à l'échelle régionale, une contribution maximum de 0,080 M€ est mobilisée à destination du GIP RECIA qui pilote actuellement cette mission pour le compte de la Région.

Une partie des crédits de ce programme est redéployée vers le nouveau programme « numérique éducatif »

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	105 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	450 000,00	497 000,00	0,00	32 000,00

Le début de l'année sera consacré à la finalisation du travail d'évaluation de la politique de coopération internationale qui débouchera par la suite sur une configuration nouvelle du cadre général d'intervention et des dispositifs afférents. 2017 est donc à considérer comme une étape de transition.

Pour l'année en cours, la Région maintiendra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords de coopération à savoir : la Région de Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Fès-Meknès au Maroc, les régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République tchèque, et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde.

Cette intervention spécifique qui relève de la logique de coopération décentralisée s'articule autour de quatre axes structurants : l'action en faveur d'un développement durable en conformité avec l'agenda mondial (COP22, ODD, Habitat III ...), l'action en

faveur du dialogue des cultures impliquant plus particulièrement la jeunesse, la recherche d'opportunités économiques en faveur d'entreprises du territoire régional et enfin l'appui aux processus de décentralisation et aux renforcement des capacités de gestion des collectivités partenaires.

Aussi, la Région poursuivra en Mauritanie, au Mali et au Laos ses programmes en faveur du développement local et de l'accès aux services de base. Au Maroc, dans un contexte nouveau et sur la base d'un cadre d'intervention redessiné, elle poursuivra ses actions de partenariat. Les projets culturels, éducatifs, ainsi que ceux mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche, seront reconduits en Chine et en Inde. En direction des secteurs offrant des opportunités économiques, elle poursuivra son effort de mobilisation des entreprises régionales (avec le relai des Cercles d'entreprises, des pôles de compétitivité...). Enfin, pour ce qui concerne l'espace intracommunautaire, elle poursuivra ses programmes d'échanges multisectoriels (notamment en matière d'éducation à l'instar du projet commun franco-allemand d'enseignement de la Mémoire et de la culture de la Paix conduit en partenariat avec le Land de Saxe Anhalt).

En lien avec l'association France Volontaires, la Région mobilisera à nouveau des volontaires internationaux chargés du suivi auprès des institutions partenaires des programmes de coopération conduits en Afrique et en Asie tout en maintenant le dispositif de congés de solidarité à destination des agents de la collectivité. De plus, en 2017, la Région et certains de ses partenaires extérieurs expérimenteront la formule du service civique international de réciprocité impliquant des jeunes français, allemands, marocains et tchèques.

Au titre de la coopération décentralisée, pour la réalisation des projets en lien avec les accords de coopération, le besoin en crédits de paiements est de 0,547 M€, dont 0,497 M€ en fonctionnement.

Suite au lancement par la Région d'une expérimentation pour le développement du volontariat international, une participation du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International est attendue en 2017 dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse II. 0,032 M€ de crédits en recettes sont donc inscrits.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	140 000,00	195 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	849 000,00	802 000,00	60 000,00	0,00

La solidarité internationale et le dialogue interculturel demeurent des objectifs forts pour la Région. C'est la raison pour laquelle, elle reconduira son appui financier à des projets initiés hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG et des établissements publics régionaux.

Elle poursuivra son soutien à la structuration des acteurs régionaux de la coopération par un appui renouvelé à l'association Centraider. S'agissant de la mobilité internationale et conformément aux orientations du Comité Régional de la Mobilité, une attention particulière sera portée à la mise en réseau des organisations agissant dans ce domaine. Sa démarche en faveur de l'éducation au développement et de la sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté et de la solidarité internationale se matérialisera principalement par la tenue de manifestations régionales, permettant aux acteurs de la coopération d'échanger sur leurs pratiques.

Au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement – mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée. Elle assurera sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée.

Au titre de la solidarité internationale, le montant des crédits de paiements nécessaires pour le soutien aux acteurs régionaux et notamment du Réseau Centraider s'élève à 0,997 M€ dont 0,100 M€ seront réservés à l'Aide Humanitaire d'Urgence.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

LES ORIENTATIONS 2017

2017 marque une prise en responsabilité plus globale par la Région du développement économique.

Après une année de véritable **co-construction de cette compétence régionale avec l'ensemble des acteurs du monde économique**, nous mettrons en place dès le 1^{er} janvier, les nouveaux outils qui permettront le développement de l'économie et de l'emploi.

La création de l'agence de développement économique de la Région « DEV'UP » en janvier 2017, permettra d'appréhender l'ensemble des problématiques liées aux entreprises et aux emplois : création, développement, innovation, marchés à l'international, la formation et l'animation des territoires. Cela permettra l'émergence d'un **écosystème plus favorable**, en simplifiant les démarches pour les porteurs de projet économique.

Par volonté de proximité avec les acteurs des territoires, des antennes départementalisées verront le jour afin d'articuler l'action régionale avec l'environnement économique local. **Un lien étroit sera mis en place avec les EPCI et les opérateurs du monde économique** (chambres consulaires, pôles de compétitivité, clusters, pôles d'enseignement supérieur et de recherche, partenaires bancaires...).

Les leviers budgétaires et financiers dont se dote la collectivité régionale permettront **une mobilisation totale pour l'innovation, la transition écologique, la révolution numérique et le développement des entreprises, qu'elles appartiennent au secteur de l'artisanat, de l'industrie ou bien au secteur de l'économie sociale et solidaire.**

A ce titre, le budget 2017 intègre les dépenses nouvelles résultant des conséquences de la loi NOTRe, qui fait de l'entité régionale, la seule collectivité locale compétente pour attribuer des aides directes. Sur ce volet, ce sont 17,25 millions d'euros versés autrefois par les départements qui seront désormais assumés par la Région.

Ce budget traduit notre volonté de préparer l'avenir économique de notre région. Il permettra également d'être **réactif à la situation très préoccupante de l'agriculture en région** après une année 2016 catastrophique pour de nombreuses filières agricoles et très menaçante pour la survie de nombreuses exploitations. Il permettra aussi d'accompagner la nécessaire transformation du modèle agricole actuel fortement fragilisé par les marchés et les risques climatiques au profit d'un modèle plus équitable et plus respectueux des ressources naturelles. Dans ce cadre, pour soutenir l'agriculture régionale, nous mettrons en place à partir de la prochaine rentrée scolaire des outils pour un approvisionnement local, responsable et de qualité avec les établissements d'enseignement en région.

Au-delà, nous agissons pour que les consommateurs se réapproprient l'alimentation et valorisent des produits locaux de terroir et de qualité, pour que l'image de nos territoires en matière de qualité de la restauration s'améliore, pour qu'un nouveau lien plus vertueux s'établisse entre producteurs et consommateurs et pour que soient valorisés les systèmes alimentaires territoriaux.

Pour que le tourisme contribue fortement à l'activité économique et à l'emploi dans les différents territoires de la région, y compris dans ceux qui ne sont pas connus jusqu'à présent comme des territoires touristiques, il est nécessaire d'accompagner les offices de tourisme, les acteurs et les futurs porteurs de projet à travers des dispositifs de formation renforcés. La Région avec les fonds européens accompagnera le

développement et l'amélioration des infrastructures d'hébergements et de restauration. Le développement de l'offre touristique et son renouvellement régulier dans les territoires, dynamisé par l'animation des offices de tourisme, sera soutenu à travers le dispositif CAP innovation tourisme.

L'artisanat, premier employeur de la région et le secteur du tourisme pourvoyeur d'emplois non-délocalisables seront confortés parce qu'ils concourent au maintien de l'emploi et du tissu économique local et au rééquilibrage des disparités territoriales.

Conformément à nos engagements, le soutien à l'économie sociale et solidaire est maintenu à travers le CAP'ASSO comme au travers des dispositifs permettant de faire émerger les initiatives entrepreneuriales relevant de ce secteur (SCIC, SCOP).

Face aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, la politique de formation professionnelle répondra aux enjeux de transition énergétique, du numérique, de l'industrie du futur, du bâtiment, et des services et soins à la personne.

Dans le prolongement du plan lié aux 500 000 formations supplémentaires, **la Région réaffirme l'objectif affiché de garantir l'accès à une formation qualifiante pour tous les demandeurs d'emploi.**

Adopté en 2017, le Contrat de plan régional du développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) affirmera des principes communs pour bâtir **une région apprenante**, une région où chaque personne trouve sa place, forte de compétences professionnelles acquises, où personne n'est laissé au bord du chemin de la connaissance.

En matière de recherche, nous maintiendrons la participation régionale pour préparer l'avenir et capitaliser sur les travaux de recherche à fort impact socio-économique. L'effort engagé se poursuivra notamment avec le lancement de la phase 2 des programmes Ambition recherche développement. Concernant l'enseignement supérieur, l'année 2017 est une année de transition avec l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Par ailleurs, les efforts d'investissement de la collectivité resteront importants.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle	Crédits Région			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2014-2020	FEADER		
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	4 598 500	2 130 000	-	6 728 500	-
Fonctionnement	1 348 500	760 000		2 108 500	
Investissement	3 250 000	1 370 000		4 620 000	
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	4 234 900	1 610 000	-	5 844 900	-
Fonctionnement	990 000	1 610 000		2 600 000	
Investissement	3 244 900			3 244 900	
PROMOTION DE L'ARTISANAT	864 000	300 000	-	1 164 000	-
Fonctionnement	864 000	300 000		1 164 000	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	10 911 000	-	-	10 911 000	-
Fonctionnement	10 311 000			10 311 000	
Investissement	600 000			600 000	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	2 590 000	-	-	2 590 000	-
Fonctionnement	240 000			240 000	
Investissement	2 350 000			2 350 000	
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	18 790 295	-	500 000	19 290 295	-
Fonctionnement	7 378 000		178 650	7 556 650	
Investissement	11 412 295		321 350	11 733 645	
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	13 681 000	5 383 000	-	19 064 000	-
Fonctionnement	1 540 000	2 375 000		3 915 000	
Investissement	12 141 000	3 008 000		15 149 000	
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	890 500	-	-	890 500	-
Fonctionnement	840 500			840 500	
Investissement	50 000			50 000	
ALIMENTATION	1 108 000	-	-	1 108 000	-
Fonctionnement	1 108 000			1 108 000	
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	1 575 000	-	2 999 900	4 574 900	-
Fonctionnement	1 555 000		1 071 900	2 626 900	
Investissement	20 000		1 928 000	1 948 000	
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	905 000	-	2 000 000	2 905 000	-
Fonctionnement	905 000		714 600	1 619 600	
Investissement	-		1 285 400	1 285 400	
CAP FILIERES	6 952 406	-	3 540 392	10 492 798	-
Fonctionnement	3 100 000		1 264 982	4 364 982	
Investissement	3 852 406		2 275 410	6 127 816	
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	25 173 600	4 740 000	-	29 913 600	-
Fonctionnement	7 173 600	705 000		7 878 600	
Investissement	18 000 000	4 035 000		22 035 000	
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	570 000	-	-	570 000	-
Fonctionnement	570 000			570 000	
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	5 860 000	-	-	5 860 000	-
Investissement	5 860 000			5 860 000	
VIE ETUDIANTE	2 163 500	-	-	2 163 500	-
Fonctionnement	2 063 500			2 063 500	
Investissement	100 000			100 000	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	1 017 000	-	-	1 017 000	-
Fonctionnement	577 000			577 000	
Investissement	440 000			440 000	
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	4 262 900	130 000	-	4 392 900	-
Fonctionnement	3 912 900	130 000		4 042 900	
Investissement	350 000			350 000	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT	1 790 000	-	900 000	2 690 000	-
Fonctionnement	-		321 570	321 570	
Investissement	1 790 000		578 430	2 368 430	
ITINERANCES DOUCES	1 612 500	600 000	350 000	2 562 500	-
Fonctionnement	96 000		125 055	221 055	
Investissement	1 516 500	600 000	224 945	2 341 445	
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	82 997 500	9 200 000	-	92 197 500	8 160 000
Fonctionnement	82 917 500	9 200 000		92 117 500	8 160 000
Investissement	80 000			80 000	
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	2 600 000	-	-	2 600 000	-
Fonctionnement	2 600 000			2 600 000	
QUALITE DE LA FORMATION	350 000	-	-	350 000	-
Fonctionnement	350 000			350 000	
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION	2 365 900	470 000	-	2 835 900	96 000,00
Fonctionnement	2 365 900	470 000		2 835 900	96 000,00
TOTAL	197 863 500	24 563 000	10 290 292	232 716 792	8 256 000

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	86 730 000,00	
Autorisations d'engagement	42 448 370,00	9 875 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
Investissement	48 294 588,00	65 057 100,00	7 376 944,00	6 268 588,00
Fonctionnement	117 163 232,00	132 806 400,00	22 906,00	8 857 778,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0791	31/12/2017	PLATES FORMES D'INITIATIVES	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00
AE	2017	1631	31/12/2017	PLATES FORMES D'INITIATIVES	388 500,00	388 500,00	0,00
AP	2017	1769	31/12/2018	CAP ARTISANAT CREATION	2 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00
AP	2017	0830	31/12/2017	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	550 000,00	550 000,00	0,00
AE	2017	1632	31/12/2017	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	120 000,00	0,00
AE	2017	1646	31/12/2018	BGE ET COUVEUSES	250 000,00	200 000,00	50 000,00
AE	2017	1647	31/12/2018	NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE	800 000,00	640 000,00	160 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	2 740 000,00	3 250 000,00	1 976 831,00	1 435 000,00
	Fonctionnement	315 000,00	1 348 500,00	0,00	0,00

L'action volontariste que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP ARTISANAT CREATION », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Cette ligne est dotée de 1,9 M€ en crédits de paiement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région, de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces dispositifs au titre de l'axe 3 a « Améliorer la pérennité des entreprises (PME)

nouvellement créées ou reprises » (PO-PI3A - Création reprise – Ingénierie financière - Action 8 et PO-PI3A - Création reprise – Accompagnement - Action 7)

A compter du 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe, le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) géré jusqu'alors en région par la Direccte sera transféré à la Région. Afin d'assurer sa mise en œuvre, et au regard du volume budgétaire annuellement consacré par l'Etat en région sur les deux dernières années, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 0,8 M€ dotée de 0,640 M€ en crédits de paiement soit 80% de cette enveloppe. Une recette spécifique en fonctionnement est attendue de l'Etat.

Des crédits sont également inscrits à hauteur de 0,39 M€ pour compenser en application de la loi NOTRe le retrait de l'intervention des départements en matière de développement économique et au bénéfice des structures agissant dans le domaine de l'accompagnement des porteurs de projets à la création-reprise d'entreprises (plateformes, boutiques de gestion, couveuses, chambres consulaires).

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1759	31/12/2018	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	1 500 000,00	900 000,00
AE	2017	1761	31/12/2017	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	200 000,00	60 000,00	60 000,00
AE	2017	1633	31/12/2017	ARDAN	200 000,00	160 000,00	40 000,00
AE	2017	1635	31/12/2017	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	90 000,00	72 000,00	18 000,00
AE	2017	1636	31/12/2017	GPEC	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AE	2017	1637	31/12/2017	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	10 000,00	10 000,00
AE	2017	1648	31/12/2018	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	400 000,00	100 000,00
AE	2017	1634	31/12/2017	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	80 000,00	20 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	1 700 000,00	3 244 900,00	597 583,00	648 364,00
	Fonctionnement	910 000,00	990 000,00	21 000,00	21 000,00

Le dispositif « CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT » permet d'offrir à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial). Adapté en 2014, et dorénavant parfaitement approprié par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les entreprises, ce dispositif semble aujourd'hui parfaitement répondre aux besoins des Très Petites Entreprises.

En complément, la Région mettra en place une nouvelle aide avec le concours de Banque Publique d'Investissement pour soutenir les besoins de trésorerie des Très Petites Entreprises.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 0,210 M€. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et en s'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un

porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie chaque année de fonds européens FEDER.

La Région poursuit sa volonté de structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (métiers d'art, production...) ou thématiques (environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Toujours désireuse de valoriser les savoir-faire de son territoire, la Région organisera, pour la 16^{ème} année consécutive, au mois de février 2017, son salon régional des métiers d'art au parc des expositions d'Orléans.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces actions au titre de l'axe 3 d « Agir contre l'érosion de l'emploi industriel et artisanal en région Centre – Val de Loire » (PO-PI3D - PME - Capital humain et Filières - Action 9)

Au titre des transferts de compétences liés à l'application de la loi NOTRe qui imposent également le retrait de l'intervention des départements en matière de développement économique, une compensation financière sera apportée aux CMA par la Région.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1638	31/12/2017	ANIMATION ECONOMIQUE	729 000,00	583 200,00	145 800,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	285 000,00	864 000,00	0,00	0,00

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir-faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché. C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0929	31/12/2017	CAP SOLIDAIRE	150 000,00	26 000,00	25 000,00
AP	2017	1260	31/12/2017	SCOP	600 000,00	320 000,00	80 000,00
AP	2017	14600	31/12/2017	CENTR'ACTIF	150 000,00	150 000,00	0,00
AE	2017	0452	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	200 000,00	100 000,00	100 000,00
AE	2017	3706	31/12/2017	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	250 000,00	200 000,00	50 000,00
AE	2017	0584	31/12/2019	CAP ASSO	4 700 000,00	893 000,00	893 000,00
AE	2017	1641	31/12/2017	TETES DE RESEAU REGIONAL	920 000,00	736 000,00	184 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	350 000,00	600 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 147 700,00	10 311 000,00	0,00	0,00

Avec le dispositif « CAP ASSO », la Région marque son souhait fort d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif. Ce dispositif soutient les projets d'activités pérennes mis en place par les associations de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Cette ligne est dotée de 9,111 M€ en crédits de paiement.

Les financements mobilisés au travers du dispositif Lutte Contre les Exclusions pour un montant de 100 000 € visent également à accompagner des initiatives portées par des associations qui interviennent en faveur de publics fragiles.

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO » ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association Centre Actif, fonds territorial France Active en région Centre – Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP) dont la Région a favorisé en 2009 l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En 2012, la Région a souhaité aller plus loin en créant un nouveau dispositif dénommé « CAP SCOP » pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional ;

- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise « fragiles » par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ».

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0704	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2017	4000	31/12/2017	CAP CREATION REPRISE CENTRE	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00
AP	2017	1789	31/12/2017	AIDE A LA CREATION REPRISE	50 000,00	15 500,00	34 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	1 750 000,00	2 350 000,00	437 750,00	435 194,00
	Fonctionnement	140 000,00	240 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP CREATION/REPRISE CENTRE » permet d'accompagner les projets de création et de reprise d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière. Le dispositif a été étendu aux entreprises innovantes avec le volet « jeunes pousses innovantes », outil spécifique permettant d'intervenir de manière significative dès leurs premières phases de vie. La montée en puissance de cette dernière aide génère un besoin de crédits de paiement supérieur au montant proposé au budget 2016, soit 1,3 M€.

Le Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire poursuivra son activité en faveur des projets de création/transmission. La Région interviendra également aux côtés de BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour soulager la trésorerie des PME/TPE ayant des difficultés d'accès aux ressources bancaires. Ce fonds de garantie sera ouvert aux commerces (notamment en milieu rural) et aux exploitants agricoles pour un montant de 1 M€.

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement permettra, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2016-2017 ».

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation des concours « Graine de Boîte », ou encore le salon des Jeunes Inventeurs de Monts.

En 2017, la Région envisage la mise en place d'un chèque « étudiant-entrepreneur » visant à soutenir financièrement les projets de création d'entreprises portés par les étudiants du Centre - Val de Loire.

La ligne French Tech sera utilisée pour financer une partie de l'animation des écosystèmes s'inscrivant dans cette démarche d'incubation et d'accélération de start-up.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	4001	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	10 000 000,00	4 000 000,00	3 500 000,00
AP	2017	4002	31/12/2017	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	2 500 000,00	500 000,00	750 000,00
AP	2017	1793	31/12/2019	SEMPATRIMONIALE REGIONALE	5 000 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
AP	2017	1630	31/12/2017	FRENCH TECH	2 000 000,00	100 000,00	500 000,00
AP	2017	1346	31/12/2019	FONDS D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	0,00	1 000 000,00
AP	2017	1349	31/12/2017	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	250 000,00	250 000,00	0,00
AE	2017	1347	31/12/2017	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00
AE	2017	4003	31/12/2017	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	500 000,00	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	10 000 000,00	11 412 294,50	4 220 100,00	3 589 936,00
	Fonctionnement	4 390 720,00	7 378 000,00	1 906,00	0,00

La Région soutient les projets d'entreprises souhaitant concevoir de nouveaux produits ou services, engager une démarche export, moderniser leur outil de production à travers son dispositif « CAP DEVELOPPEMENT CENTRE ». Depuis l'adoption de la loi NOTRe, les départements et les agglomérations n'ont plus la faculté d'octroyer des aides pour soutenir ce type de projets. Par ailleurs, le déploiement régional du programme « Industrie du Futur » va entraîner un accroissement des demandes d'aide. Ces deux phénomènes conjugués nécessitent une augmentation de crédits de paiement pour répondre favorablement aux projets structurants de notre territoire.

Dans le cadre de l'adoption du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région proposera la mise en place d'une Société d'Économie Mixte (SEM) patrimoniale régionale. Les SEM patrimoniales constituent des outils adaptés pour répondre à des besoins immobiliers importants des entreprises

L'ARITT et Centréco vont fusionner afin de former la nouvelle agence régionale de développement économique DEV'UP dont les missions en matière de prospection et d'animation économique vont être renforcées et déployées dans chaque département. Cela nécessitera un besoin accru de crédits en investissement et en fonctionnement.

Le dispositif « CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE » permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises. Cette ligne est dotée de 1,600 M€ en crédits de paiement.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, d'autre part, sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés

par un développement de leurs compétences. Cette ligne est dotée de 0,850 M€ en crédits de paiement.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région interviendra également aux côtés du Comité Régional de Tourisme (CRT) et des départements concernés pour soutenir le plan de communication commun autour de la destination Berry.

Par ailleurs, la Région soutiendra les entreprises de la zone « Fonds Sud » souhaitant participer aux salons professionnels tels que celui du Midest pour les PME sous-traitantes ou ceux relatifs à la mode française, comme le « Made In By Fatex » ou « Zoom by Fatex ».

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2017, et conformément à son cœur de métier, l'ARACT Centre poursuivra ses actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, pour pouvoir traiter de sujets qui sont en lien direct avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, etc.). Cette ligne est dotée de 0,200 M€ en crédits de paiement.

La Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 0,168 M€.

Au titre des actions collectives, la Région Centre – Val de Loire accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des sept grappes et clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, VALBIOM, NOVECO, AGREEN TECH VALLEY, POLEPHARMA. L'application de la loi NOTRe, qui impose le retrait de l'intervention des départements et de certaines agglomérations, nécessitera une compensation par la Région de 0,500 M€.

La Région accompagnera la montée en puissance du fonds French Tech, un nouveau fonds d'investissement dont l'objectif est d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération. Cette ligne est dotée de 0,530 M€ en crédits de paiement.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0897	31/12/2018	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	4 000 000,00	605 000,00	365 000,00
AP	2017	0422	31/12/2018	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	450 000,00	250 000,00
AP	2017	1262	31/12/2020	APPEL A PROJETS INNOVATION	5 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	9 977 200,00	12 141 000,00	0,00	30 000,00
	Fonctionnement	1 580 000,00	1 540 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises, le volume important des dossiers engagés ces dernières années va générer un besoin de crédits supérieur au montant inscrit au BP 2016 ;
- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'Innovation. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation ;
- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2017, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE. Suite à l'application de la loi NOTRe, le désengagement des départements et de certaines agglomérations sera compensé par une intervention régionale à hauteur de 1,800 M€.

Pourront être également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé), ATLANPOLE BIOTHERAPIES et EMC2 (pôle spécialisé dans les technologies avancées de production) basés dans les Pays de la Loire. Ces deux derniers pôles feront l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif « Fonds Unique Interministériel » (FUI) et de simplifier l'accès à ces financements par les porteurs de projets, la Région confie à BPIFRANCE Financement la gestion des fonds destinés à financer les bénéficiaires qu'elle aura préalablement choisis et labellisés par les Pôles de compétitivité.

Les entreprises retenues au titre des appels à projets « Innovation » bénéficieront de versements permettant d'apporter la trésorerie nécessaire au développement voire la finalisation de leur projet.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	900 000,00	600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
		Investissement	0,00	50 000,00	0,00
Fonctionnement	900 000,00	840 500,00	0,00	0,00	

Le programme « Promotion de l'agriculture » comprend les opérations agricoles 2016 inscrites dans les « CAP Filières », hors viticulture et filière équine, le Salon International de l'Agriculture, les cotisations aux associations européennes de Régions et d'opérations

de promotion agricole, hors CAP filières comme Openagrifood, les forums et le site productions sans OGM de la Confédération Paysanne, soit 0,322 M€ au total.

Par ailleurs, suite à l'application de la loi NOTRe, le désengagement des départements sera compensé par une intervention régionale à hauteur de 0,400 M€, montant estimé à partir des aides versées aux groupements de producteurs et aux manifestations agricoles thématiques. Le besoin de Crédits de paiement sur ce programme pour 2017 est donc de 0,722 M€.

Enfin, 0,118 M€ de crédits de paiement sont nécessaires pour payer le solde des opérations dans l'Indre liées à l'avenant pour 2016 de la convention Région-Département.

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1623	31/12/2017	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2017	1624	31/12/2017	CITE DE LA GASTRONOMIE	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2017	0834	31/12/2017	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	708 000,00	708 000,00	0,00
AE	2017	1639	31/12/2017	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2017	1628	31/12/2017	ARIAC	60 000,00	60 000,00	0,00
AE	2017	1645	31/12/2017	PROMOTION ALIMENTAIRE POUR LES CITOYENS	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2017	1649	31/12/2017	SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES	50 000,00	50 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ALIMENTATION	Fonctionnement	0,00	1 108 000,00	0,00	0,00

Le programme « Alimentation » comprend les actions suivantes : signature régionale « C du Centre », salons régionaux de la gastronomie et des vins, Ferme expo Tours, opération de Ferme en Ferme, programme COVALOR de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, Generali Open de France (manifestation équine), la totalité des actions de promotion du CAP Filière Viticulture (œnotourisme, export, Vitiloire), programme Biodom Centre Union Ressources Génétiques du Centre, soit un besoin de crédits de paiement de 0,700 M€ au total.

Par ailleurs, suite à l'application de la loi NOTRe, le désengagement des départements sera compensé par une intervention régionale à hauteur de 0,130 M€, montant estimé à partir des actions des chambres départementales liées à la diversification, à la transformation locale et aux circuits courts.

Le programme « Alimentation » est également constitué des actions de soutien aux métiers de bouche portées par les chambres des métiers, de l'accompagnement de l'ARIAC, de l'accompagnement de la cité de la gastronomie, de l'opération collective restauration, de l'action « promotion alimentaire pour les citoyens », de l'action « systèmes alimentaires territorialisés » .

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1268		APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	2 450 000,00	5 875 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Investissement	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	625 000,00	1 555 000,00	0,00	0,00

L'installation et l'emploi en agriculture font l'objet de politiques spécifiques, avec des dispositifs d'accompagnement des cédants et d'appui au projet d'installation, d'appui aux services de remplacement et au programme « GEHODES » en matière de gestion des ressources humaines et des compétences.

En matière d'installation, la politique régionale a pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels qui permet d'accompagner entre 200 et 300 porteurs par an.

Enfin, le volet Multifonctionnalité permet d'accompagner l'association « Terres de Liens » et les autres structures du réseau « Inpact » dans leur programme de structuration de leurs actions liées à l'installation et la transmission. Le terme multifonctionnalité regroupe trois fonctions de l'agriculture: économique, environnementale et sociale.

Ce programme était doté de 0,645 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. Il est proposé de revaloriser ce programme d'un montant de 0,910 M€ suite à la loi NOTRe et au désengagement des conseils départementaux, soit un besoin de crédits de paiement de fonctionnement 2017 de 1,555 M€.

Les 0,910 M€ supplémentaires correspondent aux financements accordés par les conseils départementaux pour les politiques « installation et transmission » et leur mise en œuvre, le repérage et le suivi des agriculteurs en difficulté, le financement des services de remplacement et le financement de la multifonctionnalité.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1644		ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	600 000,00	2 400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	820 000,00	905 000,00	0,00	0,00

Le soutien à l'agriculture biologique est articulé autour de plusieurs axes. Le premier axe concerne le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à Biocentre et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux. Ces soutiens sont

contractualisés avec les organismes. Le deuxième volet concerne le soutien à la conversion. La Région apporte une aide à la certification, sur une durée de 4 ans, depuis 2007 et accompagne aussi depuis 2013, un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années, via le « CAP CONVERSION ».

Enfin, la Région intervient en faveur de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP FILIERES » (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes) ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

Le programme agriculture biologique était doté de 0,800 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. Il est proposé de revaloriser ce programme d'un montant de 0,105 M€ suite à la loi NOTRe et au désengagement des conseils départementaux, soit un besoin de crédits de paiement de fonctionnement 2017 de 0,905 M€. Les 0,105 M€ supplémentaires correspondent aux financements accordés par les conseils départementaux pour le financement des groupements d'agriculture biologique et des chambres d'agriculture.

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1625	31/12/2017	AIDE D'URGENCE	500 000,00	500 000,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1278		EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	1 000 000,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CAP FILIERES	Investissement	3 025 000,00	3 852 405,50	144 680,00	130 094,00
	Fonctionnement	795 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00

Les « CAP FILIERES » structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 13 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP FILIERE de 4 ans.

Une attention particulière sera portée auprès des exploitations touchées par la crise agricole et des crédits seront redéployés pour répondre au mieux aux besoins de chaque filière.

Chaque CAP FILIERE est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication. Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP FILIERES concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures

pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP FILIERES avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural dont le montant est supérieur à 0,010 M€. En 2017, le FEADER viendra compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles pour un budget prévisionnel de 0,700 M€ environ et à hauteur de 0,300 M€ environ pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural.

Ce programme était doté en 2016 de 0,745 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et de 3,025 M€ en investissement. Il est proposé pour 2017 une augmentation en fonctionnement du fait :

- de la perte de compétences des conseils départementaux: 1,800 M€ en fonctionnement (dont 1,250 M€ de financement des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), le reste sur le financement des chambres départementales, des Fédérations Départementales des CUMA notamment); 0,355 M€ sur l'expérimentation (programmes des chambres d'agriculture et fermes expérimentales)
- du nouveau programme européen PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) : 0,200 M€ de crédits de paiement pour son financement (80% de FEADER et 20% de crédits Région).

Il est proposé pour 2017 une augmentation des crédits de paiement en investissement du fait :

- de la perte de compétences des conseils départementaux : 0,450 M€ en investissements dans les exploitations agricoles
- de la montée en puissance des appels à projets « plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (Pcae) » et forêt bois et du financement du nouveau programme « herbes et fourrages 2017-2018 »
- de la poursuite du financement, dans le contexte de la crise agricole liée à la récolte 2016, des audits stratégiques d'exploitation pour 0,500 M€.

Avec ces augmentations, ce programme sera doté de 3,852 M€ de crédits de paiement en investissement et de 3,1 M€ en fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0850	31/12/2018	APPEL A PROJETS 2017	10 000 000,00	1 316 420,00	1 000 000,00
AE	2017	1850	31/12/2019	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 800 000,00	810 000,00	250 000,00
AP	2017	1429	31/12/2020	AMBITION R&D 2020 PHASE 2	30 000 000,00	600 000,00	4 600 000,00
AE	2017	1428	31/12/2018	STUDIUM	790 000,00	600 000,00	0,00
AE	2017	0472	31/12/2018	BOURSES DOCTORALES	4 335 000,00	586 000,00	1 430 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	14 713 088,00	18 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 187 300,00	7 173 600,00	0,00	0,00

L'année 2017 verra la fin des opérations de la première phase de développement des pôles de recherche « Ambition Recherche Développement 2020 » (ARD 2020) Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA), Biomédicaments (porté par l'Université de Tours), Cosmétosciences (porté par l'Université d'Orléans), ainsi que de l'expérimentation « Intelligence des patrimoines » (portée par l'Université de Tours). Ces pôles d'envergure internationale ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. La phase 2 démarrera pour plusieurs de ces pôles ARD 2020, en fonction des décisions prises par la Région au vu des résultats des premières phases et des propositions reçues pour la poursuite des programmes de recherche.

Parallèlement, le pôle PIVOTS ARD 2020 (ingénierie et métrologie environnementale, porté par le BRGM) poursuivra la mise en œuvre de son programme d'actions.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- un soutien à la recherche d'intérêt régional, pour des projets articulés avec les différentes politiques régionales. Ce soutien s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional ;
- un soutien à la recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Des crédits de paiement à hauteur de plus de 3 M€ seront attribués aux 7 grands projets retenus dans le cadre du volet recherche du CPER.

Le financement des bourses doctorales, des colloques internationaux de recherche et du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) seront poursuivis en 2017.

La diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) sera soutenue via les programmes d'actions des structures concernées Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC.

Il est proposé de doter ce programme de 18 M€ en crédits de paiement en investissement et 7,17 M€ en fonctionnement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : STUDIUM (0,79 M€)

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1503	31/12/2017	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	750 000,00	285 000,00	285 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	568 000,00	570 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche, etc.

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS et par les deux universités, et destinée à faciliter l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon 2020 en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- L'ORES (observatoire régional de l'enseignement supérieur), outil de pilotage et d'aide à la décision qui s'appuie sur l'analyse des parcours des étudiants au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région et des flux d'étudiants avec les autres régions ;
- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles.

Il est proposé de doter ce programme de 0,57 M€ en crédits de paiement en fonctionnement.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	6 182 500,00	5 860 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ou des Conventions Région Département.

Les crédits de paiement déployés en 2017 permettront d'une part le démarrage des opérations suivantes :

- Modernisation de la halle des sports de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (Université d'Orléans) ;
- Restructuration et extension des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire, à Blois et à Bourges ;
- Aménagement du pôle universitaire de Chartres ;
- Réhabilitation du site des Tanneurs de l'Université de Tours ;

- Réhabilitation IUT Orléans phase 4

et d'autre part de poursuivre les travaux sur d'autres opérations :

- Réhabilitation du bâtiment Vialle de l'UFR de Médecine (Université de Tours) ;
- Réhabilitation de l'IUT de Bourges ;
- Restructuration des amphithéâtres de l'UFR de Sciences (Université d'Orléans)

Il est proposé de doter ce programme de 5,86 M€ en crédits de paiement.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1134	31/12/2018	MOBICENTRE	2 050 000,00	950 000,00	1 100 000,00
AE	2017	1627	31/12/2018	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	130 000,00	130 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
VIE ETUDIANTE	Investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	2 063 500,00	0,00	0,00

Ce programme contient différentes actions destinées à faciliter les conditions de vie et d'étude des étudiants qui suivent leurs études supérieures dans les établissements de notre région.

L'objectif de MOBI-CENTRE est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure.

La mesure d'aide à l'accès à une COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Depuis 2013, l'aide régionale a été élargie aux jeunes qui effectuent un service civique en région Centre-Val de Loire.

Il est proposé de doter ce programme de 2,16 M€ en crédits de paiement.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1508	31/12/2018	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	95 000,00	95 000,00
AP	2017	0460	31/12/2018	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	125 000,00	125 000,00
AE	2017	0475	31/12/2018	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	150 000,00	37 500,00	75 000,00

Il est proposé de suspendre en 2017 le dispositif ordicentre dans l'attente d'une refonte des dispositifs d'aide aux étudiants issue du SRESRI.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	440 000,00	440 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	348 000,00	577 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE), et bientôt du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2017, les opérations suivantes seront soutenues :

- Le développement à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » pour un montant de 0,257 M€ en fonctionnement ;
- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites, etc.) pour un montant de 0,135 M€ en fonctionnement et 0,19 M€ en investissement ;
- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région Département de l'Indre) pour un montant de 0,185 M€ en fonctionnement ;
- L'UNIVERSITE NUMERIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE qui permet de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives pour un montant de 0,25 M€ en investissement.

Il est proposé de doter ce programme de 1,017 M€ en crédits de paiement.

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1246	31/12/2018	CRT HORS CPIER	1 853 900,00	1 661 205,00	192 695,00
AE	2017	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIE (2015-2020)	1 800 000,00	1 069 220,00	730 780,00
AP	2017	1229	31/12/2018	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	300 000,00	300 000,00	0,00
AE	2017	1235	31/12/2018	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	100 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	785 800,00	350 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 985 900,00	3 912 900,00	0,00	0,00

La Région confie, pour un montant de 3,554 M€ en crédits de paiement (soit une baisse de 0,100 M€), au Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire (CRT), la mise en œuvre de la stratégie marketing, basée sur la stratégie de marques touristiques (Val de Loire, Touraine, Berry Province, Châteaux de la Loire, la Loire à vélo) et sur les filières touristiques prioritaires. Il conduit également l'observation économique du tourisme, le programme de formation des acteurs, l'animation des filières et du cluster Tourisme et Patrimoines (action co-financée par les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire).

La Région et les deux départements ont reconduit le partenariat pour 3 ans afin de structurer le premier Cluster « Tourisme » créé en région Centre – Val de Loire sur le thème de l'innovation et de la mise en valeur touristique des patrimoines. Le poste d'animateur représente un coût annuel pour la Région de 0,040 M€.

La Région poursuivra en 2017 le soutien à l'innovation dans le domaine du tourisme. Son intervention porte sur le financement de projets participant à l'enrichissement de l'offre touristique en proposant de nouvelles expériences de visite, de nouveaux services ou des initiatives en matière de démarches collectives et de travail en réseau participant à au développement touristique de territoire.

La Région maintiendra son appui, pour un montant de 0,069 M€, à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre - Val de Loire), tête du réseau des organismes et établissements œuvrant pour la formation des personnels, l'aide au départ en vacances et l'accueil des visiteurs dans les hébergements du secteur du tourisme social et solidaire.

La Région subventionnera également des manifestations, animations et événements contribuant au rayonnement touristique de la région (Festival de Loire 2017) ; elle contribuera, auprès des acteurs locaux, à l'affirmation des marques touristiques régionales ; elle poursuivra, dans le cadre des conventions avec les Départements, l'accompagnement des actions et des équipements structurants pour les territoires.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0068	31/12/2018	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 900 000,00	910 000,00	380 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 840 000,00	1 790 000,00	0,00	0,00

Le dispositif régional d'aide aux hébergements touristiques « CAP HEBERGEMENT » permet d'accompagner la création et la rénovation de l'offre d'établissements touristiques classés ou labellisés (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes et autres meublés de tourisme) ou du secteur du tourisme social et solidaire (Villages-Vacances, Auberges de Jeunesse, Centres Internationaux de Séjour, Centres Régionaux Jeunesse et Sports, etc.) La Région a notamment pour objectif :

- d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre en région, en favorisant notamment le rééquilibrage de l'offre entre les territoires ;

- de diversifier le parc existant, pour améliorer l'accueil d'un public varié (jeunes, itinérants, affaires, familles) et développer des hébergements innovants ;

Les financements régionaux, soit 1,790 M€, sont complétés, dans les zones rurales, par des cofinancements européens prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020.

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0078	31/12/2017	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	10 000,00	0,00
AE	2017	1247	31/12/2017	ITINERAIRES DE RANDONNEE (HORS CPIER)	390 000,00	78 000,00	78 000,00
AP	2017	1219	31/12/2018	TOURISME EQUESTRE	100 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 313 500,00	1 516 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	123 000,00	96 000,00	0,00	0,00

En milieu d'année 2016, le réseau cyclotouristique régional comptabilisait 4 100 km d'itinéraires organisés autour d'une armature de plusieurs véloroutes structurantes et d'un maillage territorial de 130 boucles locales idéales pour le développement des courts séjours touristiques et/ou de loisirs de proximité.

En 2017, le développement des boucles va se concentrer sur les pays Dunois et Cher Romorantinais, sans oublier le Chinonais avec l'ouverture de la voie verte Richelieu /Chinonais. Le pays du gâtinais en lien avec l'agglomération de Montargis devrait s'engager sur une étude régionale « pays à vélo ».

Sur les véloroutes, les actions suivantes sont programmées :

- L'aménagement de deux nouvelles tranches sur les canaux du Loing et de Briare par le département du Loiret et l'agglomération de Montargis ;
- Sur le Cher / Canal de Berry à vélo, les premiers travaux seront engagés sur le département du Cher. Sur la traversée du Loir-et-Cher, l'étude de faisabilité est finalisée et le tracé de la véloroute stabilisé. Les conventionnements avec la région et les missions de maîtrise d'œuvre sont programmés pour 2017. Sur la traversée de l'Indre-et-Loire, l'étude exploratoire et d'aide à la décision pour définir le tracé a été finalisée fin 2016. La définition du tracé en concertation avec les territoires traversés et le lancement des premières phases opérationnelles sont envisagées pour 2017 ;
- La finalisation de l'étude de faisabilité et de chiffrage de l'itinéraire de Saint Jacques à Vélo via Vézelay et de l'amont de l'Indre à vélo sur les départements du Cher et de l'Indre est annoncée pour le 1^{er} semestre 2017 ;
- Le département du Loiret poursuit le programme pluriannuel de travaux de rénovation et d'amélioration de « La Loire à Vélo ».

Des crédits européens au titre du FEADER seront également sollicités pour la création de nouvelles véloroutes au titre de la mesure « créer et promouvoir de nouvelles véloroutes » et au titre du FEDER Loire.

En matière de randonnée pédestre, le Comité Régional de Randonnée Pédestre poursuit et finalise son travail de qualification et de numérisation des Grandes Randonnées et Grandes Randonnées de Pays d'intérêt touristique. La Fédération Française de randonnée pédestre et le CRT vont étudier les modalités techniques et juridiques de promotion numérique des itinéraires auprès du grand public.

Dans le domaine de la randonnée équestre, les comités régionaux d'équitation et de tourisme équestre vont étudier, avec la Région, un programme de qualification et de numérisation d'une sélection de boucles touristiques et une méthode de repérage et de mise en œuvre des routes équestres d'Artagnan en coopération avec les territoires traversés. L'ensemble de ces tracés sera référencé sur le Système d'Information Géographique (SIG) régional ChevalOcentre co-construit avec la Fédération Française d'Equitation.

Dans le cadre de sa stratégie de soutien à la filière de batellerie traditionnelle, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie.

Des crédits européens au titre du FEDER Loire seront sollicités de manière significative sur ce dispositif au titre de l'axe 2 c « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel » (POI-PI6C - Tourisme itinérances-Randonnées - Action 7)

Il est proposé de doter ce programme de 1,516 M€ en crédits de paiement en investissement et 0,096 M€ en fonctionnement.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1757	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 472 000,00	1 320 000,00	66 000,00
AE	2017	0971	31/12/2018	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2017	3 285 000,00	1 446 593,00	1 585 000,00
AP	2017	0179	31/12/2018	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	58 298,00	21 702,00
AE	2017	1758	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	3 180 000,00	3 180 000,00	0,00
AE	2017	1756	31/12/2018	CRIA ET ELS	420 000,00	260 000,00	160 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	0,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	79 658 142,00	82 917 500,00	75 000,00	8 836 778,00

Ce programme prend en compte les dépenses qui seront mandatées en 2017 au titre de la mise en œuvre en 2016 du Plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » : 5,100 M€ de crédits de paiement. Un montant identique est prévu en recettes (participation financière de l'Etat et des partenaires sociaux au titre du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels).

La Région mobilisera à nouveau en 2017 des moyens financiers importants pour développer, dans le cadre de son Programme Régional de Formation, une offre de formation adaptée et évolutive, visant de façon privilégiée la qualification.

Cette offre reposera sur l'organisation et la mise en œuvre :

- De formations collectives en faveur des demandeurs d'emploi : Parcours Métiers et Fonds réActif Emploi Formation

A compter du 1^{er} janvier 2017, les formations seront mises en œuvre dans le cadre d'accords - cadres avec le recours à des bons de commande. Ceci permettra à la Région de mettre en place plus rapidement les réponses aux besoins de compétences attendues mais également de façon plus souple.

Pour 2017, le Fonds réActif sera de 10 M€ compte tenu des enjeux liés au renforcement du capital humain et notamment dans les secteurs porteurs tels que le numérique, la transition énergétique, etc.

Plus de 11 000 places de formation pourront être mobilisées en faveur des demandeurs d'emploi, principalement de niveau V. La définition et la mise en place de ces formations collectives seront articulées avec celles organisées par Pôle Emploi. Une dotation de 39,230 M€ en crédits de paiement est prévue pour financer les frais pédagogiques de ces actions.

En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative, afin de favoriser plus particulièrement l'insertion des publics concernés.

- Du dispositif d'aide individuelle « Chèque Formation » soit 3,387 M€ en crédits de paiement

Ce dernier permettra aux demandeurs d'emploi de bénéficier (sous conditions) d'un soutien dans leur projet de formation si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions collectives présentées ci-dessus.

Le Chèque Formation s'inscrit lui aussi en pleine complémentarité avec le dispositif de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation).

- D'une rémunération en faveur des stagiaires de la formation professionnelle soit 22,265 M€ en crédits de paiement au titre des crédits d'intervention et 0,750 M€ au titre des frais de gestion

Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à son terme.

- D'actions de formation aux savoirs de base soit 8,217 M€ en crédits de paiement

A compter du 1^{er} janvier 2017, les Visas répondront à des objectifs et contenus modifiés afin de tenir compte notamment des évolutions suivantes :

- la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de la contribution prévue de la part des Régions au titre de la lutte contre l'illettrisme,
- le décret du 13 février 2015, proposé par les partenaires sociaux, prévoyant la mise en œuvre de CLEA (socle de connaissances et compétences professionnelles éligible au Compte Personnel de Formation),

- l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, requérant une ouverture encore plus probante des actions Savoirs de base vers le monde professionnel ou vers un accès à la formation qualifiante,
- de la réponse que les Visas permettent d'apporter aux enjeux du numérique.

Les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi bénéficier de plus de 20 000 visas par an, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

En complément du Programme Régional de Formation, la Région apporte différents soutiens pour accompagner des personnes vers la formation et l'emploi, au premier rang desquels figurent les jeunes.

A ce titre, figure principalement la participation de la Région au fonctionnement des Missions Locales, pour un montant de 3,180 M€ en crédits de paiement.

Dans le cadre de ce programme global, il est proposé d'ouvrir en 2017 les enveloppes suivantes :

- Lutte contre les freins à la formation: 1,472 M€,
- Actions de formations subventionnées: 3,285 M€,
- Equipements des missions locales: 0,080 M€,
- Accompagnement vers l'emploi : 3,180 M€,
- Centres de ressources illettrisme et espaces libres savoirs: 0,420 M€.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1993	31/12/2018	PCP	1 780 000,00	560 000,00	620 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	2 824 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00

A l'instar de l'action prévue en faveur des demandeurs d'emploi, la Région se mobilisera aux côtés des partenaires sociaux en 2017 pour qu'un nombre plus important de salariés puissent ouvrir leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ceci leur permettrait en effet de bénéficier plus fortement de leurs droits et de favoriser leur engagement dans un parcours de formation.

Cette montée en puissance attendue du CPF permettra à la Région de rénover son action en faveur de la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en pleine articulation avec les orientations du nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) soit 1,480 M€ en crédits de paiement.

Ce programme comprend également la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours :

- Mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013 pour un montant de 0,340 M€ en crédits de paiement ;
- déploiement des Points Relais Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification pour un montant de 0,780 M€ en crédits de paiement.

QUALITE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1994	31/12/2018	FRIP	90 000,00	90 000,00	0,00
AE	2017	1995	31/12/2018	QUALITE FP	205 000,00	185 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	220 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Pour s'assurer de la qualité des actions de formation, la Région poursuivra notamment sa démarche d'évaluation qui porte sur :

- les résultats en termes d'insertion professionnelle des stagiaires, dans les six mois qui suivent la fin des formations et à 6 mois,
- l'appréciation par les apprenants de la qualité des formations financées par la Région.

Il est proposé de doter ce programme global de 0,350 M€ en crédits de paiement.

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	2101	31/12/2018	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	52 000,00	206 000,00
AE	2017	1917	31/12/2018	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	442 970,00	242 470,00	200 500,00
AE	2017	1578	31/12/2018	STRUCTURES D'AIO	714 000,00	383 100,00	330 900,00
AE	2017	1980	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	12 500,00	12 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 608 470,00	2 365 900,00	0,00	0,00

L'orientation tout au long de la vie est un levier essentiel pour favoriser un accès de qualité aux actions de formation, et pour permettre aux bénéficiaires de réussir leur parcours d'insertion durable dans l'emploi. Le Service Public Régional de l'Orientation

(125 structures, 250 lieux d'accueil), animé par la Région, doit proposer aux usagers une offre de service accessible et lisible sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, la Région coordonne l'ensemble des structures et met en œuvre, avec l'appui du GIP Alfa Centre, un programme d'appui. C'est ainsi qu'il appartient à la Région au titre de la structuration du SPRO pour un montant d'1,579 M€ :

- d'accompagner les acteurs du SPRO dans leurs missions et leurs projets.
- d'apporter un soutien à certaines structures d'accueil et d'orientation (Centre d'Aide à la Décision des Chambres de métiers, réseau Information Jeunesse)
- de soutenir le programme d'actions mis en œuvre par le GIP Alfa Centre dans le cadre du CPER 2015/2020 pour améliorer l'information sur l'offre de formation (site Etoile, n° de conseil Etoile-info), contribuer à l'élaboration de la carte des formations, professionnaliser les acteurs, en particulier sur la lutte contre les discriminations dans l'orientation et la formation. Ces actions seront menées dans le cadre d'une feuille de route à renouveler en 2017 en prenant en compte les orientations du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

Afin de poursuivre la lutte contre le décrochage et dans la suite logique du programme « Assure ton Avenir », il est proposé de poursuivre l'engagement de 0,260 M€ pour l'année 2017.

Au plan de l'orientation et de la valorisation des métiers, la Région s'engage sur 2017 à poursuivre le soutien à l'organisation sur l'ensemble du territoire de 10 forums de l'information et de l'orientation et à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ainsi qu'au Centre régional d'information pédagogique et technique agricole de la région Centre (CRIPTARC) (0,451 M€) et d'accompagner l'organisation des Olympiades des Métiers pour un montant de 0,075 M€.

Le budget consacré à cette action est en baisse par rapport à 2016 du fait principalement de l'absence en 2017 de la tenue des épreuves régionales et nationales qui se tiennent un an sur deux.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES ORIENTATIONS 2017

Dès le 1er janvier 2017, la Région Centre-Val de Loire assumera la responsabilité des transports interurbains et le 1^{er} septembre pour le transport scolaire jusqu'ici pris en charge par les départements. **C'est une compétence nouvelle dont la Région se saisit, qui permettra la mobilité et l'intermodalité sur l'ensemble du territoire régional.**

Afin de tenir compte des conventions en cours et par souci de cohérence, la compétence régionale sur les transports routiers interurbains sera déléguée aux Départements entre le 1er janvier 2017 et le 31 août 2017.

L'engagement pris d'assurer la gratuité des transports scolaires sera tenu et sera mis en œuvre à la rentrée 2017. Il s'agit là d'une mesure de justice sociale pour les enfants et les familles de notre région mettant fin à une disparité entre les différents territoires. En effet, les différences de tarifs entre les départements sont très importantes avec des coûts à la charge des familles allant de 1 à 6. C'est un gain de pouvoir d'achat pour plus de 55 000 familles.

Ce transfert fera de la Région le principal opérateur en matière d'organisation et de gestion des transports en commun. Il lui confèrera une relation directe à l'utilisateur et lui donnera l'opportunité de mettre en œuvre progressivement l'articulation entre les différents modes de déplacements et d'offrir aux usagers un mode de transport efficace et coordonné.

Dans cette optique, nous lancerons l'élaboration du schéma de desserte et de mobilité, en y impliquant les usagers, afin de travailler en profondeur sur l'offre de transport et ainsi de renforcer l'efficacité et la complémentarité des différentes modalités de la mobilité. Nous associerons une charte qui prendra en compte quel service nous voulons dans les transports, la lutte contre la fraude et la sécurité.

Sur le volet ferroviaire, 2017 sera marquée par **la première année de mise en service de la ligne Chartres-Voves et l'engagement du chantier majeur de cette mandature : Orléans-Châteauneuf.** Ces investissements importants placent notre Région dans le peloton de tête en faveur du ferroviaire et parmi les seules à réaliser des ouvertures de lignes nouvelles.

En 2017, la Région renégociera avec la SNCF la convention TER 2014-2020, non seulement pour rendre plus lisible la relation financière avec l'opérateur, mais aussi pour renforcer la qualité du service rendu par le TER Centre-Val de Loire en répondant aux difficultés rencontrées par les usagers (trains supprimés au dernier moment faute de matériel ou de personnel de réserve, retards répétitifs, trajets debout dans des rames surchargées, etc.).

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Transports et mobilités durables	Crédits Région			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2014-2020	FEADER		
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	158 524 943	-	-	158 524 943	-
Fonctionnement	158 524 943			158 524 943	
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	4 860 000	-	-	4 860 000	-
Fonctionnement	4 860 000			4 860 000	
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	40 685 000	-	-	40 685 000	-
Fonctionnement	9 435 000			9 435 000	
Investissement	31 250 000			31 250 000	
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	10 695 684	-	-	10 695 684	-
Investissement	10 695 684			10 695 684	
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	2 493 066	-	-	2 493 066	-
Fonctionnement	124 000			124 000	
Investissement	2 369 066			2 369 066	
SERVICES TER	148 073 008	-	-	148 073 008	-
Fonctionnement	148 073 008			148 073 008	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	1 067 199	-	-	1 067 199	-
Fonctionnement	691 749			691 749	
Investissement	375 450			375 450	
AEROPORTS	7 450 000	-	-	7 450 000	-
Fonctionnement	2 100 000			2 100 000	
Investissement	5 350 000			5 350 000	
TOTAL	373 848 900	-	-	373 848 900	-

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	169 778 000,00	- 19 952 450,00
Autorisations d'engagement	425 400 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
Investissement	22 648 200,00	50 040 200,00	0,00	0,00
Fonctionnement	174 105 670,00	323 808 700,00	7 817 600,00	8 416 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1163	31/12/2020	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	420 000 000,00	149 277 000,00	140 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 622 866,00	158 524 943,00	1 524 600,00	2 190 000,00

Dans le cadre des conventions Région-Départements, ce sont 0,614 M€ que la Région mandatera aux Départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre pour le financement d'actions sur leur territoire.

La reprise complète par la Région de la gestion des lignes de transport routier TER s'étant achevée en mai 2016, 2017 sera la première année de plein exercice régional des 22 contrats routier TER pour un montant total de 8,434 M€. Le fonctionnement de ces lignes routières permet de prévoir 2,19 M€ de recettes liées à la vente des titres de transport dont 0,24 M€ sont perçues à bord des autocars.

Par ailleurs, l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur la thématique du transfert de compétences des dessertes routières interurbaines et scolaires des départements aux régions nécessite 0,20 M€ de crédits de paiement en 2017.

Concernant le transfert de compétence des lignes routières interurbaines et scolaires respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2017, il est proposé au budget primitif la création d'une autorisation d'engagement de 420 M€ avec une prévision de crédits de paiement à hauteur de 149,277 M€ pour 2017 permettant à la Région de s'acquitter de l'ensemble des montants dont elle sera redevable (contrat de transport, conventions avec des autorités organisatrices des transports 2 (AOT2) ou des autorités organisatrice de la mobilité (AOM), contrats de gestion des gares routières...).

L'ensemble des flux financiers en dépenses et en recettes, y compris les attributions de compensation à verser et à recevoir des départements sera détaillé en décision budgétaire modificative, lorsque le Préfet aura pris les arrêtés de transfert.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1410	31/12/2018	AIDE MOBILICO	4 650 000,00	3 050 000,00	1 600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	5 090 000,00	4 860 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement de 4,65 M€ est proposée pour la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, à destination des habitants de la région Centre-Val de Loire effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail. A ce titre, 4,6 M€ de crédits de paiement sont nécessaires en 2017 pour honorer les paiements liés au dernier trimestre 2016 et les 3 premiers trimestres de 2017. Par ailleurs, 0,160 M€ seront nécessaires au marché relatif à l'instruction des dossiers Mobillico, confié à Kisio Services & Consulting.

Un montant de 100 000 € est également prévu en 2017 au titre des compensations versées aux autres Autorités organisatrices de transport, dans le cadre de l'acceptation

des cartes TER BAC+ et TER Apprenti sur les réseaux Transbeauce (Département d'Eure-et-Loir et Communauté d'agglomération de Chartres Métropole), Fil Vert (Département d'Indre-et-Loire) et Aile Bleue (Département de l'Indre). Ce montant permet le versement de la compensation régionale au prorata temporis, soit de septembre à décembre 2016, cette convention étant basée sur l'année scolaire.

ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1476	31/12/2020	ACQUISITION 3 REGIO2N JUMBOVELO - DESSERTE INTERLOIRE	45 000 000,00	22 500 000,00	22 500 000,00
AP	2017	1486	31/12/2021	ACQUISITION 7 REGIO2N MATERIEL PR LIGNE ORLEANS CHATEAUNEUF	89 600 000,00	0,00	0,00
AP	2017	1485	31/12/2017	CENTRE DE MAINTENANCE ST PIERRE DES CORPS - ETUDE	750 000,00	750 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	9 675 000,00	31 250 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	7 961 000,00	9 435 000,00	1 685 000,00	1 118 000,00

Les équipements de remisage et de maintenance du parc ferroviaire régional requièrent des travaux de modernisation pour s'adapter aux nouvelles configurations des engins et accueillir le matériel supplémentaire nécessaire à la future desserte Orléans-Châteauneuf. L'ouverture d'une autorisation de programme de 0,750 M€ permet la réalisation en 2017 d'études de niveau avant-projet d'un nouveau centre de maintenance, qui permettront de stabiliser le programme, le calendrier et d'en préciser le coût.

La réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf nécessite l'acquisition d'un matériel ferroviaire très capacitaire. Afin d'avoir la garantie de pouvoir disposer des rames pour la réouverture de la ligne, avant fin 2021 (selon le calendrier actuel), et compte tenu des intentions de commande d'autres Régions, il est proposé d'ouvrir dès à présent une autorisation de programme de 89,6 M€ pour l'acquisition de 7 rames REGIO 2N.

La desserte Interloire est actuellement opérée avec du matériel roulant mis à disposition à part équivalente par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de La Loire. La décision de cette dernière de renouveler son parc dédié par du matériel neuf à deux étages (Regio2N JumboVelo) amène la Région Centre-Val de Loire à procéder de même, la location de matériel à la Région Pays de la Loire ayant été écartée du fait de son coût très élevé (environ 6 M €/an). Cette acquisition nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 45 M € et des crédits de paiement de 22,5 M€ en 2017.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel). En 2017, un montant de 8 M€ est inscrit à ce titre.

De même, sont inscrits des crédits de paiement au titre des crédits-baux, mode de financement retenu pour l'acquisition par la Région des matériels roulants suivants :

- 5 rames TER 2Nng et 6 rames ZGC
- 14 rames Régio2N.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1452	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUXY JURANVILLE MONTARGIS	2 200 000,00	0,00	1 191 667,00
AP	2017	1453	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	500 000,00	0,00	275 000,00
AP	2017	1454	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET CHATEAUDUN LUTZ EN DUNOIS	900 000,00	0,00	476 667,00
AP	2017	1455	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET LES AUBRAIS MARIGNY	120 000,00	0,00	64 167,00
AP	2017	1456	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET PERONVILLE	100 000,00	0,00	55 000,00
AP	2017	1457	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET TOURY JANVILLE	500 000,00	75 000,00	275 000,00
AP	2017	1458	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	220 000,00	33 000,00	121 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	9 529 475,00	10 695 684,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	600 000,00	0,00	0,00	0,00

Une dizaine de lignes capillaires fret du réseau régional est menacée à court ou moyen terme de fermeture. La Région s'est engagée à apporter un financement à plusieurs d'entre elles, considérées comme les plus urgentes, sous réserve d'un accord entre l'ensemble des parties prenantes concernées pour financer la remise à niveau de ces lignes. La participation régionale est établie à 33%. Les autorisations de programme à créer en 2017 sont les suivantes :

- ✓ Etudes et travaux Toury-Janville – 0,500 M€,
- ✓ Etudes et travaux Auneau ville – Auneau - 0,220 M€,
- ✓ Etudes et travaux Auxy-Juranville – Montargis – 2,200 M€,
- ✓ Etudes et travaux Gien-Nevoy – 0,500 M€,
- ✓ Etudes et travaux Châteaudun-Lutz en Dunois - 0,900 M€,
- ✓ Etudes et travaux les Aubrais-Marigny – 0,120 M€,
- ✓ Etudes et travaux Péronville – 0,100 M€.

Des crédits de paiement à hauteur de 0,108 M€ sont prévus pour la réalisation des premières études en 2017.

Par ailleurs, sur les lignes Blois-Villefrancoeur et Vendôme-Montoire un montant de 0,108 M€, est prévu au titre du solde de ces deux opérations de remise à niveau.

La convention d'études complémentaires de Voves-Orléans signée en 2013 au titre du précédent CPER sera soldée pour un montant de 0,050 M€.

- **Concernant les opérations du CPER 2015-2020 :**
 - ✓ **Voves-Orléans** (1,550 M€) : études et concertation pour la réouverture de la ligne et aménagements en gares de Chartres et d'Orléans.
 - ✓ **Complexe ferroviaire de Tours-St Pierre** (0,250 M€) : études d'avant-projet (AVP). Un conventionnement interviendra dans le courant de l'année 2017.
 - ✓ **Ligne Tours-Loches –Travaux** (5,173 M€) : travaux de remise à niveau de la ligne Tours-Loches. Cette opération fera l'objet d'une convention de financement en 2017.
 - ✓ **Orléans-Châteauneuf** (1,328 M€) : études préalables aux travaux.

- ✓ **Complexe ferroviaire d'Orléans** (0,405 M€) : études préalables aux travaux.
- ✓ **POLT – IPCS** (0,386 M€) : études de projets (PRO) et partie de travaux et signature de la convention REA.
- ✓ **POLT – PN** (0,241 M€) : études de suppression de passages à niveaux et 1^{ère} phase travaux.
- ✓ **POLT-Schéma directeur** (0,250 M€) : élaboration du schéma, la signature de la convention de financement étant prévue en 2017.
- ✓ **Bourges-Montluçon** (0,053 M€) : études préliminaires et études projet.

Le montant de 0,794 M€ sollicité pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) correspond au versement de la Région au titre de la convention signé en 2011. Le montant prend en compte les coûts d'actualisation de l'opération. A noter que la mise en service de la LGV est prévue mi 2017.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1477	31/12/2024	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP	27 000 000,00	131 500,00	1 209 680,00
AP	2017	1478	31/12/2017	AMENAGEMENT GARE LA LOUPE	280 000,00	276 000,00	0,00
AP	2017	1479	31/12/2018	AMENAGEMENT GARE LAMOTTE BEUVRON	240 000,00	0,00	240 000,00
AP	2017	1480	31/12/2021	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	1 600 000,00	0,00	175 000,00
AP	2017	1484	31/12/2018	AMENAGEMENT GARE STE MAURE NOYANT	68 000,00	33 660,00	33 660,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2009	1078		ACCESSIBILITE GARES	20 500 000,00	-19 952 450,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	1 759 225,00	2 369 066,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	124 000,00	124 000,00	0,00	0,00

Les principes de prise en charge par la Région des opérations de mise en accessibilité des transports régionaux ont été décrits dans le Schéma d'accessibilité programmée (Sd'AP) adopté en séance plénière du 23 juin 2016. Une AP d'un montant de 27 M€ est créée et dédiée à la mise en œuvre de ce programme.

L'ancienne AP « accessibilité gares » est réduite d'un montant de 19,952 M€, la somme restante permettra de couvrir les crédits déjà affectés.

Il est proposé d'ouvrir des autorisations de programme en faveur de plusieurs gares prioritaires qui feraient l'objet d'un aménagement en 2017 :

- ✓ gare de La Loupe : 0,280 M€,
- ✓ gare de Lamotte-Beuvron : 0,240 M€,
- ✓ gare de Sainte-Maure-Noyant : 0,068 M€.

Par ailleurs, le bâtiment voyageur de la gare de Châteaudun est dans un état de dégradation qui nécessite une intervention. Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme dès 2017 d'un montant de 1,6 M€ en faveur de cette gare, afin de permettre le lancement des études visant l'élaboration d'un programme de rénovation du bâtiment.

Concernant les crédits de paiement, 0,462 M€ sont prévus pour la réalisation des opérations gares de Langeais, La Loupe et Sainte-Maure Noyant en 2017.

Le montant de 0,132 M€ est sollicité pour couvrir les premiers versements de la subvention régionale dédiée aux 7 études préalables aux travaux de mise en accessibilité de gares régionales inscrites au Sd'AP.

Sur l'ancienne AP dédiée à l'accessibilité, la somme de 0,077 M€ permettra de couvrir les versements prévus pour financer les études préliminaires de mise en accessibilité des gares de Chevilly et Maintenon (2^{ième} acompte), et les études d'avant-projet/projet (APO) des gares d'Amboise et Nogent-le-Rotrou (2^{ième} acompte).

S'agissant du projet de réaménagement du bâtiment voyageurs de la gare de Chartres un montant de 1,492 M€ est sollicité pour les versements prévus dans la convention signée en 2016.

Concernant la convention Maintenance gares 2016-2017, il est réservé un montant de 0,202 M€.

Sur le Plan Vélo, le montant de 5 000 € permettra de répondre aux demandes de subvention des collectivités concernant le stationnement des vélos en gare.

Enfin, il est sollicité un montant de 0,124 M€ pour reconduire le service Train Vélo Loire pour la 7^{ième} année consécutive.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1481	31/12/2017	CONTROLE QUALITE TER	500 000,00	0,00	95 000,00
AE	2017	1482	31/12/2017	AMO AUDIT REVOYURE CONVENTION TER	100 000,00	100 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SERVICES TER	Fonctionnement	149 278 000,00	148 073 008,00	4 500 000,00	5 000 000,00

Les crédits de paiement nécessaires au marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs TER Centre en 2017 sont de 0,073 M€. Par ailleurs, ce marché confié à TVE prendra fin le 31 décembre 2017. Il conviendra donc de procéder au lancement d'un nouveau marché, dont la durée prévue est de 48 mois. A cette fin, une autorisation d'engagement de 0,500 M€ est proposée pour le lancement de ce marché.

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de Loire et Poitou-Charentes, conclue en 2013. Les modalités d'exploitation ayant évolué suite à la nécessaire modification du matériel roulant (les circulations sont

désormais effectuées en unité mobile (UM) de 2 rames), les crédits de paiement 2017 sont portés à 0,200 M€ pour tenir compte de l'actualisation des coûts.

Concernant la convention TER, la prévision de contribution de 147,7 M€ correspond au devis 2017 établi par la SNCF et approuvé par la Région en application de la convention Région-SNCF conclue en 2014 pour l'exploitation du réseau TER. Il intègre les modifications du service 2017 et l'ouverture de la ligne Chartres-Voves (avenant n°6). Conformément à la convention 2014-2020, ce montant sera ajusté lors du décompte définitif en fonction de l'indexation des charges d'exploitation forfaitaires (C1), du justificatif des charges d'exploitation réelles (C2), et en cas de dépassement de l'objectif de recettes (la contribution régionale serait alors diminuée à due concurrence).

Un travail approfondi mené avec la SNCF a permis d'augmenter la consistance du service en 2017 avec une diminution du coût pour la Région, notamment par la baisse des charges de capital et une évaluation plus fine des indexations (la contribution régionale versée en 2016 s'est élevée à 148,1 M€).

Au-delà, la Région renégociera au cours de l'année avec la SNCF la convention TER 2014-2020, non seulement pour rendre plus lisible la relation financière avec l'opérateur, mais aussi pour renforcer la qualité du service rendu par le TER Centre-Val de Loire en répondant aux difficultés rencontrées par les usagers (trains supprimés au dernier moment faute de matériel ou de personnel de réserve, retards répétitifs, trajets debout dans des rames surchargées, etc.).

Dans la perspective de cette renégociation de la convention en 2017, il est prévu une AMO pour 0,100 M€.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1483	31/12/2019	AMO DEPLOIEMENT BILLETTIQUE	150 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INTERMODALITE ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	184 500,00	375 450,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	449 804,00	691 749,00	108 000,00	108 000,00

Billettique

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liée aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettiques existants. Un montant de 0,175 M€ permet en 2017 le versement du solde de la convention 2016 et le renouvellement de cette convention d'investissement.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnant la Région pour le déploiement et l'harmonisation billettique sur le territoire régional est attendue. La création d'une autorisation d'engagement à hauteur de 0,150 M€ sur 2 ans et demi dont 0,050 M€ en crédits de paiement cette année est à prévoir à ce titre. 8 795€ seront mandatés au titre du solde de l'AMO actuelle.

Convention Région/Départements

Dans le cadre des conventions Région-Départements, ce sont 0,100 M€ que la Région mandatera au Département du Cher pour le financement d'actions sur son territoire.

Centrale de mobilité

La Région prévoit un montant de 0,436 M€ de crédits de paiement en 2017 principalement constitués :

- pour 0,150 M€, de l'investissement de la version 3 de la centrale d'information multimodale jvmalin,
- pour 0,250 M€, du fonctionnement de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, portée financièrement par la Région,
- d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagne la Région et ses partenaires pour mener à bien, et dans les meilleures conditions, l'exploitation de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr et son évolution pour 35 954 €.

La Région assure le portage financier pour l'ensemble des partenaires de la centrale d'information multimodale jvmalin. Ceux-ci lui reversent leur cote part; ainsi le montant des recettes inscrit au BP 2017 est de 0,108 M€.

Par ailleurs, un montant de 0,200 M€ correspondant à une partie de la rémunération du bureau d'étude que la Région aura missionné en 2017 pour l'assister dans l'élaboration de son schéma de desserte ferroviaire et routier est prévu.

Enfin, un portail régional internet sera mis en place et génère des crédits de paiement pour un montant de 0,050 M€.

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1773	31/12/2019	FONDS SUD AEROPORT CHATEAUROUX	700 000,00	350 000,00	210 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AEROPORTS	Investissement	1 500 000,00	5 350 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 980 000,00	2 100 000,00	0,00	0,00

En ce qui concerne les investissements, les travaux de construction du hangar aéronautique à Châteauroux devraient débuter fin 2017. A ce titre, 1 M€ de crédits de paiement sont prévus sur cet exercice. Pour rappel, l'AP afférente avait été ouverte, en DM1 2015.

La construction de la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport de Châteauroux devra être engagée simultanément. L'avance remboursable de 3 M€ sera versée à l'Aéroport en une seule fois. Pour rappel, l'AP afférente avait été ouverte au BP 2014.

S'agissant du programme annuel d'investissement de l'aéroport de Châteauroux, les crédits de paiements correspondent aux versements des acomptes et des soldes des contributions 2015 à 2017.

Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2017 avec notamment des travaux :

- sur des bâtiments pour environ 0,240 M€ (notamment d'isolation et de chauffage sur les bâtiments 712, 715 et 769),
- d'aménagement des voiries, des aires de trafic et de manœuvres pour environ 0,220 M€ (principalement la réfection du chemin de ronde, ainsi que divers travaux d'entretien de la piste, d'entretien des aires de manœuvre, des parkings aéronautiques...),
- de renouvellement de matériels d'exploitation pour 0,330 M€ (principalement le remplacement d'un des loaders).

Les réalisations qui contribuent à l'amélioration et au développement du patrimoine immobilier sont prises en charge intégralement par la Région, propriétaire du domaine ; celles de remise à niveau et de renouvellement consécutifs à l'activité aéroportuaire le sont à 75% conformément à la réglementation européenne.

Pour le fonctionnement, concernant l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est identique en 2017 à celle des années précédentes, soit 1 M€ auquel s'ajoutent 0,140 M€ pour la ligne Châteauroux-Nice.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1^{er} juillet 2010.

A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2017 est estimée à 0,960 M€.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES ORIENTATIONS 2017

La jeunesse sera de nouveau au cœur des priorités budgétaires pour cet exercice 2017, parce que nous croyons en notre jeunesse.

Accompagner les jeunes dans leur projet professionnel, d'études ou de formation, favoriser l'accès à la culture, à la santé et au logement, permettre la mobilité des jeunes de notre région ; tout cela constitue des axes forts de nos interventions. Nous avons la volonté de mieux coordonner ces différents champs d'interventions et travaillons actuellement à la mise en place d'un dispositif unique pour les jeunes.

Les compétences en matière de formation initiale, des lycées, de l'apprentissage constituent l'un des piliers de l'action régionale et engagent notre responsabilité pour la réussite éducative et l'insertion des jeunes dans le monde de demain.

Le succès des politiques en matière d'enseignement et de formation passe également par un **engagement volontariste pour l'épanouissement de tous les jeunes de notre région** (accès à la culture et au sport, ouverture sur le monde, implication citoyenne,...).

Nous maintiendrons **un niveau d'investissement élevé** pour entretenir et rénover le patrimoine régional afin de garantir aux jeunes en formation de bonnes conditions d'études au sein de nos lycées et de nos CFA.

Conformément à nos engagements et après une phase d'étude et de concertation au sujet de l'implantation de deux nouveaux lycées, nous engagerons en 2017 la procédure conduisant **à la construction des futurs lycées d'Eure-et-Loir et du Loiret**. Cette phase s'inscrira dans l'ambition plus large des lycées et CFA du futur.

Nous mettrons en œuvre des **budgets participatifs dans les lycées et CFA** du territoire pour permettre aux jeunes et à la communauté éducative de décider directement de l'amélioration de leur environnement éducatif.

Parce que l'insertion des jeunes dans le monde professionnel est tout aussi essentielle que leur réussite scolaire, la Région Centre-Val de Loire place **l'apprentissage au cœur de ses priorités**. Il est indispensable de préparer les jeunes dans les meilleures conditions à la vie professionnelle tout en les formant aux compétences dont aura besoin notre économie régionale.

Concernant l'enseignement supérieur, l'année 2017 sera une année de transition avec l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans ce cadre, certains dispositifs seront reconfigurés pour répondre davantage aux besoins actuels des bénéficiaires. Les efforts d'investissement de la collectivité resteront importants avec notamment le lancement de travaux au bénéfice de l'INSA Centre Val de Loire et le lancement de la quatrième et dernière tranche de réhabilitation complète de l'IUT d'Orléans.

L'année 2017 sera la **première année de pleine application des mesures adoptées dans le cadre des Plans Urgence Santé et Ambition 2020 Santé** pour accroître le nombre de professionnels formés sur notre territoire dans les domaines sanitaires et sociaux. Par rapport à 2014 ce sont ainsi près de **775 professionnels supplémentaires** qui seront formés dans les instituts. Les efforts de la Région pour assurer le maillage du territoire seront poursuivis avec notamment le lancement de la construction du nouvel IFSI d'Amboise.

Toutes ces politiques seront élaborées grâce à la mise en **œuvre d'une nouvelle étape du dialogue avec les citoyens pour construire une véritable démocratie permanente** : le Conseil régional sera toujours plus proche des habitants, toujours plus réactif et à l'écoute des besoins et des idées des territoires, dans un contexte où les mutations sont profondes et extrêmement rapides.

Le corollaire de la démocratie c'est l'égalité. La Région portera un plan en faveur de l'égalité, abordant les enjeux liés au handicap, à la lutte contre les exclusions et contre les discriminations et à la question de l'égalité femmes/hommes.

Pour la Région Centre Val de Loire la culture n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Notre collectivité a fait le choix de maintenir le budget de la culture à l'euro près sur l'ensemble du mandat. Cette volonté démontre notre **ambition culturelle** et notre engagement dans ce domaine. Ce choix ne saurait se limiter à un conservatisme de la politique qu'elle mène dans ce secteur.

Aussi, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dans une concertation importante et unique à l'échelle de notre territoire sous la forme d'États Généraux de la Culture, qui se poursuivra en 2017.

Ella permettra de conduire de nouvelles stratégies et porter de nouveaux outils en faveur de la **professionnalisation des acteurs, des structures et du soutien à l'économie du secteur**. L'ensemble de ces efforts participera au renforcement de l'identité culturelle, de la vitalité et de l'attractivité de notre région.

La Région poursuit son engagement en faveur du sport pour tous et accompagne le sport de haut niveau. Dans cette optique, la Région a manifesté son souhait de mettre ses infrastructures à disposition des Jeux olympiques.

L'attention portée à l'accès aux pratiques sportives pour tous (soutien aux CAP'ASSO, équipements de qualité dans la proximité...) sera maintenue.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE

PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne	Crédits Région	FONDS EUROPÉENS		TOTAL	bénéficiaire final
		Prog 2014-2020	FEADER		
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	93 533 030	-	-	93 533 030	-
Fonctionnement	7 103 030			7 103 030	
Investissement	86 430 000			86 430 000	
FINANCEMENT DES LYCEES	43 711 000	-	-	43 711 000	-
Fonctionnement	43 711 000			43 711 000	
MOBILITE DES LYCEENS	1 850 000	-	-	1 850 000	-
Fonctionnement	1 850 000			1 850 000	
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS	2 825 170	-	-	2 825 170	-
Fonctionnement	2 825 170			2 825 170	
NUMERIQUE EDUCATIF	6 361 000	-	-	6 361 000	-
Fonctionnement	2 791 000			2 791 000	
Investissement	3 570 000			3 570 000	
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	9 000 000	-	-	9 000 000	-
Investissement	9 000 000			9 000 000	
FINANCEMENT DES CFA	61 848 000	2 475 000	-	64 323 000	-
Fonctionnement	61 848 000	2 475 000		64 323 000	
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	5 481 000	98 500	-	5 579 500	91 800
Fonctionnement	5 481 000	98 500		5 579 500	91 800
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	15 490 000	-	-	15 490 000	-
Fonctionnement	15 490 000			15 490 000	
MOBILITE DES APPRENTIS	1 075 000	-	-	1 075 000	-
Fonctionnement	1 075 000			1 075 000	
FINANCEMENT DES EFSS	35 020 300	-	-	35 020 300	-
Fonctionnement	35 020 300			35 020 300	
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	3 790 200	-	-	3 790 200	-
Investissement	3 790 200			3 790 200	
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS EFSS	8 440 700	-	-	8 440 700	-
Fonctionnement	8 440 700			8 440 700	
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	2 931 845	-	-	2 931 845	-
Fonctionnement	2 003 500			2 003 500	
Investissement	928 345			928 345	
SPECTACLE VIVANT	8 701 050	-	-	8 701 050	-
Fonctionnement	8 173 100			8 173 100	
Investissement	527 950			527 950	
INDUSTRIES CULTURELLES	5 749 500	-	-	5 749 500	-
Fonctionnement	3 393 500			3 393 500	
Investissement	2 356 000			2 356 000	
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	4 375 900	-	-	4 375 900	-
Fonctionnement	4 158 900			4 158 900	
Investissement	217 000			217 000	
PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	1 470 000	-	-	1 470 000	-
Fonctionnement	1 470 000			1 470 000	
PATRIMOINE CULTUREL	6 707 705	-	-	6 707 705	-
Fonctionnement	3 211 000			3 211 000	
Investissement	3 496 705			3 496 705	
SPORTS DE HAUT NIVEAU	2 382 050	-	-	2 382 050	-
Fonctionnement	2 382 050			2 382 050	
PRATIQUES SPORTIVES	2 754 450	-	-	2 754 450	-
Fonctionnement	1 831 450			1 831 450	
Investissement	923 000			923 000	
INSTALLATIONS SPORTIVES	2 473 700	-	-	2 473 700	-
Fonctionnement	50 000			50 000	
Investissement	2 423 700			2 423 700	
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	137 000	-	-	137 000	-
Fonctionnement	137 000			137 000	
EGALITE	25 000	-	-	25 000	-
Fonctionnement	25 000			25 000	
TOTAL	326 133 600	2 573 500	-	328 707 100	91 800

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	41 340 000,00	-1 500 000,00
Autorisations d'engagement	57 480 880,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
Investissement	128 579 826,00	113 662 900,00	1 592 507,00	3 730 500,00
Fonctionnement	217 760 930,00	212 470 700,00	9 293 300,00	9 736 100,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0007	31/12/2017	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	5 800 000,00	2 110 000,00	2 130 000,00
AP	2017	1214	31/12/2017	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	2 000 000,00	100 000,00	380 000,00
AP	2017	0013	31/12/2017	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	6 000 000,00	2 220 000,00	2 200 000,00
AP	2017	1955	31/12/2017	EFFICACITE ENERGETIQUE	5 000 000,00	250 000,00	950 000,00
AP	2017	2104	31/12/2018	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	2 300 000,00	200 000,00	770 000,00
AE	2017	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)	80 000,00	37 000,00	9 000,00
AE	2017	1956	31/12/2018	PETITS TRAVAUX LYCEES	2 200 000,00	2 145 000,00	55 000,00
AE	2017	1997	31/12/2018	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	650 000,00	625 000,00	25 000,00
AP	2017	0933	31/12/2017	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000,00	50 000,00	200 000,00
AP	2017	1913	31/12/2017	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	2 000 000,00	300 000,00	800 000,00
AP	2017	0012	31/12/2017	AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	2 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	91 248 982,00	86 430 000,00	1 227 191,00	3 588 500,00
	Fonctionnement	7 539 260,00	7 103 030,00	20 000,00	280 800,00

Doter les lycées d'outils de formation adaptés aux formations dispensées et aux besoins des lycéens et équipes enseignantes, constitue un enjeu majeur pour la Région. La qualité de l'outil de formation joue un rôle important dans la réussite des parcours des jeunes en permettant notamment aux équipes pédagogiques d'adapter les formations.

L'intervention régionale s'articule autour de trois priorités :

- L'entretien et la modernisation des locaux de formation, de restauration, d'hébergement dans une dynamique de mise en œuvre de principes

d'interventions en faveur de l'efficacité énergétique du patrimoine, de mise en accessibilité, en sûreté et en sécurité

- Le renouvellement et l'adaptation des équipements pédagogiques ou fonctionnels en lien avec les services dont la Région a la charge et en lien avec les besoins pédagogiques et de fonction des lycées.
- L'aide aux besoins d'investissement des lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale et avec l'Enseignement Agricole.

Les 86,430 M€ de crédits de paiement en investissement prévus en 2017 permettront à la Région d'intervenir comme suit :

- 11,5 M€ pour les interventions en renouvellement d'équipements ou en acquisitions nouvelles dans le cadre de restructurations immobilières. Cette dépense inclut les dépenses nécessaires à la mise en œuvre annuelle des décisions de carte des formations professionnelles et des décisions de l'Etat sur la rénovation des diplômes ;
- 44 M€ pour les interventions importantes de restructurations des lycées ;
- 13,7 M€ pour les interventions d'entretien, maintenance et rénovation ;
- 8,7 M€ pour l'efficacité énergétique du patrimoine, étant précisé que cette question fait bien évidemment partie des projets de restructurations conformément aux termes du contrat de construction durable ;
- 1,5 M€ pour la sécurité incendie ;
- 1 M€ pour l'accessibilité
- 0,9 M€ pour la gestion du parc de bâtiments démontables et particulièrement la possibilité de venir les installer dans les établissements situés sur des bassins de vie pour lesquels une forte poussée démographique est constatée ;
- 1,2 M€ pour l'accompagnement des opérations ;
- 3,9 M€ pour l'aide à l'investissement pour les lycées privés dont 1,2 M€ pour le réseau des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (OGEC) avec lesquels un protocole d'accord pour la période 2015-2021 a été signé.

Les 7,1 M€ nécessaires en fonctionnement seront principalement utilisés pour financer :

- Des petits travaux d'entretien maintenance pour un montant de 2,145 M€
- Le loyer du contrat de performance énergétique pour un montant de 3,44 M€
- Les achats de matière d'œuvre pour les services en régie Equipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP), Equipe régional d'exploitation énergétique des lycées (EREEL) et Grandes cuisines) pour un montant de 0,662 M€

Les recettes attendues pour un montant global de 3,619 M€ ont pour sources principales :

En investissement

- Des participations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au titre des internats d'excellence pour un montant de 2,320 M€ ;
- Divers fonds de concours pour 1,26 M€.

En fonctionnement : 0,308 M€ pour diverses redevances et la valorisation des travaux effectués par les EMOP.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1516	31/12/2020	SYSTEME D INFORMATION RESTAURATION (AE)	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	44 450 000,00	43 711 000,00	8 793 000,00	9 035 000,00

La dépense prévisionnelle de ce programme est de 43,711 M€ soit une baisse de 0,739 M€ par rapport à 2016. Cette maîtrise des dépenses doit être particulièrement soulignée dans un contexte de hausse démographique (+3,15 % d'élèves entre les rentrées 2014 et 2015) et d'augmentation de notre parc immobilier par l'ouverture de nouveaux espaces comme le gymnase de La Châtre, les restructurations importantes des lycées Branly, Eric Tabarly, hôtelier de l'Orléanais et Dessaignes et aussi l'installation de bâtiments démontables aux lycées Voltaire, Monod, Duhamel du Monceau.

Elle est notamment permise par les économies qui sont faites sur les dépenses de chauffage des lycées par la conjugaison de 2 phénomènes :

- Les effets de la politique régionale d'efficacité énergétique pour son patrimoine bâti (investissements, exploitation de 18 sites par des équipes en régie, contrat de performance énergétique pour 19 lycées depuis 2010, actions de sensibilisation ...)
- A partir de 2015 et dans un contexte d'ouverture des marchés pour la fourniture de gaz, l'obligation de mise en concurrence de ces marchés, nous a permis d'obtenir pour les lycées des baisses de près de 30%.

Cette dotation globale de fonctionnement des lycées publics représente 30 M€ auxquels s'ajoutent :

- Le remboursement des frais de transport et de location des installations sportives pour l'EPS ;
- Une dotation pour petits travaux du propriétaire ;
- Le remboursement des frais de transport régulier vers des lieux d'enseignement ou des lieux d'internat ;
- Une aide aux familles déléguée aux lycées pour l'accès à la restauration scolaire et à l'hébergement.

Ce programme inclut aussi les dépenses obligatoires de forfait d'externat aux lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale (forfait personnel et forfait matériel)

Une recette de 8,900 M€ est attendue au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics de l'enseignement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% de reversement sur l'intégralité des recettes.

Par ailleurs, une recette de 0,085 M€ est attendue au titre des baux locatifs privés.

MOBILITÉ DES LYCÉENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1515	31/12/2019	TRANSEUROPE CENTRE (AE)	1 800 000,00	200 000,00	1 300 000,00

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
MOBILITE DES LYCEENS		1 850 000,00	1 850 000,00	100 000,00	100 000,00

Ce programme permet de financer des projets de mobilité collectifs (Trans'Europe Centre, actions internationales) ou individuels (stages professionnels Erasmus+) pour un montant total de 1,85 M€.

Une recette de 0,1 M€ est attendue au titre du dispositif Erasmus+.

EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1920	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 096 780,00	719 780,00	377 000,00
AE	2017	1919	31/12/2018	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	360 000,00	65 000,00

- Les crédits de paiement

	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS		3 039 670,00	2 825 170,00	0,00	0,00

Ce programme permet de garantir à chaque lycéen-ne la gratuité des manuels scolaires, de proposer aux jeunes en section technologique ou professionnelle une aide à l'acquisition des matériels nécessaires à leur scolarité (aide au 1er équipement) et d'accompagner l'appropriation de savoirs-fondamentaux à des jeunes dont la langue française n'est pas la langue natale (Français Langue Etrangère).

Il permet également, à travers les dispositifs « Prévention Promotion de la Santé », « Lycéen-ne Citoyen-ne » ou « CiT'Lycée », d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de projets éducatifs visant notamment à promouvoir la citoyenneté, la santé et de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux.

Le budget consacré à ce programme s'élève à 2,825 M€.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1908	31/12/2017	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 200 000,00	3 570 000,00	630 000,00
AE	2017	1856	31/12/2019	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMEN	1 446 000,00	482 000,00	482 000,00
AE	2017	1857	31/12/2019	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES,TELEGESTION DES CFA ET EF2S	5 950 000,00	2 200 000,00	2 050 000,00
AE	2017	1907	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	9 000,00	9 000,00
AE	2017	1918	31/12/2018	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	100 000,00	20 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	0,00	3 570 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	2 791 000,00	0,00	0,00

Ce programme nouveau inclut :

- Des dépenses d'investissement à hauteur de 3,570 M€ pour les acquisitions d'équipements informatiques et matériels nécessaires aux réseaux informatiques dont la Région a la charge,
- Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,791 M€ dédiées principalement :
 - ✓ au projet de prise en charge de maintenance informatique des lycées actuellement en déploiement (30 lycées en année 2016/2017) à hauteur de 2,2 M€ principalement reversés au GIP Récia pour la télégestion ;
 - ✓ aux achats de matière d'œuvre pour les nouvelles équipes de techniciens informatiques du service du numérique éducatif, pour 0,1 M€ ;
 - ✓ à l'hébergement et au développement de Net O Centre pour 0,482 M€.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0180	31/12/2017	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 200 000,00	1 617 875,00	582 125,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	12 131 850,00	9 000 000,00	0,00	0,00

Doter les Centres de Formation des Apprentis (CFA) d'outils de formation adaptés aux formations dispensées et aux attentes des apprentis et des entreprises, constitue un enjeu majeur pour la Région.

L'intervention régionale s'articule autour de trois priorités :

- La modernisation des locaux de formation. La Région déploie ainsi un Plan Prévisionnel d'Investissement qui a permis de moderniser les locaux de la plupart des CFA.
- L'adaptation des équipements professionnels pédagogiques en lien avec l'évolution des techniques et des métiers.
- Le développement de l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques et administratives.

La qualité de l'outil de formation joue un rôle important dans la réussite des parcours de formation des jeunes en permettant notamment aux équipes pédagogiques d'adapter les formations aux besoins des apprentis et de permettre à ces derniers de se former sur des outils en adéquation avec la réalité du monde de l'entreprise, en phase avec leur besoin.

Les 9 M€ de crédits de paiement prévus en 2017 permettront à la Région d'intervenir sur les trois priorités exposées précédemment. Ils permettront plus particulièrement de financer les projets immobiliers en cours : reconstruction du CFA des compagnons du devoir à Tours, restructuration du CFA de l'agglomération d'Orléans, et d'assurer le lancement des travaux de modernisation et d'agrandissement des ateliers maintenance automobile du CFA interprofessionnel d'Orléans.

FINANCEMENT DES CFA

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	63 645 000,00	61 848 000,00	0,00	0,00

Le financement conventionnel des CFA constitue le cœur de la compétence de la Région dans le domaine de l'apprentissage.

L'intervention de la Région vise à permettre aux CFA d'assurer leur mission de formation en direction des 18 400 apprentis accueillis. Elle porte également sur des aides au transport, à l'hébergement et à la restauration des jeunes.

La Région est le premier financeur des centres de formation. Les 61,848 M€ qui vont être consacrés en 2017 au financement des CFA couvriront en moyenne 52% des dépenses supportées par les établissements. Pour certains secteurs, artisanat, agriculture, le niveau d'intervention de la Région atteint respectivement 62% et 74%. La deuxième grande ressource des CFA est la taxe d'apprentissage qui représente en moyenne 20% des ressources.

Le niveau d'intervention de la Région est arrêté pour chaque CFA, dans les conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires.

L'année 2017 va être particulièrement importante avec le renouvellement des conventions portant création des CFA. Ces conventions fixent précisément le fonctionnement des établissements : organisation administrative et pédagogique, capacités d'accueil et moyens financiers qu'apporte la Région pour permettre aux CFA d'assurer les missions contenues dans les conventions.

Dans un contexte financier difficile pour de nombreux établissements et plus particulièrement les secteurs du bâtiment et travaux publics et de l'artisanat, une attention toute particulière sera portée par la Région à la situation financière de chaque CFA.

Le renouvellement des conventions des CFA constituera une déclinaison du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

EGALITES DES CHANCES DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1546	31/12/2017	PROSPECTION-DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	400 000,00	400 000,00
AE	2017	1621	31/12/2017	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	4 714 000,00	5 481 000,00	0,00	0,00

La réussite des parcours de formation des jeunes, et en particulier les publics fragiles, constitue la priorité régionale en matière de formation professionnelle des jeunes.

Les excellents résultats obtenus par l'apprentissage en termes d'accès à la qualification et d'insertion professionnelle doivent bénéficier pleinement aux jeunes en situation scolaire et sociale fragile.

L'apprentissage doit ainsi permettre à ces jeunes de construire, avec le soutien des équipes des CFA, leur projet professionnel en lien étroit avec le monde de l'entreprise.

En 2017, la Région consacrera 5,481 M€ à ce programme.

Pour répondre à cet enjeu majeur, la Région a engagé les CFA dans une dynamique de projets d'établissements visant à proposer aux jeunes des dispositifs d'accompagnement (individualisation des parcours, suivi en entreprises, accès aux savoirs de base, etc.) leur permettant de réussir leur parcours de formation. Cette politique de projets d'établissements est soutenue par l'Europe.

En complément et en lien direct avec les projets d'établissements, la Région développe des dispositifs d'accompagnement en direction des équipes des CFA : formation de formateurs, formation des équipes à l'usage des TIC, groupes de réflexion thématiques. Depuis 2015, la Région déploie en partenariat avec les CFA et les Chambres consulaires, un réseau de développeurs de l'apprentissage dont la mission est de faciliter l'accès au dispositif de formation pour les jeunes et notamment ceux souhaitant préparant un premier niveau de qualification.

Pour préserver et développer son efficacité, cette démarche qualité doit régulièrement évoluer en intégrant notamment les attentes des publics auxquels elle s'adresse (jeunes et entreprises) et les évolutions législatives et réglementaires de l'apprentissage.

La loi du 5 mars 2014 modifie ainsi significativement les missions des CFA en étendant leur rôle à l'amont et à l'aval du dispositif de formation. Par ailleurs, la démarche de

labellisation de l'offre de service dans le domaine de la formation professionnelle continue, même si elle ne concerne pas directement l'apprentissage, doit cependant interroger l'ensemble du dispositif de formation dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

C'est dans ce contexte, que la Région a lancé une étude sur la labellisation des CFA. Cette étude qui associera très largement les CFA et les partenaires de l'apprentissage permettra d'apprécier l'opportunité d'une démarche de labellisation ; puis d'engager des travaux de production d'un référentiel qualité pour les CFA et une procédure de suivi de ce référentiel pour les établissements et la Région.

Ces travaux seront menés tout au long de l'année 2017 avec une livraison de l'étude prévue pour fin novembre.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1533	31/12/2017	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	15 490 000,00	15 490 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	16 990 000,00	15 490 000,00	0,00	0,00

La loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 a confié aux Régions le versement d'aides financières aux entreprises qui recrutent des apprentis. Le dispositif a été profondément remanié par la loi de finances 2014.

Le champ d'intervention obligatoire concerne les entreprises de moins de 11 salariés. Pour ces entreprises, la Région a développé un dispositif s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration de la qualité de la formation :

- Prime à l'apprentissage de 1 000 € versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti aux cours dispensés par le CFA.
- Prime *Primo Recruteur* de 500 € pour une 1^{ère} embauche d'un apprenti de 18 ans et plus préparant un diplôme de niveau V (CAP).
- Prime *Formation* de 500€ pour l'entreprise dont le maître d'apprentissage suit une formation sur les missions tutorales (cahier des charges régional).

Par ailleurs, l'Etat a confié en 2014 aux Régions la gestion de la prime nationale mise en place pour les entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un 1^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire. Afin de soutenir le développement de l'apprentissage dans le secteur public, la Région a étendu en 2015 cette aide aux employeurs de la fonction publique hospitalière et territoriale.

Une enveloppe de 15,490 M€ de CP sera consacrée en 2017 aux aides aux employeurs d'apprentis.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 045 000,00	1 075 000,00	300 000,00	300 000,00

L'intervention de la Région en matière de mobilité, regroupée plus globalement sous le nom de « Parcours d'Europe » se décline, pour les apprentis, en 3 dispositifs dont 2 à finalité professionnelle.

- Trans Europe Centre (TEC) : dispositif régional (apprentis – lycéens). Il permet à des classes apprentis de niveau V (CAP) et IV (Bac pro) de bénéficier d'un séjour éducatif et de découverte professionnelle d'une semaine en Europe durant le cursus de formation.
- Euro Métier Centre BAC + : dispositif régional spécifique apprentis permettant à des apprentis de niveaux III et II d'effectuer un stage à finalité professionnelle dans un pays européen, d'une durée de 2 à 4 semaines.
- ERASMUS + : dispositif européen de mobilité à finalité professionnelle :
 - Mobilité pendant le parcours de formation : stages de 3 semaines maximum réservés aux apprentis préparant des diplômes de niveaux CAP ou Bac.
 - Mobilité post apprentissage : stages de 52 semaines maximum sans conditions de niveau de formation.

Erasmus + bénéficie d'un cofinancement de l'Europe.

800 apprentis, en moyenne, bénéficient annuellement de ces dispositifs.

Il est proposé une enveloppe de 1,075 M€ pour assurer la mise en œuvre des projets présentés par les CFA.

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1532	31/12/2017	DEVELOPPEMENT OFFRE DE FORMATION	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	35 520 300,00	35 020 300,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement nécessaires pour assurer le fonctionnement des instituts de formation est de 35,020 M€. Cette somme se répartit de la façon suivante :

- 32,870 M€ destinés au financement récurrent des instituts qui accueillent désormais 7 000 apprenants (5 500 dans le secteur sanitaire et 1 500 dans le secteur social) au sein de 20 établissements rattachés à 18 organismes gestionnaires.

- 2,150 M€ destinés au financement des mesures liées au Plan ambitions santé 2020 et aux actions d'innovation et de partenariat initiées par le Conseil régional avec les instituts et les branches professionnelles.

En 2017, au-delà du financement structurel des établissements issu du transfert de compétences de la loi de 2004, l'effort consenti par la Région pour développer l'offre de formation dans les territoires à travers le Plan ambitions santé 2020 se traduira par :

- 6 actions de formation délocalisées d'aides-soignants représentant 120 places ;
- 5 actions de formation d'aides-soignants destinées à des publics en cursus partiel, soit 145 places. Le nombre total de places de formation d'aides-soignants sera ainsi porté à 1 300 places sur 22 sites (contre 877 jusqu'en 2008) ;
- la sortie de la première promotion diplômée de 25 psychomotriciens issue de l'institut de formation créé à l'initiative de la Région en 2014 au sein du CHR d'Orléans ;
- la poursuite des effets des augmentations de quotas des formations d'infirmier et de masseur kinésithérapeute passés respectivement depuis 2013 de 1 137 à 1 166 et de 75 à 90 avec un nombre prévisionnel de diplômés respectif de 1 050 infirmiers et de 85 masseurs-kinésithérapeutes.

Dans le cadre du processus Licence-Master-Doctorat, un travail sera entrepris conjointement avec l'Université François Rabelais de Tours, l'Agence régionale de Santé et l'Institut régional de formation des masseurs-kinésithérapeutes rattaché au Centre hospitalier régional (CHR) d'Orléans afin d'aboutir à une convention quadripartite définissant les modalités d'accès de cette formation au grade de licence.

Enfin, les partenariats noués avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés permettront d'assurer en 2017 :

- le financement de la formation d'infirmier pour 86 salariés d'établissements publics hospitaliers de moins de 500 salariés et qui continueront à exercer au sein de ces établissements après l'obtention de leur diplôme;
- le financement de formations qualifiantes pour 44 jeunes en emplois d'avenir au sein d'établissements privés à but non lucratif et devant être recrutés au sein de ces établissements après l'obtention de leur diplôme;
- le financement de la formation d'aide-soignant pour 29 personnes en congé individuel de formation.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1313	31/12/2017	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2017	500 000,00	310 000,00	190 000,00
AP	2017	1314	31/12/2022	PPI GROS ENTRETIEN	2 000 000,00	242 907,00	300 000,00
AP	2017	1315	31/12/2022	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	500 000,00	100 000,00	100 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2008	1010		CABLAGE INFORMATIQUE EFSS	9 500 000,00	-1 500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 172 200,00	3 790 200,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement nécessaires au BP 2017 s'élèvent à 3,790 M€. Ils correspondent à :

- l'extension et restructuration de l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) d'Olivet pour 0,200 M€ ;
- l'aménagement de la plate-forme de formations sanitaires et sociales de Bourges pour 0,163 M€ regroupant sur un même site l'Institut de la Croix Rouge Française, (formations d'infirmier et d'auxiliaire de puériculture), l'institut de formation d'aide-soignant (IFAS) rattaché au Centre hospitalier de Bourges et l'antenne de Bourges de l'ERTS d'Olivet (formation d'aide médico psychologique et d'éducateur spécialisé), soit au total 350 étudiants ;
- la reconstruction de l'IFSI/IFAS (institut de formation en soins infirmiers /institut de formation d'aide-soignant) d'Amboise avec des crédits mobilisés en 2017 pour 2 M€;
- les travaux de câblage des établissements au très haut débit régional pour 0,526 M€ ;
- l'informatisation des établissements pour 0,107 M€ ;
- les travaux de gros entretien pour 0,293 M€ ;
- l'équipement pédagogique des instituts pour 0,500 M€.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	4010	31/12/2017	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2018	8 300 000,00	3 850 000,00	4 450 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 440 700,00	8 440 700,00	0,00	0,00

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources pour les élèves et étudiants inscrits dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière versée mensuellement.

En 2016, 2 276 étudiants ont bénéficié d'une bourse régionale : 1 702 dans le secteur sanitaire et 574 dans le secteur social. Enfin, 383 d'entre eux ont bénéficié de l'échelon de bourse le plus élevé (6 600 € par an).

Les crédits de paiement nécessaires au versement des bourses sont évalués en 2017 à 8,300 M€ pour les étudiants des secteurs sanitaire et social.

CULTURE

Compte tenu de la refonte complète des programmes culture, le comparatif par programme entre le BP 2016 et le BP 2017 est devenu inexploitable. Seul le comparatif global reste pertinent.

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
CULTURE	Investissement	9 768 875,00	7 526 000,00	332 000,00	142 000,00
	Fonctionnement	22 410 000,00	22 410 000,00	20 300,00	20 300,00

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0717	31/12/2019	FRAC ACQUISITIONS OEUVRES	390 000,00	65 000,00	130 000,00
AP	2017	1124	31/12/2019	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	150 000,00	25 000,00	50 000,00
AP	2017	1460	31/12/2019	FRAC EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	360 000,00	75 000,00	110 000,00
AE	2017	1472	31/12/2019	FRAC TRIENNALE ART CONTEMPORAIN 2018	200 000,00	60 000,00	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	928 345,00	0,00
	Fonctionnement	2 003 500,00	19 300,00

L'intervention de la Région en matière d'architecture et d'art contemporain se décline en 3 axes :

- Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Centre-Val de Loire : le FRAC est devenu en 2016 un établissement public de coopération culturelle, sa collection entre ainsi dans le domaine public et sa gouvernance est renouvelée entre les 3 membres fondateurs de l'établissement que sont l'Etat, la Région et la Ville d'Orléans. En 2017, la Région consolidera, tout comme la Ville et l'Etat, les moyens qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau projet d'établissement du FRAC en accordant une contribution de 1,052 M€, notamment sur la médiation et le déploiement des actions et de la présence du FRAC sur l'ensemble du territoire régional.
- Institutions, expositions et manifestations arts plastiques et architecture : cet axe comprend le soutien aux centres d'art et aux lieux de création avec un budget de 0,477 M€, et notamment les 3 centres d'art nouvellement inaugurés ou qui le seront en début d'année 2017 : Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours, Tanneries à Amilly, Transpalette à Bourges. En matière d'expositions et manifestations, la Région poursuivra son soutien aux festivals et lieux d'expositions qui maillent le territoire régional en proposant des aides pour 0,139 M€. 2017 sera l'année de la mise en œuvre d'un nouvel événement de dimension internationale en région, avec la création d'une biennale d'architecture portée par le FRAC, le soutien accordé sera de 0,180 M€. Des crédits pour la préparation d'une biennale d'art contemporain régionale suite à la manifestation qui s'est tenue en 2015 à Vendôme sont prévus (0,060 M€). La Région renouvellera enfin en 2017 une commande d'art contemporain au Domaine de

Chaumont-sur-Loire (0,100 M€) avec l'installation d'une œuvre de l'artiste américaine Sheila Hicks.

- Soutien à la création et aux résidences d'arts plastiques : la Région poursuivra son soutien aux projets de résidences en région et aux projets de création d'artistes régionaux pour 0,125 M€.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1466	31/12/2017	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2017	1 103 100,00	1 103 100,00	0,00
AE	2017	1467	31/12/2017	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2017	3 440 000,00	3 440 000,00	0,00
AE	2017	2210	31/12/2017	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2017	275 000,00	275 000,00	0,00
AP	2017	0315	31/12/2019	ITINERANCE REGIONALE	90 000,00	15 000,00	30 000,00
AE	2017	1468	31/12/2017	FORMATIONS MUSICALES 2017	530 000,00	530 000,00	0,00
AE	2017	1469	31/12/2017	COMPAGNIES 2017	800 000,00	800 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
SPECTACLE VIVANT	Investissement	527 950,00	0,00
	Fonctionnement	8 173 100,00	0,00

L'intervention de la Région en matière de spectacle vivant poursuivra en 2017 son soutien décliné en 5 axes :

- Les institutions, lieux et réseaux : les soutiens aux lieux de production et de diffusion, notamment les lieux labellisés (centres dramatiques, chorégraphiques, scènes nationales...), à l'Orchestre Symphonique Tours-Région Centre-Val de Loire, aux théâtres de ville seront poursuivis en 2017 pour un montant de 4,820 M€ ;
- Le soutien aux formations artistiques : le conventionnement de compagnies artistiques et formations musicales, la mobilité des artistes bénéficieront d'une aide de 1,455 M€ ;
- Le soutien à la création et à la production artistique, volet essentiel de la politique culturelle régionale avec des aides directes aux projets, sera doté de 0,410 M€ ;
- L'insertion et la professionnalisation des artistes : Jeune Théâtre en Région Centre, Artefacts, orchestre des jeunes et concours internationaux, plateforme emploi-culture portée par la FRACAMA seront financés à hauteur de 0,630 M€ ;
- Les festivals et manifestations de rayonnement régional seront quant à eux soutenus pour un montant de 0,860 M€.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1449	31/12/2019	CICLIC EQUIPEMENT	180 000,00	60 000,00	60 000,00
AP	2017	1899	31/12/2017	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 620 000,00	1 458 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 356 000,00	0,00
	Fonctionnement	3 393 500,00	0,00

L'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le Livre, l'Image et la Culture numérique (Ciclic) est l'opérateur majeur des politiques culturelles dans ce domaine en région, en partenariat entre l'Etat et la Région. La Région poursuivra le soutien à cet établissement public de coopération culturelle (2,752 M€). Des crédits sont prévus (0,576 M€) pour l'acquisition d'un nouveau cinémobile (remplacement d'un ancien véhicule) pour pouvoir maintenir ce service culturel de proximité qui comptabilise, en 2016, 55 000 entrées. L'année 2017 verra la définition d'une nouvelle convention entre l'Etat, la Région, Ciclic et le Centre National du Cinéma et de l'Image animée, notamment sur ce volet création et production auquel la Région consacre 1,620 M€ (nouvelle autorisation de programme annuelle en 2017). La politique de Ciclic en faveur du Livre et de l'Edition, notamment dans le cadre d'une convention avec le Centre national du Livre sera poursuivie (soutien aux éditeurs, libraires...) et évaluée dans la perspective d'une nouvelle convention triennale à partir de 2018.). En matière d'éducation à l'Image et à la Lecture, l'agence Ciclic confortera ses projets et dispositifs comme « *Lycéens et apprentis au cinéma* », « *Lycéens, apprentis, livre et auteurs d'aujourd'hui* » ou l'université populaire de l'image (UPOPI). En 2015-2016, ce sont plus de 113 000 élèves qui ont bénéficié des dispositifs mis en œuvre ou accompagnés par l'agence.

La Région poursuivra en 2017 son soutien aux festivals de dimension régionale dans les domaines du livre et du cinéma (0,246 M€).

Enfin, la Région réaffirme son attachement à la présence d'une offre télévisuelle diversifiée et de qualité au service de la population régionale en poursuivant son soutien à la Société Touraine Télévision (TV Tours) et à l'Etablissement public de coopération culturelle d'Issoudun (BIP TV). 0,320 M€ de crédits de paiement sont prévus pour ces soutiens.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	0006	31/12/2019	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	450 000,00	75 000,00	150 000,00
AE	2017	1609	31/12/2017	CONTRATS REGIONAUX PACT 2017	3 120 000,00	1 517 500,00	1 602 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	217 000,00	0,00
	Fonctionnement	4 158 900,00	0,00

L'année 2017 est la sixième année de mise en place du dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre-Val de Loire »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les P.A.C.T. tiennent compte des changements des pratiques artistiques et des nouveaux enjeux des politiques territoriales, une autorisation d'engagement de 3,120 M€ est ouverte sur cet exercice budgétaire.

Ces projets ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires, notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération. En 2016, 72 P.A.C.T. ont été soutenus permettant d'obtenir progressivement une couverture très importante du territoire régional.

Les projets des communautés de communes du département du Cher qui étaient soutenus au titre du dispositif « Contrats culturels de territoire », mesure inscrite dans la convention Région / Département 2007-2013, bénéficient actuellement de subventions transitoires jusqu'à leur intégration dans le dispositif des P.A.C.T..

Le soutien aux associations interdépartementales ou départementales (7 structures soutenues en 2016) et le soutien aux manifestations locales (plus d'une quarantaine de manifestations) viennent compléter le maillage culturel et artistique régional du territoire.

Par ailleurs, au titre de sa politique des publics, la Région a souhaité également apporter son soutien à des associations et structures artistiques accomplissant un travail atypique d'accompagnement auprès de publics empêchés (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, incarcérées, etc.).

Enfin, au titre de la valorisation du territoire régional et des actions en faveur des publics, la Région poursuivra en 2017, la mise en œuvre d'un web documentaire sur le patrimoine de Loire.

PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 470 000,00	0,00

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) constitue pour la Région Centre-Val de Loire l'un des piliers de sa politique culturelle en faveur du public jeune.

Signataire d'une charte d'engagement pour l'EAC aux côtés de l'Etat et des départements, la Région apporte son soutien à des opérations de sensibilisation comme « *Lycéens et théâtre contemporain* » dont le rayonnement de l'opération a pu s'entendre en 2016, des résidences d'artistes en lycées agricoles ou encore les opérations mises en œuvre par Ciclic comme le dispositif d'éducation à l'image « *lycéens et apprentis au*

cinéma » ou le dispositif qui propose aux lycées et CFA de s'initier à la littérature contemporaine.

Par ailleurs, des dispositifs régionaux ou soutenus par la Région permettent de faire rentrer l'art au sein des établissements scolaires (plus de 150 projets « *Aux Arts, Lycéens et Apprentis !* » sont ainsi développés chaque année) ou de favoriser la diversification des pratiques artistiques des jeunes à travers le dispositif chéquier CLARC (chéquier culture des lycéens et apprentis de la Région Centre-Val de Loire).

La Région poursuivra en effet en 2017, l'exploitation du chéquier culture CLARC des lycéens et apprentis de la région Centre-Val de Loire. Ce chéquier est destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les jeunes. Plus de 45 000 lycéens et apprentis commandent leur chéquier chaque année, plus de 500 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action.

Dans ce cadre, la Région a décidé d'affiner les critères d'affiliation des partenaires en les recentrant sur sa politique culturelle et de consacrer un budget de 0,800 M€.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1461	31/12/2019	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	800 000,00	125 000,00	200 000,00
AP	2017	1463	31/12/2019	FRAM-FRAR-FRRAB	450 000,00	125 000,00	150 000,00
AP	2017	0880	31/12/2019	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	120 000,00	20 000,00	40 000,00
AP	2017	3004	31/12/2019	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	30 000,00	10 000,00	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	RECETTES
		BP 2017	BP 2017
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	3 496 705,00	142 000,00
	Fonctionnement	3 211 000,00	1 000,00

Pour le Domaine de Chaumont, l'année 2017 verra le lancement d'un nouveau programme Chaumont Développement 2 (retardé en 2016 suite à des désordres structurels dans l'aile Est qui ont nécessité des études complémentaires). La Région poursuit ainsi ses efforts de restauration et de développement de ce site qui enregistre plus de 400.000 entrées par an. En 2017, seront engagées les démarches suivantes : recrutement d'un maître d'œuvre pour le démarrage du chantier de restauration de l'aile Est mais également diagnostic approfondi sur l'aile Ouest : 0,500 M€ sont prévus.

Par ailleurs, l'activité du FRECC, Fonds régional d'enrichissement des collections de Chaumont, permettra de poursuivre l'objectif de mise en valeur du domaine régional, par l'acquisition d'objets d'art, d'éléments de mobilier et de tous autres objets destinés à la présentation au public d'espaces illustrant un intérieur de demeure aristocratique du XIX^{ème} siècle.

Investissement et mise en valeur du patrimoine : conformément à ses engagements au titre du CPER 2015-2020 et des conventions Région / Départements, la Région poursuivra en 2017 son soutien au financement de la mise en valeur des abords de la

cathédrale de Chartres, du site d'Argentomagus, du donjon de Loches, du château de Maintenon ainsi que celui de Valençay et de l'abbaye de Noirlac.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1487	31/12/2017	SPORTS: PARTENARIATS	1 237 000,00	816 470,00	420 530,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 165 000,00	2 382 050,00	0,00	0,00

Au titre de son soutien au sport de haut niveau, la Région est amenée à accompagner individuellement de jeunes sportifs à fort potentiel, mais également les structures qui les accueillent.

Afin d'apporter toutes les garanties à la poursuite des projets individuels de ces jeunes dans la perspective de mener à bien leur double projet (sports et éducation), il est essentiel de soutenir les différentes structures qui s'associent à cet objectif.

La Région porte son attention sur les centres de formation des clubs professionnels. L'intervention publique dans un cadre très réglementé, doit contribuer à la qualité des formations dispensées.

Pour atteindre ces objectifs, quatre dispositifs sont mis en œuvre :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;
- Le soutien aux parcours de l'excellence sportive territoriale qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines.
- Le soutien aux clubs, mission d'intérêt général et communication ;

1,877 M€ seront affectés aux clubs « Elite » et 0,505 M€ seront déployés sur les dispositifs de soutien aux sportifs, aux pôles espoir et aux centres régionaux d'entraînement.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	0454	31/12/2020	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 400 000,00	300 000,00	600 000,00
AP	2017	0458	31/12/2017	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 200 000,00	760 000,00	330 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	1 070 000,00	923 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 862 500,00	1 831 450,00	0,00	0,00

L'intervention régionale en direction du développement et la structuration des pratiques sportives fédérales contribue au développement d'une offre sportive de qualité. Elle contribue à une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et de ce fait à un meilleur accès de tous à la pratique sportive.

Quatre dispositifs sont mis en place pour atteindre ces objectifs :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

Le soutien aux manifestations sportives permet d'assurer toute l'année sur l'ensemble du territoire la mise en œuvre d'opérations qui contribuent à la promotion du sport et à ses valeurs. Ce sont 1,050 M€ qui seront consacrés au financement de ces manifestations.

La Région entend poursuivre son action en faveur des ligues. Pour ce faire, une autorisation d'engagement (AE) de 2,4 M€ a été ouverte pour permettre un conventionnement pluriannuel avec ces structures. Cette intervention permet de poursuivre le développement sur notre territoire de la pratique sportive en favorisant dans le cadre de la contractualisation le financement d'opérations qui concourent à la réduction des inégalités, à la formation des responsables des clubs, à l'adaptation des pratiques en matière de développement durable. Cette AE couvre la période 2017-2020, correspondant à l'Olympiades. Il est ainsi prévu d'inscrire en crédits de paiement 0,579 M€ pour 2017.

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) fédère le mouvement sportif régional. Il est de ce fait l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans le cadre de cette coopération et afin de permettre au CROS de mettre en œuvre son programme d'activité, une dotation de 0,125 M€ est prévue au budget régional.

Enfin, les associations ont besoin de matériel sportif et de véhicules afin d'assurer la mise en œuvre de leur activité. Si les matériels sont souvent des éléments incontournables pour la pratique sportive, les véhicules permettent d'assurer le transport des jeunes vers les lieux de pratique, ou leur accompagnement en compétition. Ils peuvent également permettre aux cadres et entraîneurs de déplacer les matériels sur différents sites d'entraînement. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu une autorisation de programme de 1,200 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 0,923 M€.

Enfin, l'aide au BAFA ne sera pas renouvelée. 0,070 M€ permettront de solder les engagements pris en 2016.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	3 070 419,00	2 423 700,00	33 316,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

La construction et la réhabilitation d'installations sportives trouvent très fréquemment leur place dans le cadre des contractualisations que la Région met en place avec les territoires. Afin de simplifier la conduite et l'instruction de ces projets, les soutiens régionaux seront désormais envisagés au sein des Contrats régionaux de Solidarité Territoriale. Pour autant et afin d'assurer le paiement des dossiers engagés sur ce programme, il est nécessaire d'inscrire 1,188 M€.

L'agglomération de Blois a engagé la construction d'une salle permettant notamment d'accueillir son club phare de basket masculin. La Région a souhaité accompagner ce projet dont le rayonnement est régional et a voté en 2013 une autorisation de programme d'1 M€ au titre des sports. En 2017, 0,2 M€ permettront de continuer l'opération.

Afin de permettre la construction de centre national de tir à Châteauroux une autorisation de programme de 0,5 M€ a été ouverte au budget primitif 2015. Afin de terminer les travaux, 0,1 M€ de crédits de paiement seront nécessaires.

La ville d'Orléans a fait le choix en 2014 de rénover son stade de La Source, qui accueille son équipe phare de football. Pour accompagner ce projet, la Région a voté une autorisation de 2 M€ au titre des sports. 0,250 M€ permettront de solder ce dossier.

La Fédération Française d'Équitation dont le siège social est à Lamotte Beuvron dans l'enceinte du parc équestre fédéral a décidé d'entreprendre des travaux importants sur site que la Région a souhaité accompagner. Le solde de la subvention de 0,272 M€ sera versé en 2017.

0,414 M€ sont nécessaires aux travaux de maintenance du CREPS dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement. Ils permettront également de finaliser le projet d'aménagement d'une butte de BMX.

0,050 M€ de crédits de paiement sont nécessaires pour la prise en charge de petits travaux de maintenance du CREPS dans le cadre des obligations du propriétaire qui incombent à la Région.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	Fonctionnement	100 000,00	137 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne les initiatives de démocratie participative permettant d'associer les habitants à l'élaboration des politiques et schémas régionaux et de développer sur le territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Le budget du Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ) est un budget dit participatif destiné à financer 3 grands types de dépenses : actions, projets et formations des membres. Le CRJ est associé à la définition du projet d'emploi annuel de ce budget selon les conditions fixées par son règlement intérieur.

EGALITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
EGALITE	Fonctionnement	0,00	25 000,00	0,00	0,00

La Région a signé la "charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale" le 9 mars 2009. Dans ce cadre, des actions en faveur de l'égalité femme / homme ont été mises en place. A ce stade, il convient de s'appuyer sur les éléments de bilan de ces actions afin d'identifier de nouvelles pistes de travail qui regrouperont sous l'appellation "égalité", les approches égalité F/H et handicap.

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
EUROPE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES AU BP**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	750 000,00	300 000,00
Autorisations d'engagement		- 300 000,00

	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
EUROPE				
Investissement	49 790 900,00	38 386 900,00	49 778 150,00	35 850 900,00
Fonctionnement	31 403 940,00	35 975 500,00	39 308 370,00	44 295 900,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)

Dans le cadre de la programmation 2007-2013, la procédure de clôture a été finalisée au niveau national à la fin de l'année 2016. Aussi, au titre de ce programme, aucune dépense et aucune recette n'a été intégré au budget primitif. Pour autant, il est à noter que le programme ne sera définitivement clos qu'après l'approbation de la Commission européenne. Dans l'attente de cette validation qui devrait intervenir fin 2017 ou début 2018, il est proposé de maintenir les Autorisations de programme et d'engagement.

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	9034	31/12/2023	POCVL PI4C 21 - EE BATIMENTS LYCEES REGION BENEF	750 000,00	0,00	750 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	9020		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	4 250 000,00	300 000,00
AE	2015	9068		POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	800 000,00	-100 000,00
AE	2015	9069		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	50 000,00	-50 000,00
AE	2015	9070		POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	600 000,00	-150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	33 910 400,00	38 386 900,00	33 910 400,00	35 850 900,00
	Fonctionnement	28 563 120,00	34 610 650,00	28 563 120,00	33 826 550,00

L'année 2016 s'est traduite par une montée en régime de la programmation et la mise en paiement d'opérations engagées depuis le début de la programmation. Ainsi, au titre de l'année 2017, la collectivité dispose d'une meilleure visibilité sur les projets devant faire l'objet de paiement en cours d'année au titre des Programmes opérationnels Centre-Val de Loire (FEDER/FSE/IEJ) et Interrégional Loire (FEDER).

Ainsi, 38,387 M€ de crédits de paiement en investissement et 34,611 M€ en fonctionnement sont prévus afin de répondre aux engagements financiers pris auprès de bénéficiaires d'aides européennes. Le programme intègre les montants du FEADER dont l'organisme payeur est l'ASP (Agence de services et de paiement) mais dont la gestion doit apparaître dans le budget de la collectivité (21,86 M€ en Investissement et 12,15 M€ en fonctionnement).

Par ailleurs, les recettes prévisionnelles ont été estimées en prenant en compte le calendrier des appels de fonds réalisés auprès de la Commission européenne.

De plus, la pratique du versement d'avances dans le cadre des fonds européens conduit au déséquilibre en dépenses et en recettes de ces fonds européens. En effet, les recettes ne pourront être perçues qu'ultérieurement, une fois que les bénéficiaires seront en capacité de justifier des dépenses effectuées. Ainsi le montant des recettes inscrites sont de 35,851 M€ en investissement et de 33,827 M€ en fonctionnement.

En ce qui concerne, les autorisations de programme, il est proposé la création d'une enveloppe « POCVL PI4C 21 - EE BATIMENTS LYCEES REGION BENEF » permettant le soutien des travaux d'efficacité énergétique au sein des Lycées.

De plus, afin de permettre un engagement optimal des crédits communautaires en fonction de la nature des projets qui sont déposés par les porteurs de projet, il est proposé, sur le périmètre du programme Interrégional Loire, de modifier les autorisations de programme et d'engagement suivantes (à périmètre financier constant) :

- Autorisation d'Engagement « Tourisimes nouvelles destinations » : -0,100 M€ ;
- Autorisation d'Engagement « Tourisme Itinérances douces » : - 0,050 M€ ;
- Autorisation d'Engagement « Tourisme Innovation promotion » : - 0,150 M€ ;
- Autorisation de Programme « Tourisme Itinérances douces » : + 0,300 M€.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	140 820,00	140 850,00	0,00	0,00

La Région a pour ambition de rapprocher l'Europe des citoyens et d'internationaliser son territoire.

La présence de la Région au sein de différents réseaux sera maintenue, permettant ainsi de légitimer et d'affirmer son rôle auprès d'acteurs régionaux et européens.

En outre, les dispositifs de soutien et d'accompagnement des acteurs du territoire régional qui conduisent des projets liés à la citoyenneté européenne (rencontres de jeunes dans le cadre d'un jumelage, journées autour de l'Europe en direction du grand public ...) seront reconduits.

Par ailleurs, la Région poursuivra ses efforts de soutien et de participation aux programmes européens (Erasmus+, Interreg, HORIZON 2020, LIFE ...) dans le but de développer une culture de projets favorisant les échanges et l'ouverture des acteurs sur l'Europe et sur le monde.

Enfin, des temps d'information et de formation seront conduits sur le territoire, en collaboration avec les relais compétents, pour sensibiliser les professionnels et le grand public aux actions et aux opportunités de l'Union européenne.

Pour le budget 2017, le programme « soutien aux acteurs régionaux » se concentre autour de deux thématiques : la mobilité européenne et le dispositif Cap Euro.

Les crédits de paiements proposés au titre du BP 2017 s'établissent à 0,140 M€ et permettent les actions de promotion de l'Europe et de montage de projets européens.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	125 500,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	915 000,00	1 224 000,00	0,00	0,00

Ce Programme intègre l'ensemble des dépenses réalisées au titre de l'assistance technique sur le budget de la Direction Europe, International et Numérique. L'assistance technique intègre l'ensemble des dépenses afférentes à la mise en œuvre des programmes européens (Communication, Evaluation, prestations externes...) et qui sont directement réalisées par la Direction Europe, International et Numérique.

Ces dépenses bénéficient du soutien des crédits d'assistance technique des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) à hauteur de 50 %. Ces recettes sont valorisés dans le programme : Programmation 2014-2020 (Région bénéficiaire Final).

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		RECETTES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	112 750,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 310 250,00	10 469 350,00	0,00	0,00

Les recettes sont calculées en fonction des estimations de dépenses réalisées pour l'année 2017 sur les AE où la région est bénéficiaire final des aides européennes et sur les dépenses d'assistance technique (AP et AE) pour lesquelles les FESI participent à hauteur de 50 %.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET OPTIMISATION DES RESSOURCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 758 600,00	
Autorisations d'engagement	10 666 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
OPTIMISATION DES RESSOURCES				
Investissement	82 251 500,00	85 516 600,00	175 133 161,00	179 815 661,00
Fonctionnement	160 423 100,00	167 956 401,00	841 864 916,50	1 020 462 174,00

COMMUNICATION

COMMUNICATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 260 000,00	4 110 000,00	0,00	0,00

Après les baisses successives du budget alloué à la communication sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 il est proposé une nouvelle baisse de 150 000 € pour 2017, malgré l'arrivée de nouvelles compétences, notamment économiques et en matière de transports interurbains et scolaires qui nécessiteront la création de stratégies et d'outils de communication spécifiques.

Pour assumer ces nouvelles compétences dont l'impact en matière de communication devra être fort dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, l'année 2017 sera consacrée à la refonte globale de la communication de la collectivité auprès du grand public. Ainsi, le magazine régional O'Centre sera remplacé dès le mois de janvier 2017 par des outils de communication numériques thématiques, moins coûteux.

Plus globalement, la stratégie de communication pour 2017 mettra l'accent sur les nouvelles compétences des Régions issues de la loi NOTRe et s'articulera autour d'axes forts : l'innovation et le développement des entreprises au service de l'emploi, la formation au service des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi, les transports interurbains routiers et les transports scolaires, la mise en avant du patrimoine touristique.

La communication accompagnera les initiatives de démocratie participative dans les territoires (réunions d'informations et d'échanges, états généraux, consultations, forums) dont les premières expérimentations en 2016 se sont avérées très positives.

Le plan de communication se déploie sur différents supports : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et grandes campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels).

Par ailleurs, la communication accompagne les différentes compétences régionales par l'édition de supports d'information et l'achat d'espaces publicitaires, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont nous sommes partenaires.

A ce titre, on peut citer parmi les principales opérations prévues en 2017 :

- Les grands festivals et manifestations culturelles de la Région : Festival de Loire, Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, les Nuits de Sologne, le festival Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire,
- Les Echappées à Vélo seront reconduites entre mai et septembre 2017,
- Le partenariat autour du Film « L'Ecole Buissonnière » réalisé par Nicolas Vanier en Sologne,
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région : Berrichonne, Union Sportive Orléans Loiret Football, Tours Football Club, Fleury Handball, Tours Volley-Ball, Bourges Basket, Abeille Des Aydes Blois Basket 41, Chambray Touraine Handball, avec une attention particulière aux clubs élite féminins,
- Les grands événements sportifs nationaux et internationaux : Open de tennis d'Orléans, 10/20 km de Tours et Marathon de Touraine, Coupe du Monde de Sabre, Paris-Bourges, Roue Tourangelle...,
- La présence sur de grands salons : le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris,
- Les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2015 et février 2016,
- La saison des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1661	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	3 850 000,00	730 000,00	750 000,00
AP	2017	1651	31/12/2017	ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	264 000,00	264 000,00	0,00
AE	2017	1654	31/12/2020	GARDIENNAGE	841 000,00	220 000,00	222 000,00
AE	2017	1653	31/12/2018	NETTOYAGE	415 000,00	260 000,00	155 000,00
AP	2017	1650	31/12/2017	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	294 600,00	294 600,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	408 000,00	599 600,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 093 500,00	4 886 600,00	0,00	0,00

Pour des raisons de gestion, des autorisations de programme et d'engagement sont créées pour la réalisation de travaux dans les différents bâtiments administratifs, l'acquisition de matériel technique et de mobilier, le nettoyage des locaux, le gardiennage des locaux et les assurances de l'ensemble des bâtiments régionaux et expositions. Les crédits de paiement nécessaires sont ouverts à hauteur de 1 768 600 €.

Une somme de 3 696 500 € est inscrite par ailleurs, pour permettre la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments, la location et la maintenance de matériel et la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications périodiques de sécurité des locaux. Le déploiement des ERC qui interviendra dès janvier 2017 nécessite une inscription complémentaire à celle du budget 2016 de 0,8 M€. Ces espaces permettront d'accueillir les acteurs du développement économique puis dès septembre les agents en charge des transports scolaires et interurbains.

Des crédits sont inscrits pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour le fonctionnement des groupes d'élus à hauteur de 20 000 €.

Un montant de crédits de 1 100 € est prévu pour les dépenses du CESER en la matière.

SYSTEMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1655	31/12/2018	LOGICIELS	1 176 000,00	1 176 000,00	0,00
AE	2017	1656	31/12/2018	MATERIELS ET FOURNITURES INFORMATIQUES	160 000,00	160 000,00	0,00
AE	2017	1657	31/12/2018	PRESTATIONS DE SERVICE	750 000,00	750 000,00	0,00
AP	2017	1666	31/12/2021	POSI - UNE E-ADMINISTRATION REGIONALE PERFORMANTE	1 000 000,00	400 000,00	200 000,00
AP	2017	1668	31/12/2021	POSI - LE NUMERIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES	1 500 000,00	300 000,00	240 000,00
AP	2017	1669	31/12/2021	POSI - UN SI AGILE, SECURISE ET ADAPTE	1 000 000,00	300 000,00	140 000,00
AE	2017	1658	31/12/2018	REPROGRAPHIE	540 000,00	270 000,00	230 000,00
AE	2017	1659	31/12/2018	TELECOM	415 000,00	415 000,00	0,00
AP	2017	1652	31/12/2017	MATERIEL LOGICIEL TELECOM	700 000,00	700 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 762 500,00	2 353 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 464 800,00	2 812 500,00	0,00	0,00

L'ensemble des crédits affectés aux systèmes d'information fait désormais l'objet d'inscription d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement.

Les crédits de paiement correspondant, affectés à l'acquisition d'éléments d'infrastructure, de télécommunication et de logiciels, ainsi qu'à la location et la maintenance des éléments d'infrastructure et des logiciels, les prestations de services, les frais de télécommunications et de reprographie sont inscrits pour un montant total de 4 121 000€. Un montant de 0,300 M€ est inscrit pour l'équipement des ERC.

En outre, dans le cadre du Plan d'Optimisation des Système d'information 2017-2021, trois autorisations de programme sont créées pour les projets des 3 axes stratégiques « Le numérique au service des territoires », « Une e-administration régionale performante », « Un Système d'Information agile, sécurisé et adapté ». La programmation 2017 nécessite une inscription de crédits de paiement à hauteur de 1 000 000 €.

Les crédits destinés à la couverture des besoins du CESER en la matière sont de 44 500 €.

VEHICULES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	445 000,00	100 000,00	115 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
VEHICULES	Investissement	222 000,00	202 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	791 500,00	836 800,00	0,00	0,00

Ces crédits permettront de prendre en charges les dépenses liées au renouvellement des véhicules à hauteur de 197 000 € qui correspondent à l'acquisition de 11 véhicules.

Les autres dépenses (725 000 €) concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Une autorisation d'engagement est créée pour une durée de 4 ans pour les assurances de la flotte automobile. Elle génère des crédits de paiement à hauteur de 100 000 €.

Un montant de crédits de 16 800 € est prévu pour les dépenses du CESER en la matière.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1660	31/12/2021	FORMATION DES ELUS	924 000,00	231 000,00	231 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 478 000,00	5 622 300,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement est créée pour la durée du mandat pour la formation des conseillers régionaux, les crédits de paiement correspondant sont de 231 000 € par an.

Des crédits de paiement sont également inscrits hors autorisation d'engagement (4 034 000€) afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités et aux frais de déplacement de l'ensemble des conseillers. Ces crédits sont concernés par la revalorisation de la valeur du point, celle intervenue en juillet 2016 et celle à venir en février 2017.

Ils couvriront par ailleurs les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie.

Des crédits de paiement de 1 286 300 € sont en outre inscrits pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AE	2017	1663	31/12/2021	RESPONSABILITE CIVILE	150 000,00	30 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	109 000,00	262 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 828 600,00	1 742 400,00	0,00	2 500 000,00

Une autorisation d'engagement est créée pour une durée de 5 ans pour l'assurance Responsabilité civile. Des crédits de paiement sont inscrits pour 30 000 €.

Les crédits hors autorisation d'engagement affectés à ce programme (1 690 500 €) concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement les opérations suivantes : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses diverses. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

Un crédit de 21 900 € est en outre prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

ÉTUDES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la réalisation d'études pouvant porter sur tous les domaines d'intervention de la collectivité. Elles permettent notamment d'enrichir la connaissance du territoire régional, et de nourrir l'élaboration des politiques et des schémas.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	178 873 046,00	336 710 984,00

Le produit de la fiscalité directe régionale se compose de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** et des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** dont les taux sont fixés par le législateur sans possibilité pour les exécutifs régionaux ni de les moduler, ni de les majorer.

Dans la mesure où le produit de ces impositions – qui procèdent de la suppression de la taxe professionnelle – est inférieur aux ressources antérieurement perçues, la Région Centre-Val de Loire bénéficie d'une dotation globale de neutralisation (DGN) composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN figure parmi les dotations et participations de l'Etat.

▪ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE est une des composantes, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) mise en œuvre avec la suppression de la taxe professionnelle. Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants au-delà d'un certain chiffre d'affaires et calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises. Avec les transferts de compétences et de ressources prévus au 1^{er} janvier 2017 par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la répartition du produit de la CVAE entre les différentes strates de collectivités est modifiée. Si la part communale demeure inchangée (26,5 %), la part départementale (23,5 %) est réduite de 25 points au profit de la part régionale (50 %). Par conséquent, le produit de la CVAE est doublé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Toutes choses égales par ailleurs, le dynamisme du produit de la CVAE n'est pas linéaire. Son dynamisme est en effet fortement dépendant :

- du type d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi que de la stratégie des entreprises, des groupes et de leurs filiales ;
- de la logique de caisse de l'impôt collecté auprès des entreprises dont le mécanisme reporte de deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée dans le produit réellement encaissé par la Région.

Compte tenu de ce qui précède, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour l'exercice 2017 – correspondant à l'activité économique sur le territoire régional en 2015 – est estimé à **299,398 M€**.

▪ **Le mécanisme de péréquation des ressources régionales**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions peuvent être bénéficiaires ou contributrices – consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFR, DCRTP, FNGIR) depuis 2011. D'après les estimations réalisées à partir des ressources perçues par les Régions sur la période comprise entre 2011 et 2016, la Région Centre-Val de Loire devrait être bénéficiaire du mécanisme de péréquation et percevoir **5,574 M€**. En effet, le produit des ressources a progressé moins rapidement pour la Région Centre-Val de Loire (+ 7,48 %) que pour l'ensemble des autres Régions (+ 10,86 %) sur cette période. Pour mémoire, la Région Centre-Val de Loire était bénéficiaire du dispositif au titre de l'exercice 2016 (2,860 M€) après avoir été l'une des Régions contributrices (1,429 M€) en 2015.

▪ **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) ont été mises en œuvre afin de neutraliser le bénéfice qui aurait été tiré du remplacement de la taxe professionnelle par la CFE et la CVAE pour des entreprises non délocalisables car implantées sur un réseau physique. La loi a affecté aux Régions l'IFER relative aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunication) et l'IFER relative au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs. En l'absence d'indexation sur l'inflation, le montant de l'IFER télécommunication devrait être équivalent à celui de l'année 2016 (16,549 M€). A l'inverse, le montant de l'IFER matériel roulant devrait *a minima* progresser du montant de l'inflation prévisionnelle fixée à + 1 % (15,188 M€).

Le produit total des IFER devrait s'élever à **31,737 M€**.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2016	BP 2017
CVAE (hors péréquation)	144 313 000	299 398 520
Péréquation des ressources	2 837 261	5 574 506
IFER	31 722 785	31 737 958
TOTAL	178 873 046	336 710 984

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	261 775 932,50	287 275 795,00

Sous l'effet des dernières lois de finances initiales 2014, 2015 et 2016, le produit de la fiscalité indirecte régionale est désormais composé de la **ressource régionale pour l'apprentissage**, de **plusieurs fractions de la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (TICPE)** et d'une part des **frais de gestion perçus par l'Etat au titre de certaines impositions locales**. Ces « nouvelles » ressources fiscales s'ajoutent au produit des taxes locales pour lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux – même limité – à savoir la **taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**, la **modulation régionale** et la **majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**.

▪ **La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**

La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation des véhicules est exigible dès lors qu'ils sont délivrés à une personne ou à un établissement situés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016 (DAP 16.04.05) :

- le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 est porté à 49,80 € par cheval fiscal ;
- la mesure d'exonération totale des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétroles liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85 est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est strictement dépendant du volume des ventes de véhicules neufs et d'occasion ainsi que de la puissance fiscale des véhicules immatriculés. Sur la période comprise entre le 1^{er} décembre 2015 et le 30 septembre 2016, le nombre total d'immatriculations a globalement progressé de + 1,8 % par rapport à la même période. Quant au dynamisme du marché des voitures particulières d'occasion en Région Centre-Val de Loire (79,6 % de l'ensemble des immatriculations), il est légèrement supérieur à celui constaté au niveau national pour les neuf premiers mois de l'année civile 2016 (+ 1,5 % contre + 1,3 %). Le volume des immatriculations de voitures particulières d'avant-crise – avec 2 064 633 unités produites en 2007 – devrait être atteint au cours de l'année 2017 (soit + 1,3 % au minimum).

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait s'élever à **107,838 M€**.

▪ **La taxe sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm³ – délivrés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire.

Le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire égal à 0 € est maintenu pour la seizième année consécutive.

Dans cette hypothèse, comme pour les exercices précédents, le produit de la taxe régionale sur les permis de conduire est nul en 2017.

▪ **La modulation régionale du tarif de la TICPE**

L'ensemble des anciennes Régions françaises, à l'exception de la Corse et de l'ancienne Région Poitou-Charentes, ont utilisé leur capacité de modulation du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation. Par délibération en date du 13 octobre 2016 (DAP 16.04.04), sous réserve des dispositions prévues dans la loi de finances pour 2017, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la modulation régionale du tarif de la TICPE (1,77 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Après une baisse continue entre 2007 et 2014, puis une stabilisation en 2015, la consommation de carburants – toutes catégories confondues – a progressé de 0,45 % sur la période comprise entre décembre 2015 et septembre 2016. Ainsi, la baisse moyenne de la consommation de carburants – estimée à - 1,33 % par an d'ici à 2020 par les études de l'Union française des industries pétrolières (UFIP) et du cabinet Wood Mackenzie – pourrait être atténuée sous l'effet des prix modérés des carburants ainsi que de la faible progressivité du renouvellement du parc automobile français.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation de la consommation de carburants, le produit de la modulation régionale du tarif de la TICPE serait égal à **29,674 M€**.

▪ **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

L'ensemble des anciennes Régions françaises, à l'exception de la Corse et de la Région Poitou-Charentes, ont majoré la fraction de la TICPE sur le gazole et les supercarburants qu'elles perçoivent afin de faciliter le financement d'infrastructures ferroviaires mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009, conformément à l'article 265 A du Code des douanes. Par délibération en date du 13 octobre 2016 (DAP 16.04.04), la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de la TICPE (0,73 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 euro par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation de la consommation de carburants, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre **29,061 M€**.

Au total, les recettes de la modulation régionale et de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE – c'est-à-dire des ressources sur lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux plafonné – devraient s'élever à **58,736 M€**.

▪ **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Depuis 2014, de nouvelles ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Ces ressources fiscales correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction, égale à 0,79 € par hectolitre pour les supercarburants et à 0,56 € par hectolitre pour le gazole, s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. La Région Centre-Val de Loire percevra 3,70772 % du produit des frais de gestion et de la TICPE.

Le projet de loi de finances pour 2017, dans ses annexes consacrées au programme 833 « Avances sur le montant des impositions revenant aux Régions (...) », prévoit que le produit des ressources fiscales de substitution ne progresse que de 0,3 % (+ 4,1 % dans le projet de finances pour 2016). Par conséquent, le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être égal à 11,240 M€ (+ 0,1 %) et celui des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE être égal à 23,922 M€ (+ 0,3 %).

En 2017, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à **35,162 M€**.

▪ **La ressource régionale pour l'apprentissage**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la ressource régionale pour l'apprentissage (RRA) s'est substituée à l'ensemble des ressources de l'apprentissage (hors dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis). Le produit de la ressource régionale pour l'apprentissage est obtenu par le versement :

- d'une quotité du produit de la taxe d'apprentissage (51 %) issue de la fusion de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) ;
- d'une quotité du produit de la TICPE obtenu par application d'une fraction de tarif, égale à 0,39 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,28 € pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2013. La Région Centre-Val de Loire percevra 4,16195 % du produit ainsi obtenu.

La ressource régionale pour l'apprentissage se décompose en deux parts :

- une part « fixe » déterminée par la loi de finances initiale pour 2016 sur la base d'un produit de fraction régionale égal à 1,54 Md€. Si la masse salariale privée venait à reculer, le produit global inférieur serait réparti au prorata entre les Régions sans intervention d'un mécanisme de compensation ;

- une part variable correspondant au solde dynamique du produit de la fraction régionale dans l'hypothèse d'une progression de la masse salariale privée. A noter que le montant de la part variable fait l'objet d'une péréquation s'appuyant sur les disparités dans le versement de la taxe d'apprentissage, les effectifs d'apprentis et leur répartition par niveau de formation notamment.

Le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage, déterminé en loi de finances initiale pour 2016, demeure égal à 64,264 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. Quant à la part variable, assise sur la progression de la masse salariale privée de l'avant-dernière année mentionnée au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances (+ 1,5 %), elle est estimée à 5,779 M€.

Ainsi, en 2017, le produit total de la ressource régionale pour l'apprentissage, toutes parts confondues, devrait s'élever à **70,043 M€**.

▪ **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

Le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis, transféré par l'Etat aux Régions en 2002, a été redéfini par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2014 avec une compensation financière de 1 000 € par contrat et par an. La période de transition (2014-2016), consistant en une sortie progressive du dispositif précédent, a eu pour effet mécanique de diminuer les dépenses et les recettes réalisées au titre de l'aide aux employeurs d'apprentis. A compter de l'exercice 2017, seules les nouvelles primes versées aux employeurs d'apprentis seront financièrement compensées par l'Etat sous la forme d'une fraction supplémentaire du tarif de la TICPE. La fraction qui s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2015 demeure égale à 0,61 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,43 € par hectolitre pour le gazole. La Région Centre-Val de Loire percevra 4,7007 % du produit ainsi obtenu (soit 11,281 M€).

Par ailleurs, la compensation financière de l'aide de 1 000 € par apprenti supplémentaire – prévue à l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2015 – sera financée par une fraction du tarif de la TICPE. Sous réserve de la loi de finances rectificative pour 2016, cette fraction devrait être égale à 0,068 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,096 € par hectolitre pour le gazole. La Région Centre-Val de Loire percevra 10,96 % du produit ainsi obtenu (soit environ 4 M€).

En 2017, le montant de la compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis devrait s'élever à **15,490 M€**.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2016	BP 2017
Taxe sur les certificats d'immatriculation	83 775 000	107 838 107
Taxe sur les permis de conduire	-	-
Modulation régionale de la TICPE	29 252 456	29 674 896
Majoration « Grenelle » de la TICPE	28 748 562	29 061 855
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	23 431 716	23 922 588
TICPE « formation professionnelle »	11 315 582	11 240 265
Ressource régionale pour l'apprentissage	68 260 617	70 043 529
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis	16 992 000	15 490 000
TOTAL	261 775 933	287 271 240

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	36 243 200,00	36 785 661,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	397 593 938,00	390 153 395,00

En fonctionnement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, de la **TICPE « compensation »**, de la **dotation globale de neutralisation (DGN)**, de la **dotation générale de décentralisation résiduelle (DGD)**, de la **dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE FDL)** et du fonds de compensation en faveur de l'action économique.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se décompose en deux parts :

- une part « forfaitaire » comprenant la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, la dotation pour suppression des droits de mutation ainsi que 95 % de l'ancienne dotation générale de décentralisation ;
- une part « péréquation » dont ne bénéficie pas la Région Centre-Val de Loire.

La Région Centre-Val de Loire participera de nouveau au redressement des comptes publics à hauteur de 18,762 M€ en 2017. Sur la période comprise entre 2013 – correspondant à la dernière année du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales – et 2017, le montant annuel de la DGF perçue par la Région Centre-Val de Loire aura baissé de 63 M€. Cette contribution de l'ensemble des collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018 prévoyant une réduction progressive du déficit public à moins de 3 % d'ici à la fin de l'année 2017.

Le produit de la part forfaitaire de la DGF, en baisse de près de 9,8 % par rapport au BP 2016, devrait s'élever à **180,054 M€**.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond au financement des transferts de compétences consécutifs aux lois « libertés et responsabilités locales » (2004), « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (MAPTAM, 2014), « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014), « nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe, 2015) ainsi qu'aux réformes ultérieures augmentant le coût de leur exercice.

Pour les transferts consécutifs aux lois « libertés et responsabilités locales » et « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale », le produit de la TICPE compensation est obtenu par application d'une fraction du tarif de la TICPE, égale à 6,47 € par hectolitre pour les supercarburants et 4,58 € par hectolitre pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional (soit 122,163 M€).

Quant aux transferts prévus par les lois MAPTAM et NOTRe, le produit de la TICPE compensation est obtenu par application d'une fraction de tarif de la TICPE, égale à 0,10 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,075 € par hectolitre pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur le territoire national (soit 1,084 M€). La compensation financière consécutives aux lois MAPTAM et NOTRe comprend :

- le transfert de la gestion des fonds européens (0,383 M€) depuis 2015 ;
- le transfert des CREPS (0,033 M€) depuis 2016 ;

- le transfert des nouvelles actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises (NACRE) destinées aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi (0,667 M€) à compter du 1^{er} janvier 2017.

En 2017, le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait s'élever à **123,247 M€**.

▪ La dotation globale de neutralisation

La dotation globale de neutralisation est composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN compense l'insuffisance des recettes de CVAE et des IFER par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxe sur le foncier). Un principe de compensation lié à la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place. Il s'appuie sur deux mécanismes : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité puis la compensation intégrale pour chaque collectivité.

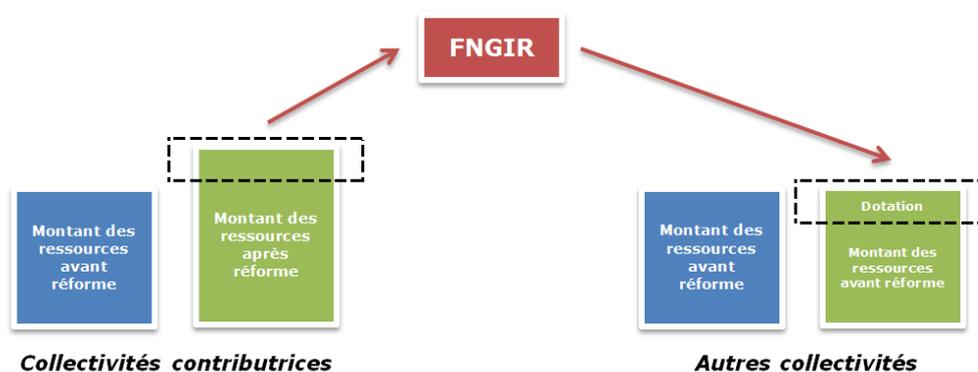
La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a pour objectif de compenser aux collectivités perdantes les pertes de recettes subies globalement par chacune des catégories de collectivités sur la base des recettes perçues en 2010. Son montant avait été figé. Cependant, le projet de loi de finances pour 2017 entend faire entrer la DCRTP dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Si cet article est définitivement adopté, il aura pour effet de minorer de près de 21,5 % le montant des allocations compensatrices afin d'assurer le financement de mesures péréquatrices toutes strates de collectivités confondues. Pour la Région Centre-Val de Loire, cela équivaut à une baisse de 5,360 M€ du montant de la DCRTP par rapport au BP 2016.

Compte tenu de ces éléments, le montant de la DCRTP devrait être égal à **18,724 M€**.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Au sein de chaque catégorie de collectivités, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » sont écrêtées au profit des collectivités « perdantes » par le biais du FNGIR.



Le montant du FNGIR est désormais figé. Il devrait s'élever à **24,114 M€**.

En définitive, le montant de la dotation globale de neutralisation devrait être équivalent à celui de l'exercice 2016, soit **48,199 M€**.

▪ La dotation générale de décentralisation

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation du transfert de

l'aérodrome Châteauroux-Déols. La mesure de non indexation de la DGD inscrite dans la loi de finances pour 2009 n'a pas été remise en cause. Les Régions demeurent dans l'attente de la fixation du montant définitif des redevances quai et gare acquittées, pour l'activité des TER, par les Régions à Gares & Connexions et SNCF Réseau.

En 2017, en l'absence de modifications apportées rapport à l'exercice précédent, le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle devrait être égal à **21,676 M€**.

▪ **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. Le projet de loi de finances pour 2017 entend minorer de près de 21,5 % le montant des allocations compensatrices afin d'assurer le financement de mesures péréquatrices toutes strates de collectivités confondues. Pour la Région Centre-Val de Loire, cela équivaut à une baisse de 1,392 M€ du montant de la DTCE FDL par rapport au montant notifié au titre de l'exercice 2016 – supérieur aux anticipations du budget primitif.

En 2017, le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être égal à **5,085 M€**.

▪ **Fonds de compensation en faveur de l'action économique**

Un fonds de compensation d'un montant de 450 M€ devrait permettre aux Régions de financer la reprise de l'action économique départementale suite aux dispositions de la loi NOTRe. L'enveloppe de 450 M€ constitue un montant plafond réparti en sous-plafonds régionaux. Le droit maximal à remboursement de chaque Région s'appuie sur la sur-dépense réalisée en matière de développement économique. Il consiste en une comparaison des dépenses réalisées sur la fonction budgétaire correspondant à l'action économique au titre de l'exercice 2017 avec celles constatées au compte administratif 2016 imputées sur la même fonction budgétaire.

Sous réserve des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2017 au titre de la fonction budgétaire correspondant à l'action économique, le produit du fonds de compensation en faveur de l'action économique est estimé à **17,250 M€** pour la Région Centre-Val de Loire.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2016	BP 2017
DGF	199 538 198	180 054 652
TICPE compensation	122 601 866	123 247 362
FNGIR	24 114 207	24 114 207
DCRTP	24 084 807	18 724 631
DGD résiduelle	21 663 891	21 676 996
DTCE FDL	5 590 969	5 085 547
Fonds de compensation en faveur de l'action économique	-	17 250 000
TOTAL	397 593 938	390 153 395

En investissement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la **dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)** et du **fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**.

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics.

La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2017 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir **22,785 M€**.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement anticipé du FCTVA qui est calculé sur la base des dépenses d'investissements réalisées l'année n-1, auxquelles est appliqué le taux de 16,404 %.

En 2017, le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est estimé à **14 M€**.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2016	BP 2017
DRES	22 785 661	22 785 661
FCTVA	13 457 539	14 000 000
TOTAL	36 243 200	36 785 661

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
DETTE ET TRÉSORERIE	Investissement	76 800 000,00	79 150 000,00	138 845 121,00	143 000 000,00
	Fonctionnement	13 814 700,00	13 759 200,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 118 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 29,2 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette au sens réglementaire serait de 684,6 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2016 de 106,4 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Énergétique pour 30,4 M€ (encours exprimé en TTC). Si on considère

la dette au sens large, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 915,1 M€ au 01/01/2017.

- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2017 pour l'annuité de la dette est fixé à 64,450 M€ soit 54,150 M€ pour le remboursement en capital et 10,300 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est dotée au global de 13,300 M€ soit 10,300 M€ pour les frais financiers de la dette long terme, 2,500 M€ pour l'inscription des Intérêts Courus Non Echus 2016 et 0,500 M€ de frais financiers liés aux lignes de trésorerie. Les taux d'émission des billets de trésorerie sont actuellement négatifs, néanmoins une ligne est dotée à hauteur de 20 000 € pour honorer les frais financiers dans le cas où les taux d'émission redeviendraient « positifs » en 2017.
- L'annuité totale de la dette représentera 5,0 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,8 % au titre des seuls intérêts.
- Au 1^{er} janvier 2017, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est attendu autour de 1,70 %.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,35 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,65 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite « Gissler »: classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de billets de trésorerie, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions revolving ou les phases de mobilisation des emprunts long terme.
- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui

certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

- Les opérations de gestion active de la dette (remboursement des emprunts revolving en janvier, arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...) contribuent chaque année à minorer le service de la dette notamment sur la partie frais financiers. Pour illustration, l'arbitrage d'un contrat indexé sur EURIBOR 12 mois vers un EURIBOR 1 mois a permis de réaliser une économie de près de 55 000 € en termes de frais financiers sur l'année 2015. Il est proposé, pour 2017, de reconduire les crédits relatifs à la gestion de la dette en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 25 M€.
- Dans la même optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année. Elle est également complétée par un programme de billets de trésorerie de 160 M€.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités ont été redéfinies par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2017, l'opération consiste à annuler le mandat de 2,498 M€ passé en 2016 au titre des ICNE de l'année 2015 et à passer les ICNE 2016 d'un montant prévisionnel à ce jour de 2,356 M€

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2017	CP 2017	CP 2018
AP	2017	1001	31/12/2017	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00
AE	2017	1002	31/12/2017	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	2 950 000,00	2 950 000,00	44 840,00	30 000,00
	Fonctionnement	2 750 000,00	3 599 101,00	0,00	0,00

LES MOUVEMENTS REELS

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes etc...

En recettes, 30 000 € sont prévus au titre de la vente de véhicules.

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrabilité est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...)

En dépense, il est prévu 1,5 M€ pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Crédits de paiements DEPENSES :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)

Chapitre 926 : 237 745 000 € (invt)

Chapitre 946 : 250 000 000 € (fct)

Crédits de paiements RECETTES :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)

Chapitre 926 : 250 000 000 € (invt)

Chapitre 946 : 237 745 000 € (fct)

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2017, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2016 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 250 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 nous autorise à neutraliser une partie de la charge des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une dépense d'investissement au chapitre 926 et d'une recette de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'équipements versées moins la reprise de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), et la reprise des subventions transférables.

Pour l'année 2017, la neutralisation des amortissements s'élève à 169,2 M€.

Quant à la reprise de la DRES qui correspond au montant des amortissements de l'ensemble des constructions scolaires et des équipements scolaires, l'enveloppe budgétaire s'élève à 49,235 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

La reprise des subventions transférables

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire, se traduisant par :

- une dépense de la section d'investissement, imputée au compte 139 (chapitre 926)
- et une recette de la section de fonctionnement, imputée au compte 777 (chapitre 946)

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'année d'amortissement du bien. Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Au total, la reprise des subventions transférables s'élève à 19 M€.

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques, la reprise de la DRES et la reprise des subventions transférables s'élèvent à 237,435 M€.

Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 30 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

Sont considérés comme travaux en régie, après achat des fournitures et de l'outillage nécessaires, les travaux effectués par le personnel Région (exemple : travaux réalisés par les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels au sein des lycées...).

Ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale, constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,300 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

RESSOURCES HUMAINES

Le budget 2017 consacré aux Ressources Humaines s'établit à 130,217 M€ (hors transfert des crédits liés à la prévention des risques, en provenance du budget des Moyens généraux pour un montant de 70 000 €). Il tient compte :

- de mesures nationales à fort impact budgétaire : augmentation du point d'indice, protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- des transferts de compétences : fonctionnement du CREPS du Centre – Val de Loire à Bourges (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), gestion des fonds européens, gestion de la formation professionnelle des publics spécifiques, transports routiers scolaires et interurbains.

Compte tenu de l'objectif de stabilité des postes permanents (hors transferts de compétences), les politiques régionales nouvelles ont été assurées par redéploiement de postes (96 postes redéployés depuis 2009), en optimisant la répartition des emplois par rapport à l'évolution des compétences et des besoins. Il en a été ainsi, notamment pour la politique achat, pour les équipes mobiles d'intervention et de maintenance des bâtiments dans les lycées, pour la création du SNE (Service Numérique Educatif : maintenance informatique dans les lycées) ou pour la structuration du réseau des thermiciens, le SPRO (Service Public Régional de l'OrientatIon : service d'information de proximité sur les formations et les métiers)...

Ainsi, en 2017, le budget des ressources humaines représente 50 € par habitant. Pour mémoire, les frais de personnel s'établissaient en moyenne, pour l'ensemble des Régions, à 48 € par habitant au BP 2016, soit avant les transferts de compétences.

A noter qu'au BP 2016, les dépenses de personnel de la Région représentaient 16,6% des dépenses de fonctionnement (11,2 % du budget total 2016). Pour l'ensemble des

Région, en 2016, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 17,2 % des dépenses de fonctionnement (données DGCL 2016).

Au BP 2017, les dépenses de personnel de la collectivité représentent 14,6% des dépenses de fonctionnement (10 % du budget total 2017).

Les recettes prévues en 2017 sur le budget des ressources humaines devraient atteindre 3,822 €.

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	118 450 000,00	123 845 500,00	3 105 000,00	3 116 000,00

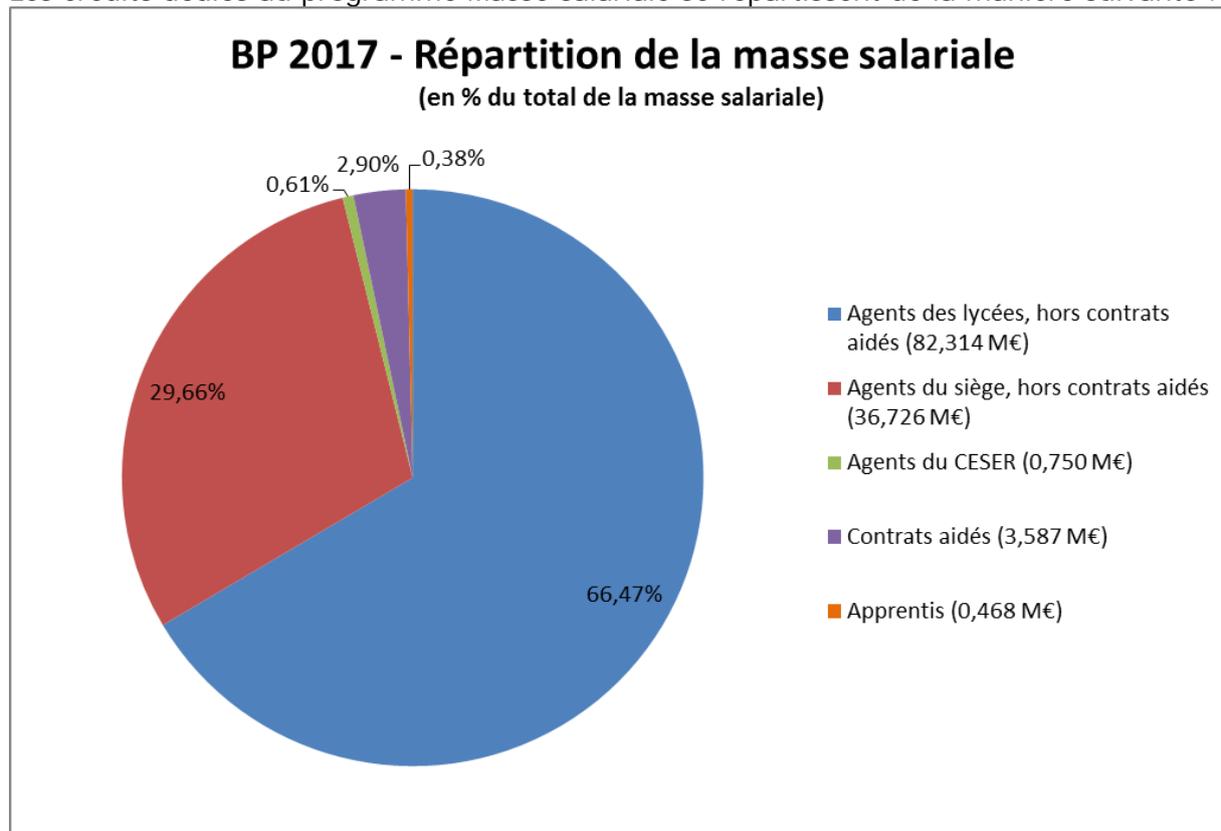
Le programme Masse salariale porte sur les rémunérations versées aux agents de la collectivité, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels de droits public, contrats aidés et apprentis), et les charges sociales correspondantes (cotisations retraite, URSSAF...).

En 2017, la masse salariale de l'ensemble des agents de la collectivité s'établit à 123,845 M€. Elle intègre la suite des effets de mesures décidées en 2016 (augmentation du point d'indice et revalorisation indiciaire des agents de catégorie B dans le cadre du PPCR), ainsi que sur les mesures nouvelles suivantes (impact 2017) :

- 1,523 M€ au titre des transferts de personnels liées aux nouvelles compétences régionales, notamment en matière de transports routiers interurbains et scolaires, de planification des déchets, ainsi que sur le fonctionnement du CREPS, et sur la gestion des fonds européens,
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour un montant de 0,966 M€ correspondant aux avancements d'échelons, de grade et à la promotion interne, ainsi qu'aux mesures de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ; un volontaire en service civique sera recruté dans le cadre des mesures de la mandature pour une région participative et citoyenne,
- et les mesures externes liées à des évolutions législatives ou réglementaires de portée nationale, pour un montant total de 2,385 M€, soit :
 - o 1,300 M€ au titre de la 2^{ème} étape de revalorisation du point d'indice (1^{ère} étape portant sur +0,6% à compter du 1^{er} juillet 2016, et 2^{ème} étape portant sur +0,6% à compter du 1^{er} février 2017),
 - o 0,945 M€ au titre des mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR), c'est-à-dire les reclassements et revalorisations indiciaires, ainsi que le transfert primes / points,
 - o 0,140 M€ au titre des augmentations de charges patronales et du SMIC.

Ces mesures représentent une dépenses totale de 4,874 M€.

Les crédits dédiés au programme Masse salariale se répartissent de la manière suivante :



Parallèlement, il est nécessaire de procéder aux créations de postes permettant d'accueillir les personnels transférés :

Transfert du CREPS : création de 7,5 ETP (Equivalent Temps Plein) correspondant à 9 postes transférés, dont 7 sont à temps complet et 2 à temps non complet avec une quotité de temps de travail de 25% chacun (6,5 ETP de catégorie C et 1 ETP de catégorie B).

Transfert de compétences en matière de planification des déchets : un premier poste dédié à ces nouvelles compétences a été créé en DM2 2016 ; il est nécessaire de créer les autres postes issus de ce transfert de compétences, dès lors que les négociations avec les départements seront finalisées.

Transfert des transports routiers interurbains et scolaires : le transfert définitif de l'ensemble de ces compétences interviendra à compter du 1^{er} septembre 2017. A ce jour, les conditions générales des transferts, y compris le nombre exact de postes, ne sont pas définitivement arrêtés. La création des postes interviendra lors de la DM1 2017, en cohérence avec les conventions de transferts actuellement en cours de négociation.

Les créations de poste liées aux transferts du CREPS et de la compétence en matière de planification des déchets, ont pour effet de porter le nombre d'emplois permanents de la collectivité à 2 928,50 (au 1^{er} janvier 2017).

A noter que depuis 2009, le nombre de postes permanents a augmenté exclusivement en raison de transferts de compétences :

- gestion des fonds européens entre 2014 et 2017 (+26),
- formation professionnelle en 2016 (+2),
- ré internalisation de compétences en matière de transport de voyageurs et en matière culturelle (+8),

- planification des déchets en 2016 et 2017 (nombre non définitif, en cours de finalisation),
- transports routiers (+3 dans un premier temps et dans l'attente des conventions avec les Départements),
- CREPS en 2017 (+9).

- *Les recettes*

En termes de recettes, le programme Masse salariale correspond aux remboursements perçus sur les charges et rémunérations de personnel, notamment au titre de l'assurance risques statutaires et des aides de l'Etat sur les contrats aidés. Pour 2017, ces recettes sont évaluées à 3,116 M€.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2017	BP n-1	BP 2017
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 192 000,00	6 442 000,00	517 000,00	706 000,00

Les autres dépenses de personnel s'élèvent à 6,372 M€ en 2017 (hors transfert des crédits liés à la prévention des risques, en provenance du budget des Moyens généraux pour un montant de 70 000 €). Ces dépenses connaissent une augmentation de 0,180 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation porte sur les cotisations versées par la collectivité au titre de l'action sociale et de l'assurance Risques statutaires (Gras Savoye / Allianz), dont les montants sont calculés à partir de la masse salariale. Les crédits liés aux Autres dépenses de personnel pour 2017 se répartissent de la manière suivante :

- Aux avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Neeria, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux...) pour 3,143 M€ ; à ce titre, le COS recevra une subvention de 0,900 M€ ainsi qu'il est prévu dans la convention 2017 jointe au présent rapport, en stabilité depuis 2015,
- Aux frais de déplacement professionnels, pour 0,318 M€,
- A la formation, à l'accompagnement professionnel et au recrutement pour un montant de 0,580 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT, soit 0,600 M€ (montant inclus dans le programme Masse salariale),
- A la santé et à la sécurité au travail, pour un montant de 0,256 M€ (hors transferts de 70 000 € du budget des Moyens généraux au titre de la prévention des risques),
- Aux frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne) pour 2,075 M€.

- *Les recettes*

Les recettes attendues sur ce programme correspondent :

- aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU,
- aux subventions versées à la Région et notamment au dernier versement du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) au titre de la convention 2014-2016, ainsi qu'au 1^{er} acompte attendu au titre de la nouvelle convention FIPHFP 2017-2019.

Pour 2017, ces recettes s'élèvent à 0,706 M€.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2017

A – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2017 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		428 561 500	225 665 649	398 474 806
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	346 461 500	68 635 649	398 474 806
	900 Services généraux	3 661 600	-	4 758 600
	901 Formation professionnelle/apprentissage	12 870 200	-	3 780 000
	902 Enseignement	96 400 000	26 374 161	30 740 000
	903 Culture, sports et Loisirs	10 872 700	142 000	5 840 000
	904 Santé et action sociale	-	-	-
	905 Aménagement des territoires	75 717 500	-	116 970 656
	906 Gestion des fonds européens	38 386 900	35 850 900	1 050 000
	907 Environnement	5 285 300	-	-
	908 Transports	44 690 200	-	149 125 550
	909 Action économique	58 577 100	6 268 588	86 210 000
	92 Opérations non ventilées	82 100 000	157 030 000	-
	921 Taxes non affectées	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	2 950 000	14 000 000	-
923 Dettes et autres opérations financières	79 150 000	143 000 000	-	
954 Produit des cessions d'immobilisations	-	30 000	-	
		267 745 000	470 640 851	1 000 000
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	30 000 000	30 000 000	-
	926 Transferts entre sections	237 745 000	250 000 000	-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	-	190 640 851	-
	951 Virement de la section fonctionnement	-	190 640 851	-
	950 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		696 306 500	696 306 500	399 474 806
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		889 121 601	1 092 017 452	546 668 629
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	871 009 800	68 927 278	546 668 629
	930 Services généraux	66 712 450	5 526 750	9 666 000
	931 Formation professionnelle/apprentissage	214 405 900	17 484 578	40 022 000
	932 Enseignement	148 061 200	3 145 800	18 557 750
	933 Culture, sports et Loisirs	26 673 500	20 300	13 105 100
	934 Santé et action sociale	-	-	-
	935 Aménagement des territoires	9 519 600	268 800	1 888 379
	936 Gestion des fonds européens	34 610 650	33 826 550	-300 000
	937 Environnement	7 385 300	217 500	210 000
	938 Transports	321 708 700	8 416 000	425 400 000
	939 Action économique	41 932 500	21 000	38 119 400
	94 Opérations non ventilées	18 111 801	1 023 090 174	-
	940 Impositions directes	-	336 710 984	-
	941 Autres impôts et taxes	-	410 523 157	-
	942 Dotations et participations non affectées	-	275 856 033	-
	943 Opérations financières	17 333 801	-	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	778 000	-	-
	945 Dotations aux provisions	-	-	-
		440 640 851	237 745 000	1 000 000
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	250 000 000	237 745 000	-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	190 640 851	-	-
	953 Virement à la section d'investissement	190 640 851	-	-
952 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 329 762 452	1 329 762 452	547 668 629

Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 317 683 101 € :

- dont dépenses : 428 561 500 € en investissement et 889 121 601 € en fonctionnement
- dont recettes : 225 665 649 € en investissement et 1 092 017 452 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 708 385 851 € :

- dont dépenses : 267 745 000 € en investissement et 440 640 851 € en fonctionnement.
- dont recettes : 470 640 851 € en investissement et 237 745 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 190 640 851 €.

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessus, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 947 143 435 € dont 399 474 806 € en investissement et 547 668 629 € en fonctionnement.

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1661	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	0,00	3 850 000,00
AP	2017	1651	31/12/2017	ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	0,00	264 000,00
AE	2017	1654	31/12/2020	GARDIENNAGE	0,00	841 000,00
AE	2017	1653	31/12/2018	NETTOYAGE	0,00	415 000,00
AP	2017	1650	31/12/2017	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	0,00	294 600,00
AE	2017	1655	31/12/2018	LOGICIELS	0,00	1 176 000,00
AE	2017	1656	31/12/2018	MATERIELS ET FOURNITURES INFORMATIQUES	0,00	160 000,00
AE	2017	1657	31/12/2018	PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	750 000,00
AP	2017	1666	31/12/2021	POSI - UNE E-ADMINISTRATION REGIONALE PERFORMANTE	0,00	1 000 000,00
AP	2017	1668	31/12/2021	POSI - LE NUMERIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES	0,00	1 500 000,00
AP	2017	1669	31/12/2021	POSI - UN SI AGILE, SECURISE ET ADAPTE	0,00	1 000 000,00
AE	2017	1658	31/12/2018	REPROGRAPHIE	0,00	540 000,00
AE	2017	1659	31/12/2018	TELECOM	0,00	415 000,00
AP	2017	1652	31/12/2017	MATERIEL LOGICIEL TELECOM	0,00	700 000,00
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	0,00	445 000,00
AE	2017	1660	31/12/2021	FORMATION DES ELUS	0,00	924 000,00
AE	2017	1663	31/12/2021	RESPONSABILITE CIVILE	0,00	150 000,00
AP	2017	1001	31/12/2017	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00
AE	2017	1002	31/12/2017	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1757	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	0,00	1 472 000,00
AE	2017	0971	31/12/2018	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2017	0,00	3 285 000,00
AP	2017	0179	31/12/2018	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	0,00	80 000,00
AE	2017	1758	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	0,00	3 180 000,00
AE	2017	1756	31/12/2018	CRIA ET ELS	0,00	420 000,00
AE	2017	1993	31/12/2018	PCP	0,00	1 780 000,00
AE	2017	1994	31/12/2018	FRIP	0,00	90 000,00
AE	2017	1995	31/12/2018	QUALITE FP	0,00	205 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	0180	31/12/2017	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	0,00	2 200 000,00
AE	2017	1546	31/12/2017	PROSPECTION-DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	0,00	800 000,00
AE	2017	1621	31/12/2017	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	0,00	4 000 000,00
AE	2017	1533	31/12/2017	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	0,00	15 490 000,00
AE	2017	1532	31/12/2017	DEVELOPPEMENT OFFRE DE FORMATION	0,00	1 000 000,00
AP	2017	1313	31/12/2017	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2017	0,00	500 000,00
AP	2017	1314	31/12/2022	PPI GROS ENTRETIEN	0,00	2 000 000,00
AP	2017	1315	31/12/2022	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	0,00	500 000,00
AE	2017	4010	31/12/2017	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2018	0,00	8 300 000,00
AP	2008	1010		CABLAGE INFORMATIQUE EFSS	9 500 000,00	-1 500 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1134	31/12/2018	MOBICENTRE	0,00	2 050 000,00
AE	2017	1627	31/12/2018	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	0,00	130 000,00
AP	2017	1508	31/12/2018	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	0,00	190 000,00
AP	2017	0460	31/12/2018	UNIVERSITE NUMERIQUE	0,00	250 000,00
AE	2017	0475	31/12/2018	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	0,00	150 000,00
AE	2017	2101	31/12/2018	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	0,00	260 000,00
AE	2017	1917	31/12/2018	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	0,00	442 970,00
AE	2017	1578	31/12/2018	STRUCTURES D'AIO	0,00	714 000,00
AE	2017	1980	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	0,00	25 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	0007	31/12/2017	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	0,00	5 800 000,00
AP	2017	1214	31/12/2017	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	0,00	2 000 000,00
AP	2017	0013	31/12/2017	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	0,00	6 000 000,00
AP	2017	1955	31/12/2017	EFFICACITE ENERGETIQUE	0,00	5 000 000,00
AP	2017	2104	31/12/2018	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	0,00	2 300 000,00
AE	2017	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)	0,00	80 000,00
AE	2017	1956	31/12/2018	PETITS TRAVAUX LYCEES	0,00	2 200 000,00
AE	2017	1997	31/12/2018	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	0,00	650 000,00
AP	2017	0933	31/12/2017	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	0,00	500 000,00
AP	2017	1913	31/12/2017	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	0,00	2 000 000,00
AP	2017	0012	31/12/2017	AIDE AL INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	0,00	2 500 000,00
AE	2017	1516	31/12/2020	SYSTEME D INFORMATION RESTAURATION (AE)	0,00	1 000 000,00
AE	2017	1515	31/12/2019	TRANS'EUROPE CENTRE (AE)	0,00	1 800 000,00
AE	2017	1920	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	0,00	1 096 780,00
AE	2017	1919	31/12/2018	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	0,00	425 000,00
AP	2017	1908	31/12/2017	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	0,00	4 200 000,00
AE	2017	1856	31/12/2019	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMEN	0,00	1 446 000,00
AE	2017	1857	31/12/2019	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES,TELEGESTION DES CFA ET EF2S	0,00	5 950 000,00
AE	2017	1907	31/12/2018	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	0,00	18 000,00
AE	2017	1918	31/12/2018	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	0,00	120 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	0717	31/12/2019	FRAC ACQUISITIONS OEUVRES	0,00	390 000,00
AP	2017	1124	31/12/2019	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	0,00	150 000,00
AP	2017	1460	31/12/2019	FRAC EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	0,00	360 000,00
AE	2017	1472	31/12/2019	FRAC TRIENNALE ART CONTEMPORAIN 2018	0,00	200 000,00
AE	2017	1466	31/12/2017	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2017	0,00	1 103 100,00
AE	2017	1467	31/12/2017	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2017	0,00	3 440 000,00
AE	2017	2210	31/12/2017	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2017	0,00	275 000,00
AP	2017	0315	31/12/2019	ITINERANCE REGIONALE	0,00	90 000,00
AE	2017	1468	31/12/2017	FORMATIONS MUSICALES 2017	0,00	530 000,00
AE	2017	1469	31/12/2017	COMPAGNIES 2017	0,00	800 000,00
AP	2017	1449	31/12/2019	CICLIC EQUIPEMENT	0,00	180 000,00
AP	2017	1899	31/12/2017	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	0,00	1 620 000,00
AP	2017	0006	31/12/2019	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	0,00	450 000,00
AE	2017	1609	31/12/2017	CONTRATS REGIONAUX PACT 2017	0,00	3 120 000,00
AP	2017	1461	31/12/2019	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	0,00	800 000,00
AP	2017	1463	31/12/2019	FRAM-FRAR-FRRAB	0,00	450 000,00
AP	2017	0880	31/12/2019	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	0,00	120 000,00
AP	2017	3004	31/12/2019	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	0,00	30 000,00
AE	2017	1487	31/12/2017	SPORTS: PARTENARIATS	0,00	1 237 000,00
AE	2017	0454	31/12/2020	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	0,00	2 400 000,00
AP	2017	0458	31/12/2017	AIDE AL EQUIPEMENT DES CLUBS	0,00	1 200 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Stratégies et solidarités territoriales, transition écologique :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1783	31/12/2024	A VOS ID (INVEST)	0,00	7 850 000,00
AE	2017	1782	31/12/2024	A VOS ID (FONCT)	0,00	9 050 000,00
AP	2017	1488	31/12/2023	CRST BERRY SAINT AMANDIS	0,00	10 052 500,00
AP	2017	1489	31/12/2023	CRST PAYS DE LA CHATRE	0,00	7 140 000,00
AP	2017	1490	31/12/2023	CRST PAYS LOIRE BEAUCE	0,00	10 800 000,00
AP	2017	1491	31/12/2023	CRST FORET ORLEANS VAL DE LOIRE	0,00	11 000 000,00
AP	2017	1492	31/12/2023	CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	0,00	2 400 000,00
AP	2017	1493	31/12/2023	CRST PAYS LOIRE TOURAINE	0,00	15 017 500,00
AP	2017	1494	31/12/2023	CRST PAYS DE VIERZON	0,00	10 914 000,00
AP	2017	1495	31/12/2023	CRST AGGLOMERATION DE BOURGES	0,00	15 820 000,00
AP	2017	1496	31/12/2023	CRST AGGLO ET PAYS CASTELROUSSIN	0,00	16 280 000,00
AP	2017	1497	31/12/2023	CRST AGGLO BLOIS ET PAYS DES CHATEAUX	0,00	18 126 500,00
AP	2017	0702	31/12/2017	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2017	0,00	2 000 000,00
AP	2013	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	550 000,00	-454 954,35
AP	2015	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	250 000,00	-241 390,00
AP	2015	1613		IDEC : VOLET INVESTISSEMENT	14 000 000,00	-11 500 000,00
AE	2013	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	3 934 751,00	-671 620,65
AE	2015	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	8 250 000,00	-7 000 000,00
AP	2015	1891		CRST PERCHE	7 961 500,00	-1 061 500,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	5 586 500,00	1 213 500,00
AP	2016	1896		CRST PAYS DUNOIS	7 675 500,00	1 324 500,00
AE	2014	1721		E-LOGEMENT (FONCT)	100 000,00	100 000,00
AP	2015	15105		CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	760 000,00	-410 000,00
AE	2015	15153		CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	240 000,00	410 000,00

Au titre des Transport et mobilités durables:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	1773	31/12/2019	FONDS SUD AEOROPORT CHATEAUROUX	0,00	700 000,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Au titre de l'Europe:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	9034	31/12/2023	POCVL PI4C 21 - EE BATIMENTS LYCEES REGION BENEF	0,00	750 000,00
AP	2015	9020		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	4 250 000,00	300 000,00
AE	2015	9068		POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	800 000,00	-100 000,00
AE	2015	9069		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	50 000,00	-50 000,00
AE	2015	9070		POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	600 000,00	-150 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Stratégies et solidarités territoriales, transition écologique :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1679	31/12/2017	ARBORETUM DES BARRES	0,00	60 000,00
AE	2017	1974	31/12/2017	MANIFESTATIONS DE MOBILISATION POUR L ECOLOGIE	0,00	150 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2017	1163	31/12/2020	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	0,00	420 000 000,00
AE	2017	1410	31/12/2018	AIDE MOBILICO	0,00	4 650 000,00
AP	2017	1476	31/12/2020	ACQUISITION 3 REGIO2N JUMBOVELO - DESSERTE INTERLOIRE	0,00	45 000 000,00
AP	2017	1486	31/12/2021	ACQUISITION 7 REGIO2N MATERIEL PR LIGNE ORLEANS CHATEAUNEUF	0,00	89 600 000,00
AP	2017	1485	31/12/2017	CENTRE DE MAINTENANCE ST PIERRE DES CORPS - ETUDE	0,00	750 000,00
AP	2017	1452	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUXY JURANVILLE MONTARGIS	0,00	2 200 000,00
AP	2017	1453	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	0,00	500 000,00
AP	2017	1454	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET CHATEAUDUN LUTZ EN DUNOIS	0,00	900 000,00
AP	2017	1455	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET LES AUBRAIS MARIGNY	0,00	120 000,00
AP	2017	1456	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET PERONVILLE	0,00	100 000,00
AP	2017	1457	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET TOURY JANVILLE	0,00	500 000,00
AP	2017	1458	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	0,00	220 000,00
AP	2017	1477	31/12/2024	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP	0,00	27 000 000,00
AP	2017	1478	31/12/2017	AMENAGEMENT GARE LA LOUPE	0,00	280 000,00
AP	2017	1479	31/12/2018	AMENAGEMENT GARE LAMOTTE BEUVRON	0,00	240 000,00
AP	2017	1480	31/12/2021	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	0,00	1 600 000,00
AP	2017	1484	31/12/2018	AMENAGEMENT GARE STE MAURE NOYANT	0,00	68 000,00
AE	2017	1481	31/12/2017	CONTROLE QUALITE TER	0,00	500 000,00
AE	2017	1482	31/12/2017	AMO AUDIT REVOYURE CONVENTION TER	0,00	100 000,00
AE	2017	1483	31/12/2019	AMO DEPLOIEMENT BILLETIQUE	0,00	150 000,00
AP	2009	1078		ACCESSIBILITE GARES	20 500 000,00	-19 952 450,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2017	0791	31/12/2017	PLATES FORMES D'INITIATIVES	0,00	1 000 000,00
AE	2017	1631	31/12/2017	PLATES FORMES D'INITIATIVES	0,00	388 500,00
AP	2017	1769	31/12/2018	CAP ARTISANAT CREATION	0,00	2 500 000,00
AP	2017	0830	31/12/2017	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	0,00	550 000,00
AE	2017	1632	31/12/2017	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	0,00	120 000,00
AE	2017	1646	31/12/2018	BGE ET COUVEUSES	0,00	250 000,00
AE	2017	1647	31/12/2018	NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE	0,00	800 000,00
AP	2017	1759	31/12/2018	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	0,00	3 000 000,00
AE	2017	1761	31/12/2017	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	0,00	200 000,00
AE	2017	1633	31/12/2017	ARDAN	0,00	200 000,00
AE	2017	1635	31/12/2017	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	0,00	90 000,00
AE	2017	1636	31/12/2017	GPEC	0,00	50 000,00
AE	2017	1637	31/12/2017	OBSERVATOIRE-ETUDES	0,00	20 000,00
AE	2017	1648	31/12/2018	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	0,00	500 000,00
AE	2017	1634	31/12/2017	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	0,00	100 000,00
AE	2017	1638	31/12/2017	ANIMATION ECONOMIQUE	0,00	729 000,00
AP	2017	0929	31/12/2017	CAP SOLIDAIRE	0,00	150 000,00
AP	2017	1260	31/12/2017	SCOP	0,00	600 000,00
AP	2017	14600	31/12/2017	CENTR'ACTIF	0,00	150 000,00
AE	2017	0452	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	0,00	200 000,00
AE	2017	3706	31/12/2017	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	0,00	250 000,00
AE	2017	0584	31/12/2019	CAP ASSO	0,00	4 700 000,00
AE	2017	1641	31/12/2017	TETES DE RESEAU REGIONAL	0,00	920 000,00
AP	2017	0704	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	0,00	1 000 000,00
AP	2017	4000	31/12/2017	CAP CREATION REPRISE CENTRE	0,00	1 500 000,00
AP	2017	1789	31/12/2017	AIDE A LA CREATION REPRISE	0,00	50 000,00
AP	2017	4001	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	0,00	10 000 000,00
AP	2017	4002	31/12/2017	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	0,00	2 500 000,00
AP	2017	1793	31/12/2019	SEM PATRIMONIALE REGIONALE	0,00	5 000 000,00
AP	2017	1630	31/12/2017	FRENCH TECH	0,00	2 000 000,00
AP	2017	1346	31/12/2019	FONDS D'INVESTISSEMENT	0,00	3 000 000,00
AP	2017	1349	31/12/2017	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00	250 000,00
AE	2017	1347	31/12/2017	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00	4 800 000,00
AE	2017	4003	31/12/2017	CAP FORMATION CENTRE	0,00	1 000 000,00
AP	2017	0897	31/12/2018	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	0,00	4 000 000,00
AP	2017	0422	31/12/2018	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	0,00	1 150 000,00
AP	2017	1262	31/12/2020	APPEL A PROJETS INNOVATION	0,00	5 000 000,00
AE	2017	1623	31/12/2017	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	0,00	80 000,00
AE	2017	1624	31/12/2017	CITE DE LA GASTRONOMIE	0,00	80 000,00
AE	2017	0834	31/12/2017	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	0,00	708 000,00
AE	2017	1639	31/12/2017	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	0,00	80 000,00
AE	2017	1628	31/12/2017	ARIAC	0,00	60 000,00
AE	2017	1645	31/12/2017	PROMOTION ALIMENTAIRE POUR LES CITOYENS	0,00	50 000,00
AE	2017	1649	31/12/2017	SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES	0,00	50 000,00
AP	2017	1625	31/12/2017	AIDE D'URGENCE	0,00	500 000,00
AP	2017	0850	31/12/2018	APPEL A PROJETS 2017	0,00	10 000 000,00
AE	2017	1850	31/12/2019	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	0,00	1 800 000,00
AP	2017	1429	31/12/2020	AMBITION R&D 2020 PHASE 2	0,00	30 000 000,00
AE	2017	1428	31/12/2018	STUDIUM	0,00	790 000,00
AE	2017	0472	31/12/2018	BOURSES DOCTORALES	0,00	4 335 000,00
AE	2017	1503	31/12/2017	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	0,00	750 000,00
AE	2017	1246	31/12/2018	CRT HORS CPIER	0,00	1 853 900,00
AE	2017	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIE (2015-2020)	0,00	1 800 000,00
AP	2017	1229	31/12/2018	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	0,00	300 000,00
AE	2017	1235	31/12/2018	CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	0,00	100 000,00
AP	2017	0068	31/12/2018	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	0,00	1 900 000,00
AP	2017	0078	31/12/2017	ITINERAIRES DE RANDONNEE	0,00	10 000,00
AE	2017	1247	31/12/2017	ITINERAIRES DE RANDONNEE (HORS CPIER)	0,00	390 000,00
AP	2017	1219	31/12/2018	TOURISME EQUESTRE	0,00	100 000,00
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	900 000,00	600 000,00
AE	2014	1268		APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	2 450 000,00	5 875 000,00
AE	2016	1644		ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	600 000,00	2 400 000,00
AE	2014	1278		EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	1 000 000,00	1 000 000,00

B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

BP 2017 : répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2016 DEPENSES	BP 2017 DEPENSES	BP 2016 RECETTES	BP 2017 RECETTES	BP 2017 AP et AE
Investissement	420 275 724	428 561 500	233 880 762	189 814 749	399 474 806
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	104 765 410	85 045 069	0	0	116 270 656
Crédits d'intervention	88 710 710	75 897 800	-	-	116 270 656
fonds européens	16 054 700	9 147 269	-	-	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	59 025 588	80 683 635	7 376 944	6 268 588	86 730 000
Crédits d'intervention	48 294 588	65 057 100	7 376 944	6 268 588	86 730 000
fonds européens	10 731 000	15 626 535	-	-	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	22 648 200	50 040 200	0	0	149 825 550
Crédits d'intervention	22 648 200	50 040 200	-	-	149 825 550
fonds européens	-	-	-	-	
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	128 579 826	113 662 900	1 592 507	3 730 500	39 840 000
Crédits d'intervention	128 579 826	113 662 900	1 592 507	3 730 500	39 840 000
fonds européens	-	-	-	-	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	82 251 500	85 516 600	175 133 161	179 815 661	5 758 600
Dont Communication	-	-	-	-	
Dont Moyens généraux de l'administration	2 501 500	3 416 600	-	-	4 758 600
Dont Ressources humaines	-	-	-	-	
Dont Moyens généraux financiers	79 750 000	82 100 000	175 133 161	179 815 661	1 000 000
dont remboursement en capital de la dette	51 800 000	54 150 000	-	-	
dont réaménagement de la dette	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	
EUROPE	49 790 900	38 386 900	99 443 550	35 850 900	1 050 000
Dont fonds européens ventilés	26 785 700	24 773 804	49 665 400	35 850 900	1 050 000
Dont fonds européens non ventilables	22 879 700	13 613 096	49 665 400	-	
Hors fonds européens	125 500	-	112 750	-	
Fonctionnement	717 171 162	889 121 601	868 049 473	1 058 190 902	547 668 629
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	19 824 540	18 729 831	15 500	249 500	2 098 379
Crédits d'intervention	16 314 290	16 103 900	15 500	249 500	2 098 379
fonds européens	3 510 250	2 625 931	-	-	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	129 237 702	152 033 157	97 906	8 857 778	52 323 370
Crédits d'intervention	117 163 232	132 806 400	97 906	8 857 778	52 323 370
fonds européens	12 074 470	19 226 757	-	-	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	174 105 670	323 808 700	7 817 600	8 416 000	425 400 000
Crédits d'intervention	174 105 670	323 808 700	7 817 600	8 416 000	425 400 000
fonds européens	-	-	-	-	
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	220 180 930	215 044 200	9 293 300	9 736 100	57 480 880
Crédits d'intervention	217 760 930	212 470 700	9 293 300	9 736 100	57 480 880
fonds européens	2 420 000	2 573 500	-	-	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	160 423 100	167 956 401	841 864 917	1 020 462 174	10 666 000
Dont Communication	4 260 000	4 110 000	-	-	
Dont Moyens généraux de l'administration	14 956 400	16 200 600	-	2 500 000	9 666 000
Dont Ressources humaines	124 642 000	130 287 500	3 622 000	3 822 000	
Dont Moyens généraux financiers	16 564 700	17 358 301	838 242 917	1 014 140 174	1 000 000
EUROPE	31 403 940	35 975 500	39 308 370	44 295 900	-300 000
Dont fonds européens ventilés	18 004 720	24 426 188	30 348 120	33 826 550	-300 000
Dont fonds européens non ventilables	12 343 400	10 184 462	-	-	
Hors fonds européens	1 055 820	1 364 850	8 960 250	10 469 350	
Reprise anticipé du résultat			5 168 531		
TOTAL GENERAL	1 137 446 886	1 317 683 101	1 137 446 886	1 317 683 101	947 143 435
Investissement	420 275 724	428 561 500	233 880 762	225 665 649	399 474 806
Fonctionnement	717 171 162	889 121 601	903 566 124	1 092 017 452	547 668 629
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 032 433 366	1 219 685 551	1 032 433 366	1 223 005 651	945 793 435
Investissement	345 610 324	365 174 600	159 215 362	164 814 749	398 424 806
Fonctionnement	686 823 042	854 510 951	873 218 004	1 058 190 902	547 368 629

C – MODIFICATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL EN MATIERE DE DETTE ET DE TRESORERIE

Les modalités de délégations du Président en matière de dette et de trésorerie nécessitent d'être enrichies dans l'objectif de se conformer à la circulaire 25-06-2010 (NOR IOCB1015077 C) et aux évolutions observées tant en termes de technicité des produits que des conditions financières. Ce toilettage permet, en outre, d'ouvrir, pour la Région Centre-Val de Loire, la possibilité de recourir aux émissions obligataires long terme en complément des emprunts bancaires classiques.

A cet effet, il est décidé de modifier, en conséquence, **les 7 premiers alinéas de la partie 1°- Affaires Financières de la délibération DAP n°15.05.04 du 18 décembre 2015**. Ces alinéas sont modifiés par les paragraphes suivants :

1. Le Conseil régional donne délégation au Président, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 4221-5 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.
2. Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget primitif et aux éventuelles décisions modificatives, le président reçoit délégation pour la durée de son mandat aux fins de:

2.1 réaliser des emprunts, dont le montant maximum est prévu au Budget Primitif et qui sont destinés au financement des investissements, et passer les actes nécessaires à cet effet.

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions juridiques en vigueur, les produits de financement pourront être :

- ✓ des emprunts obligataires privés et/ou publics ponctuels ou dans le cadre d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes), des emprunts bancaires classiques (éventuellement revolving) sans structuration autre que des barrières sur Euribor sans multiplicateur,
- ✓ libellés en euro,
- ✓ amortis de manière linéaire, progressive, personnalisée ou in fine,
- ✓ avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts. La durée des emprunts ne pourra néanmoins excéder 40 ans,
- ✓ à des taux d'intérêt fixe ou indexés (variable ou révisable), avec un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les contrats pourront disposer, en outre, d'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ✓ droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- ✓ faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- ✓ possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- ✓ faculté de modifier la périodicité et/ou le profil de remboursement du prêt

2.2 contracter des instruments de couverture du risque de taux et passer les actes nécessaires à cet effet.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Région Centre Val de Loire souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions juridiques en vigueur, les opérations de couverture des risques de taux pourront notamment prendre la forme de contrats :

- ✓ d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- ✓ d'accord de taux futur (FRA),
- ✓ de garantie de taux plafond (CAP),
- ✓ de garantie de taux plancher (FLOOR),
- ✓ de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- ✓ de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
- ✓ d'options sur taux d'intérêt

En toute hypothèse, les opérations de couverture seront toujours adossées à des emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi qu'aux nouveaux emprunts ou de refinancement à contracter sur l'exercice considéré et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette de la collectivité sur l'exercice considéré (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil national de la comptabilité).

De plus, la durée des contrats de couverture ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Dispositions communes aux contrats d'emprunt et aux contrats de couverture des risques de taux :

- ✓ Les index de référence des contrats pourront être l'EONIA, T4M, le TAG, le TAM, le TMO, le TME, l'EURIBOR, le livret A ou tout autre index construit selon la même logique,
- ✓ Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,
- ✓ Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, un pourcentage du montant d'encours concerné. Ce pourcentage sera défini annuellement dans le cadre du vote du budget primitif.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués dans les conditions précisées au 2.1 et 2.2, l'assemblée délibérante décide de donner délégation au Président, et l'autorise :

- ✓ à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- ✓ à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- ✓ à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, le cas échéant à résilier l'opération arrêtée,
- ✓ à signer les contrats d'emprunt et de couverture de risque répondant aux conditions posées aux articles précédents ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en place des produits de financement long terme retenus, notamment le prospectus de base du programme EMTN, les conditions définitives de chaque émission obligataire réalisée dans le cadre de ce programme et tout autre document nécessaires à la réalisation de ces émissions,
- ✓ à définir le type d'amortissement le plus approprié et procéder, le cas échéant, à un différé d'amortissement,
- ✓ à procéder à des mobilisations échelonnées dans le temps, s'accompagnant le cas échéant en amont de la consolidation éventuellement partielle d'une remise temporaire des fonds à la disposition du prêteur,
- ✓ à utiliser, notamment, dans le cadre du réaménagement de la dette :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - et la possibilité, en fonction des circonstances, de procéder au remboursement anticipé, temporaire ou définitif, des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de substitution pour refinancer, avec ou sans mouvement de fonds, les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et les limites posées aux articles précédents,
- ✓ à exercer les options prévues au contrat et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
- ✓ et enfin plus généralement, à décider de toutes opérations financières utiles à la gestion active et à l'optimisation de la dette.
- ✓ dans la même logique que les dispositions précédentes, à prendre toute décision utile à la gestion active des contrats de crédit-bail conclus et à conclure et notamment les options de changement d'indexation et de sécurisation de taux (passage à taux fixe, achat d'options de protection ...)

3. Afin de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le président reçoit délégation pour la durée de son mandat aux fins de recourir à des produits de trésorerie sur la base d'un plafond maximum défini annuellement dans le cadre du vote du budget primitif que ce soit pour les lignes de trésorerie ou pour le programme de billets de trésorerie et de conclure les actes nécessaires à cet effet.

Dans ce cadre, le Président est autorisé :

Pour les lignes de trésorerie :

- ✓ à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- ✓ à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à

- un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- ✓ à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, le cas échéant à résilier l'opération arrêtée,
- ✓ à signer les contrats d'ouverture de crédit de trésorerie court terme,
- ✓ à procéder aux opérations de gestion courante et utiliser notamment la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt.

Pour les billets de trésorerie :

- ✓ à mettre en place un programme d'émission de billets de trésorerie dans la limite d'un montant maximum fixé dans le cadre de cette délégation, ce montant étant renouvelable annuellement à partir de la date de mise en place du programme,
- ✓ à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, négocier, mettre en œuvre et passer tous les actes nécessaires à la réalisation d'émissions de billets de trésorerie dans le cadre du programme,
- ✓ à signer l'ensemble de la documentation juridique ainsi que tous les actes de suivi et de mise à jour annuelle du programme de billets de trésorerie,
- ✓ à signer et exécuter tous les documents nécessaires à chaque transaction

Le Président informe le Conseil régional des actes pris dans le cadre de ces délégations et communique annuellement un bilan relatif la gestion de la dette.

4. Le Conseil régional sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 4221-5 du C.G.C.T.

D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2017

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I	8 107 €
✓ formations de niveau III	5 965 €
✓ formations de niveau IV	4 503 €
✓ formations de niveau V	3 265 €

B - Forfait logement (par nuitée) 4,00 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

D - Forfait par repas 1,13 €

II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance) : anciennement CPA

- forfait standard élève 4 279 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

Coût standards de formations sanitaires et sociales 2017

COUTS STANDARDS REGIONAUX DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2017

FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Aide-soignant (e)	5 300 €
Auxiliaire de puériculture	7 200 €
Ambulancier	4 900 €
Infirmier(e)	6 700 €
Puéricultrice	8 600 €
Infirmier(e) anesthésiste	8 500 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	12 800 €
Cadre de santé	16 100 €
Masseur Kinésithérapeute	4 200 €
Technicien en laboratoire médical	9 000 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	7 700 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	8 700 €
Sage-femme	8 300 €

FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Educateur de jeunes enfants	7 600 €
Educateur spécialisé	6 700 €
Moniteur-Educateur	7 200 €
Assistant (e) de service social	7 100 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 500 €
Educateur technique spécialisé	11 300 €

Remises gracieuses

Dans le cadre des aides économiques versées aux entreprises, une remise gracieuse pour un montant total de 11 062,50 €, est accordée à :

NOM	AIDE	N° TITRE A ANNULER	MONTANT
DELON DUMAS VIRGINIE	CREATEM	5701/2015	18 750,00 €
		5702/2015	3 375,00 €
		Total de l'aide versée	22 125,00 €
		Remise gracieuse partielle accordée	11 062,50 €

Admissions en non valeurs

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 324 054,12 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
COTODEC	2672/2013 = 6 750,00 € 5058/2013 = 6 750,00 € 6660/2013 = 94 500,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP DEV	108 000,00 €
ECO PORTRAIT	8114/2013 = 30 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	30 000,00 €
LE CAILLOU	3331/2011 = 750,00 € 3382/2011 = 14 250,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	15 000,00 €
LE FUMOIR DE SOLOGNE	520/2014 = 4890,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	4 890,00 €
LE QUIVRARD PATRICE	5668/2010 = 400,00 € 7948/2010 = 400,00 € 947/2011 = 400,00 € 3167/2011 = 400,00 € 5430/2011 = 400,00 € 7597/2011 = 400,00 € 962/2012 = 400,00 € 2091/2012 = 4 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	7 200,00 €
LK2	4296/2012 = 100 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP DEV	100 000,00 €
LMC - LA MAISON DU COPEAU	1089/2011 = 1 500,00 € 2713/2011 = 21 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	22 500,00 €
POOL INDUSTRIES	3835/2007 = 30 500,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATIS	30 500,00 €
PRO FORMA	OR 2227650211/2015 = 198,00 € OR 2507831611/2015 = 725,58 € OR 2507831711/2015 = 88,60 € OR 2507831811/2015 = 996,28 € OR 2507831911/2015 = 1 405,66 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	FORMATION PROFESSIONNELLE VISA BUREAUTIC	3 414,12 €
R.M.D. 28	78212/2013 = 150,00 € 3211/2014 = 150,00 € 3460/2014 = 2 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	2 550,00 €
				324 054,12 €

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Balzac (36), Victor Laloux (37), Chaptal (37), Denis Papin (41), Sonia Delaunay (41), Paul Gauguin (45), Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45),
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2017 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Attribution de la subvention 2017 au COS et approbation de la convention

Il est décidé :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 900 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2017 ;
- d'approuver la convention annuelle 2017, jointe en annexe, portant définition des droits et obligations respectives de la Région et du COS, ainsi que de l'utilisation de la subvention attribuée ci-dessus et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
939	2014	1790	CONTRIBUTION AUX APPELS A PROJETS ESS	31/12/2016	31/12/2017
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2013	1955	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	31/12/2015	31/12/2017
902	2008	0013	MAINTENANCE	31/12/2008	31/12/2017
901	2015	18211	CG 18 - POLE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE BOURGES	31/12/2015	31/12/2017
903	2016	1670	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	31/12/2016	31/12/2018
903	2016	1123	FRECC	31/12/2017	31/12/2018
901	2008	1010	CABLAGE INFORMATIQUE EFSS	31/12/2016	31/12/2017
901	2014	1311	IFSI AMBOISE	31/12/2014	31/12/2018
931	2015	3008	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2015-2017	31/12/2016	31/12/2017

Annulations-clôture des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
2008-41011	CG 41 - PLATE FORME DU BREUIL	885 000,00	-63 210,17
2014-0702	FONDS SUD EQUIPEMENTS STRUCTURANTS 2014	2 000 000,00	-47 301,93
2011-41001	CG 41 - FRICHE INDUSTRIELLE DE L'AGGLOMERATION DE BLOIS	750 000,00	-63 787,73
2011-7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	7 876 286,00	-361 870,58
2013-28017	CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	100 000,00	-34 988,42
2007-0861	CR AGGLO DU PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS	15 465 000,00	-321 593,81
2009-7301	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	799 221,61	-84 432,15
2012-7300	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	510 000,00	-6 287,93
2011-7302	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	237 129,44	-3 225,01
2011-7307	VT - AAP ECO L'EAU	600 000,00	-363 434,11
2011-0677	CONVENTIONS VERTES 2011-2013	459 000,00	-87 356,43
2011-1147	RNR ETANG FOUCAULT (36)	86 000,00	-5 714,29
2011-7320	VT - PNR BRENNE 2011-2013	330 000,00	-4 805,49
2007-7323	VT - CPNRC	983 000,00	-49 124,52
2014-14205	CEN TRANSITOIRE	165 000,00	-13 466,30
2008-7907	CPIER PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES	1 725 000,00	-1 078 125,00
2009-7912	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - PAPI	70 000,00	-30 162,36
2008-7902	CPIER - BATELLERIE DE LOIRE	220 000,00	-8 365,94
2010-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2010	3 910 000,00	-2 584 127,43
2014-14209	CEN TRANSITOIRE	180 000,00	-3 011,66
2000-2160	SECURITE DES POPULATIONS (CPER)	11 821 080,84	-557 146,85
2008-7901	CPIER - CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION CENTRE	1 005 000,00	-69 380,41
2008-7903	CPIER - MAISONS DE LOIRE	850 000,00	-25 340,30
2014-14250	CAR - OUTILS FINANCIERS	60 000,00	-9 000,00
2014-1960	ENERGETIS	200 000,00	-141 900,00
2014-14258	LIG'AIR TRANSITOIRE (FONCT)	90 000,00	0,00
2011-7330	VT - PNR BRENNE 2011-2013 (FONCT)	220 000,00	-5 236,00
2011-7331	VT - PNR LAT 2011-2013 (FONCT)	165 000,00	-2 731,85
2011-7332	VT - PNR PERCHE 2011-2013 (FONCT)	120 000,00	-13 124,07
2014-14266	CEN TRANSITOIRE	50 000,00	0,00
2012-1108	RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	43 591,00	-21 795,50
2014-14268	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	358 000,00	-113 175,00
2014-14262	CEN TRANSITOIRE	50 000,00	0,00
2008-7906	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES	1 035 000,00	-42 276,33
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
2007-7702	GP - CAP FILIERES FORESTIER	3 000 000,00	-857 170,44
2007-7704	GP - EXPERIMENTATION	5 100 000,00	-113 302,98
2006-756	CREATIS	295 000,00	0,00
2014-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	50 000,00	-15 503,76
2007-7750	GP - APPUI A L'EMPLOI ET A L'INSTALLATION	2 900 000,00	-469 688,75
2010-7773	GP - CAP CONVERSION	800 000,00	-585 843,99
2011-1258	INITIATIVES ECONOMIE SOLIDAIRE	1 000 000,00	-249 664,27
2008-0584	CAP ASSO CENTRE	7 774 867,00	-687 098,51
2009-0584	CAP ASSO	11 699 500,00	-1 222 523,31
2012-0966	HEBERGEMENT RESTAURATION 2013	1 350 000,00	-55 891,90
2014-0966	HEBERGEMENT RESTAURATION 2014	1 350 000,00	-226 044,00
2008-0925	REMUNERATIONS	12 107 459,90	-811 233,06
2009-0925	REMUNERATIONS 2010	16 379 586,00	-54 375,00
2010-0925	REMUNERATIONS 2011	16 897 000,00	-19 146,61
2011-0925	REMUNERATIONS 2012	17 552 000,00	-404 689,13
2011-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2012	7 600 000,00	-1 041 162,50
2011-2981	PLATE FORME LIBRE SAVOIRS	900 000,00	102 680,40
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
2014-1324	ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES - PRESTATION DE DEPLOIEMENT	140 000,00	-22 058,00
2003-0728	SECURITE	2 494 978,40	-95 513,03
2014-1325	ACHAT DE TABLETTES NUMERIQUES POUR ETABLISSEMENTS	2 163 200,00	-1 854,34
2000-0002	CONSTRUCTIONS NEUVES- LE SUBDRAY	70 658 450,86	-159 740,82
2005-0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS REHABILITATION	28 289 611,40	-1 194 330,00
2005-0934	RECONSTRUCTION - LP LECLERC	21 500 000,00	-14 561,41
2006-0013	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	13 832 084,30	-1 886 296,17
2010-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	9 000 000,00	-1 132 977,14
2005-0725	EPS DANS LES LYCEES	7 600 000,00	-482 287,83
2005-0725	EPS DANS LES LYCEES	6 350 000,00	-251 149,66
2009-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 160 000,00	-112 192,19

Modification de libellés des AP/AE

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
2014-1267	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2016-2201	TRAVAUX ENTRETIEN/AMENAGEMENT CREPS	TRAVAUX ENTRETIEN EQUIPEMENT CREPS

ANNEXES

ANNEXE N° 1 Changement architecture : les principaux effets périmètre

Les principales modifications de périmètre sont les suivantes :

- 1) Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :
 - Création d'un programme « Expertise mutualisée »
 - Une partie des crédits des programmes liés au TIC a été redéployée dans un nouveau programme « Numérique éducatif » rattaché au bloc n°4
 - Les programmes « coopération décentralisée » et « solidarité internationale et citoyenneté européenne » sont désormais rattachés à ce bloc.

- 2) Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle
 - Intégration de tous les programmes afférents à l'Enseignement Supérieur qui étaient au bloc 4
 - Création d'un programme « SPRO » qui regroupe les anciens programmes « accueil, information et orientation » et « lutte contre les discriminations ».
 - Le programme CAP ASSO a été redéployé vers le programme « Economie sociale et solidaire »
 - Le programme « PEE valorisation de la biomasse agricole et forestière » a été redéployé au sein des autres programmes agriculture
 - Suppression du programme « organisation et développement des filières agricoles »
 - Création d'un nouveau programme alimentation qui regroupe des crédits provenant d'autres programmes
 - Suppression du programme « démarche filières artisanales » dont les crédits sont redéployés vers le programme « promotion de l'artisanat ».
 - Suppression du programme « PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie » dont les crédits sont redéployés vers le programme « Développement de la recherche en Région »
 - Suppression du programme « Vélo centre » dont les crédits sont redéployés vers le programme « Itinérances douces »
 -

- 4) Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne
 - Création d'un programme « démocratie participative »
 - Le programme « accès à une couverture santé complémentaire » est intégré dans le nouveau programme « vie étudiante » et basculé au bloc 2
 - L'ensemble des programmes liés à la culture a été refondu afin d'assurer une meilleure lisibilité
 - Création d'un nouveau programme « Numérique éducatif ».

- 5) Optimisation des ressources
 - fusion des programmes « bâtiments » et « matériel mobiliser » en un seul programme